

Rapport d'activités de l'UMR DICE

« Droits International, Comparé et Européen »



2011
2016



<http://dice.univ-amu.fr/fr>

1. Présentation de DICE

Politique scientifique

Créé en 2004 par le regroupement de quatre équipes, l'unité mixte de recherche Droits international, comparé, européen « DICE » n°7318 se déploie sur trois sites universitaires :

Aix-Marseille Université (AMU)

- **Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC)**

Créé en 1973, le CERIC a été unité de recherche associée (URA 1391) de 1989 à 1996, puis équipe de recherche associée (ESA 6108) à partir de 1997 et est devenu unité mixte de recherche (UMR 6108) en 1999.

- **Institut Louis Favoreu/Groupe d'Études et de Recherches Comparées sur la Justice Constitutionnelle (ILF/GERJC)**

Créé en 1977, le GERJC est devenu unité mixte de recherche (UMR 6055) en 1984. En 2004, il devient l'Institut Louis Favoreu, du nom de son fondateur.

Depuis 2009, ces deux équipes sont abritées dans l'Espace Cassin sur le site de la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille Université (Aix-en-Provence). Leurs fonds documentaires ont été intégrés à la Bibliothèque René Cassin.

- **Droit Humanitaire et Gestion des Crises (DHUGESCRI)**

Créé en 2000, le DHUGESCRI a rejoint l'UMR en 2008 en tant qu'équipe de recherche thématique sur la Sécurité humaine. Cette équipe a vocation à disparaître en raison du départ à la retraite du Professeur Domestici-Met. Ses activités de recherche et pédagogiques seront intégrées au sein du CERIC (droit humanitaire), de l'ILF/GERJC et de l'IE2IA (droit de la reconstruction des États, justice transitionnelle).

l'Université de Toulon (UTLN)

- **Centre de Droit et Politique Comparés Jean-Claude Escarras (CDPC Jean-Claude Escarras).**

Créé en 1985, le CDPC est devenu unité mixte de recherche (UMR 6055) en 2000.

l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

- **Institut d'Études Ibériques et Ibérico-Américaines (IE2IA)**

Fondé en 1973, l'IE2IA est devenu unité de recherche associée au CNRS (URA 1421) en 1990, UPRES (UPRES-A 5058), puis unité mixte de recherche (UMR 5058) en 1995.

L'UMR DICE relève également de deux instituts du CNRS : l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS, section 36) et l'Institut Ecologie et Environnement (INEE, section 45)

Fruit du regroupement institutionnel d'équipes anciennes disposant déjà d'une grande visibilité et notoriété, chacune sur son « créneau », et ayant développé des cultures d'équipes très différentes, DICE s'est vu assigner une organisation de type plus confédéral que fédéral. Elle s'attache à renforcer les liens, les complémentarités (qui sont réelles) et la cohérence entre ses équipes internes. Elle a permis de faire éclore une véritable identité collective, dans le respect des diversités disciplinaires. Ce faisant, elle offre une nouvelle visibilité à ses équipes internes.

Cette option s'illustre à travers :

- **L'affirmation d'une identité**

L'identité scientifique de DICE se fonde sur sa capacité à développer une recherche ouverte aux enjeux internationaux et européens, aux impératifs de la pluridisciplinarité et constamment empreinte de comparatisme.

- **Des axes convergents de développement scientifique**

Les axes définis lors du précédent quadriennal étaient les suivants :

- nouvelles configurations normatives et institutionnelles,
- droits fondamentaux,
- droit de l'environnement,
- sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction de l'État.

DICE propose pour le nouveau contrat des axes revus pour tenir compte de nouvelles priorités, cohérentes aussi bien avec les recrutements effectués durant le contrat en cours qu'avec les évolutions des systèmes juridiques.

- **Des réalisations concrètes**

Pour renforcer les liens et les complémentarités entre les membres des équipes et renforcer l'identité collective, DICE porte différents projets collectifs.

- DICE organise annuellement, chaque site l'accueillant à son tour, la Journée de l'UMR sur des thèmes conçus collectivement et avec un support de publication spécifique de leurs résultats dans une collection dédiée chez Bruylant, Bruxelles (« [A la croisée des droits](#) »).
- DICE a mis en place un Séminaire mensuel retransmis en visioconférence sur les trois sites. Ce séminaire est désormais filmé et les séances peuvent être visionnées sur internet, DICE ayant créé une chaîne dédiée (<http://dice.univ-amu.fr/fr/dice/dice/videos-du-seminaire-lumr>). Le Séminaire permet d'accueillir des collègues français ou étrangers de renom ou de « grands témoins ».
- DICE attribue annuellement un Prix de thèse de l'UMR. Le lauréat se voit offrir la possibilité de publier sa thèse dans la nouvelle collection d'ouvrages numériques en open access créée par l'UMR « Confluence

Responsables d'équipe

CDPC : Maryse Baudrez et Thierry Di Manno, Professeurs

CERIC : Nathalie Rubio, Professeur

DHUGESCRI : Marie-José Domestici-Met, Professeur émérite

ILF/GERJC : Xavier Philippe, Professeur

IE2IA : Olivier Lecucq, Professeur

des droits ».

- DICE dispose de deux collections d'ouvrages : « [À la croisée des droits](#) » aux Éditions Bruylant (Bruxelles) et une toute nouvelle collection d'ouvrages numériques développée par l'UMR elle-même « [Confluence des droits](#) ».

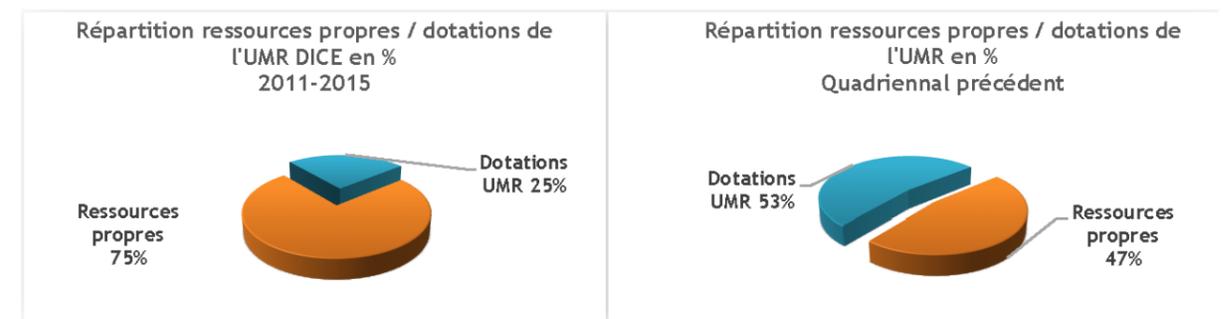
- DICE favorise les projets communs résultant de coopérations entre ses équipes ou les membres de ses équipes (programmes de recherche, colloques et manifestations scientifiques, publications, codirections de thèses, etc.).

- Pour renforcer sa visibilité, DICE produit désormais une lettre d'information semestrielle.

Financements

DICE a fait un effort très significatif de recherche de financements propres, comme le montrent les graphiques 1 et 2 infra. La part de ressources propres est ainsi passée de 47% durant le contrat précédent à 75% durant le contrat en cours. Cela s'explique par l'obtention de financements importants (notamment l'ERC Starting grant).

Graphiques 1 et 2. Evolution de la part des ressources propres de l'UMR DICE



Organisation de la vie de l'unité

- **Équipe de direction**

Le Professeur Rostane Mehdi a été désigné Directeur de l'UMR à partir du 1er août 2008. Elu directeur de l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence, il a cessé d'exercer ses fonctions au 31 octobre 2015, Sandrine Maljean-Dubois, Directrice de recherche CNRS, lui ayant succédé, en tandem avec Marthe Fatim-Rouge Stefanini, également Directrice de recherche CNRS et désormais codirectrice de DICE.

La Direction de l'UMR s'appuie sur trois personnels administratifs qui lui sont directement rattachés complètement ou partiellement :

- Donia Landoulsi (IGE, secrétaire générale de DICE et responsable du pôle éditorial créé en 2016),
- Martine Perron (IE, chargée de communication, correspondante formation),
- Rachel André (TCN, bibliothécaire affectée à la bibliothèque Cassin commune au CERIC et à l'ILF/GERJC en remplacement de Tony Volpe et de Pascal Serre, au CDPC à partir de septembre 2016).

• Instances de gouvernance

Le Conseil de laboratoire est composé de la façon suivante :

membre de droit	Sandrine Maljean-Dubois
membres élus au titre du collège « enseignants-chercheurs/chercheurs »	Severino Caterina, Alexis Le Quinio, Kelly Picard, Arnaud Poitevin, Vanessa Richard, Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Hélène Tigroudja, Ariane Vidal-Naquet
membres élus au titre du collège « ITA - BIATSS »	Christine Boissac, Martine Cheron
membres nommés au titre du collège « enseignants-chercheurs/chercheurs »	Laurence Gay, Thierry Di Manno, Olivier Lecucq, Rostane Mehdi, Xavier Philippe, Nathalie Rubio
membres nommés au titre du collège « ITA - IATOSS »	Pascal Gauttier, Donia Landoulsi, Dominique Nazet-Allouche

Il se réunit 1 à 2 fois par an (dernières réunions en septembre 2015 et juillet 2016).

Un bureau de l'UMR, composé de la direction de l'UMR et des directeurs d'équipes, a été mis en place. Il se réunit mensuellement par visioconférence pour des raisons pratiques, économiques et environnementales.

Une Assemblée générale a lieu annuellement, souvent à l'occasion de la Journée de l'UMR (dernière AG janvier 2016).

• Circulation de l'information

La circulation de l'information s'effectue principalement par les moyens électroniques, à l'aide de listes de diffusion tenues à jour, permettant à chacune des équipes d'être informée des différents événements, appels d'offres et engagements d'opérations contractuelles.

Depuis septembre 2012, Martine Perron, référente culture scientifique au sein de l'AMU, est correspondante de communication de l'Unité auprès de la délégation régionale du CNRS. Donia Landoulsi est correspondante IST INSHS pour le CNRS.

• Stratégie de communication de l'Unité

Des actions de communication dynamiques et interactives, mises en place depuis 2012, ainsi que des outils d'information contribuent à faire partager et à valoriser les activités pédagogiques et scientifiques conduites au sein de DICE à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale :

- un soin particulier est accordé aux [sites web de l'UMR](#) et des équipes et pages Facebook. Ces instruments sont un enjeu majeur pour le fonctionnement quotidien de l'unité et sa visibilité. Ils nécessitent une constante modernisation d'où une vaste refonte en cours avec le support de la direction de la communication (DirCom) d'AMU ;

- création d'une chaîne vidéo, sur Youtube, des séances du séminaire de l'UMR grâce à une collaboration avec la DirCom d'AMU ;

- parution de lettres d'information (E-CERIC depuis décembre 2013, La lettre de DICE lancée fin 2016) ;

- confection de brochures, flyers et affiches graphiques ;
- réalisation de films de communication (en 2015, en français sur la simulation de négociation en droit de l'Union européenne, en anglais sur le Forum européen de droit de l'environnement qui a réuni près de 150 participants sur 3 jours) ;
- des actions pédagogiques grand public. En partenariat avec la délégation régionale du CNRS ou le Centre de culture scientifique d'AMU, le labex OT-MED (Objectif Terre-Bassin Méditerranéen) ou la Maison Méditerranéenne des Sciences Humaines (MMSH d'Aix-en-Provence), le CERIC notamment s'est inscrit au cours des 4 dernières années dans des actions scientifiques et techniques de nature différente (« Scientifiques dans les classes » ; « Rencontres enseignants-chercheurs » avec notamment la création de vidéos sur « le changement climatique » et d'une formation de type « MOOC » interdisciplinaire sur le climat à destination des professeurs du secondaire ; « Fête de la Science » ; « L'année de la Lumière 2015 et le concours « Sciences et Lumières du Sud » » ;
- une présence régulière dans les médias (presse écrite, radio).

• Plan de formation de l'Unité

Le recueil et l'analyse des besoins de formation sont des étapes clés dans la construction d'un plan de formation d'unité. Un questionnaire et une note circonstanciée ont été adressés en 2013 aux 3 équipes de l'UMR 7318 relevant de la DR12 (CDPC, CERIC, GERJC) pour venir appuyer la démarche d'élaboration du plan d'unité CNRS. Ce fut l'occasion de rappeler les principes et les objectifs du plan, sa mise en œuvre ainsi que les modalités de fonctionnement et de prise en charge des actions par le service formation. L'animation de l'activité formation se fait autour du correspondant-formation (CNRS) avec l'appui de deux relais-formation (au sein du CDPC et du GERJC).

Un enjeu important de la politique de formation au sein de l'UMR est d'accompagner au mieux la montée en puissance des collaborations et programmes de recherche internationaux en oeuvrant pour le maintien et l'accroissement du niveau d'anglais des membres de l'UMR, qu'il s'agisse de l'anglais courant ou spécifique aux sciences juridiques (230 heures de formation au total sur 4 ans pour l'essentiel grâce à l'appui du CNRS ; un cours individualisé (20h) a également été pris en charge par le service formation d'AMU en 2014).

Les locaux sont sur trois sites géographiquement éloignés. Cette situation n'est pas idéale, mais nous parvenons à en limiter les inconvénients grâce aux moyens électroniques (réunions et séminaires de l'UMR en visioconférence systématique, facilitation du prêt d'ouvrages et d'articles inter-UMR par l'envoi de documents scannés...) et par l'organisation d'événements scientifiques rassembleurs (Journée de l'UMR, tables rondes internationales, colloques et conférences). En outre, le déménagement et le regroupement de deux des équipes aixoises (CERIC et ILF/GERJC) à l'Espace René Cassin au 5 avenue Robert Schuman, fin juin 2010, a indiscutablement conduit à renforcer les liens entre les deux équipes.

L'inscription des ingénieurs, techniciens et administratifs de l'UMR dans des «réseaux métiers» (documentation, communication, édition, gestion, bibliothèque) est la garantie du maintien d'un haut niveau de compétences pour ces personnels en appui à la recherche et à la formation. Le cycle de professionnalisation en gestion comptable et financière (20 heures au total) accompagne l'évolution de l'activité de deux techniciennes (AMU au GERJC et CNRS au CERIC) et du responsable administratif (IE AMU, CERIC). Des stages en techniques documentaires (veille, droit d'auteur, stages IST, outils, HAL, journées spécifiques aux métiers, 21 jours au total) sont venus renforcer l'activité d'une documentaliste (IE CNRS, CDPC Toulon) et d'une bibliothécaire (T CNRS, Aix-en-Provence). Une formation aux techniques de publication (Indesign, Photoshop), aux règles de droit sur internet et au changement professionnel ont été suivies par la chargée de communication (IE CNRS, CERIC-UMR, 6 jours). En ce qui concerne le secteur hygiène et sécurité, un personnel (IE, AMU, CERIC) a participé au cycle de formation CNRS (6 jours) à des fins de mise en œuvre des mesures réglementaires dans un laboratoire SHS. Deux personnels administratifs (ADJT AMU, CERIC) se sont perfectionnés dans le domaine des techniques de rédaction et de l'organisation du travail (3 jours au total). Enfin, l'UMR dispose de trois personnels secouristes qui sont amenés à se recycler régulièrement auprès des tutelles administratives pour valider leur brevet (dernier plan de formation août 2016).

- **Politique documentaire**

Une des priorités de l'Unité est le développement de son fonds documentaire et l'accès à sa documentation. L'UMR gère trois bibliothèques spécialisées, offrant chacune une aide à la recherche documentaire dispensée par les documentalistes et le personnel dédié. La politique de développement des fonds documentaires de l'UMR s'appuie, en plus du soutien institutionnel, sur les financements conventionnels obtenus dans le cadre de programmes de recherche. DICE y consacre chaque année des ressources très importantes qui lui permettent de disposer d'un fonds inestimable en droit public interne, droit européen et droit international.

Sur le site d'Aix-en-Provence (Espace Cassin)

les fonds documentaires du CERIC (8900 ouvrages, 43 titres de périodiques auxquels s'ajoutent les collections des publications de l'Union européenne ainsi que des principales juridictions internationales et européennes) et de l'ILF/GERJC (4500 ouvrages et 14 titres de périodiques) sont en consultation libre au sein de la bibliothèque René Cassin. Dans cette toute nouvelle et confortable bibliothèque de recherche, les étudiants et chercheurs peuvent également consulter les fonds d'autres laboratoires de droit public et privé. Dotée d'un fonds d'une grande richesse, la bibliothèque est une partie essentielle de l'environnement de recherche. Elle a su instaurer un dialogue proactif et ouvert avec le service commun de la documentation en vertu de son statut de bibliothèque associée. Cet adossement institutionnel lui permet de se positionner dans un environnement en mutation tout en tirant profit des services offerts par le Service commun de documentation (prêt interbibliothèques, abonnements électroniques, ingénierie documentaire, formation du personnel). Le signalement de ces collections dans le catalogue national du système universitaire de documentation lui offre une visibilité nationale en exposant ses collections cataloguées suivant les normes et formats en vigueur avec des enregistrements de métadonnées complets (résumés,

table des matières) gage de gain de temps et d'efficacité pour les chercheurs. Afin de n'acquérir que du contenu utile et en parfaite adéquation avec les travaux de recherche menés au sein de l'UMR, la sélection des achats est effectuée collégalement par l'ensemble des enseignants-chercheurs. La bibliothèque acquiert, par ailleurs, des ressources électroniques soigneusement sélectionnées pour leur exhaustivité, leur qualité, leur actualité, et leur complémentarité avec les collections papier.

Sur le site de Toulon

La bibliothèque du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS dispose du plus important fonds documentaire concernant le droit italien en France, tant public que privé (3500 ouvrages). Outre le fonds informatisé de 5000 références (ouvrages, actes de colloques, thèses, mémoires, articles, tirés à part) et autres documents en cours de recensement, il convient d'ajouter 29 collections de périodiques vivants (dont 21 en langue italienne). Le fonds documentaire comporte également une proportion croissante d'ouvrages et revues en droit belge, espagnol, anglo-saxons ainsi qu'un accès - par abonnement - à la base de données juridique italienne Infoleges. La bibliothèque est ouverte aux collaborateurs du CDPC-JCE, enseignants et chercheurs - et aux étudiants à partir du Master 2 avec aide à la recherche bibliographique. Des ordinateurs sont à leur disposition pour consulter le fonds et effectuer des recherches sur Internet et accéder à toutes les bases de données auxquelles la Bibliothèque universitaire est abonnée.

Sur le site de Pau

La bibliothèque de l'IE2IA compte 8000 ouvrages, en langue étrangère principalement. La grande majorité porte sur l'Espagne, mais l'on recense une collection significative sur le Portugal (environ 500 ouvrages), l'Amérique latine (500 également), le droit comparé (300 ouvrages) et, depuis peu, sur le droit des étrangers et les droits fondamentaux (une centaine d'ouvrages). La bibliothèque est en outre abonnée à une trentaine de périodiques en langue espagnole.



Faits marquants de la période 2011-2016

Les éléments suivants sont à mentionner :

- **En terme de productions**

Une recherche comparative poussée et inédite sur les mécanismes de question de constitutionnalité : La question prioritaire de constitutionnalité. Approche de droit comparé, Bruxelles, Bruylant, 2014, 734 p.

Une recherche pluridisciplinaire et comparée sur la notion d'identité des États et de l'Europe : L'identité à la croisée des États et de l'Europe : Quels sens ? Quelles fonctions ?, Bruylant, Bruxelles, 2015, 400 p.

La publication systématique des actes des journées de l'UMR réalisées entre 2011 et 2015 (Bruylant, Bruxelles).

La création d'un Pôle de droit comparé de l'environnement, se traduisant par un ensemble de manifestations scientifiques de haut niveau en France et à l'étranger (semaine de droit comparé, conférences et colloques organisés à Aix-en-Provence, Côme, Brasilia, Santiago du Chili, Tokyo, Québec...) et diverses publications grâce à l'appui d'un ensemble de partenaires institutionnels (CAPES-COFECUB, PICS CNRS, Mission Droit et Justice, AMIDEX...). En particulier, une recherche interdisciplinaire et comparée a été conduite sur l'effectivité du droit de l'environnement, dont la reconnaissance internationale s'est traduite notamment par l'organisation sur ce thème du Troisième Forum européen de droit de l'environnement (250 personnes) en septembre 2015 (Intersentia, 2016).

La mise en œuvre du projet de recherche COLEFIE (Collectivités publiques et droit des étrangers France-Italie-Espagne) financé par la Région Aquitaine, qui a permis non seulement l'organisation de deux colloques internationaux significatifs sur une problématique inexplorée jusqu'alors dans une perspective comparée, mais également la constitution d'un réseau partenarial solide entre des équipes de recherche françaises, espagnoles et italiennes.

Un cycle de conférences portant sur le droit global et le droit international des droits de l'homme dans le cadre de la Chaire d'excellence A*Midex qui a permis d'inviter des personnalités prestigieuses et a contribué à accompagner les activités de la Clinique de droit international des droits de l'homme (<http://www.ceric-aix.univ-cezanne.fr/formations/les-cliniques-doctorales.html>) et la création d'une École d'été réunissant dès sa première édition en 2016 près de 50 participants de divers pays (<http://www.humanrightstraining.org>).

Le développement de l'axe Transitions démocratiques et Reconstruction des États par la participation à/ou l'organisation de nombreuses manifestations scientifiques et de plusieurs écoles d'été notamment dans le cadre du LabexMed (Laboratoire d'excellence relevant de la Fondation universitaire AMIDEX).

- **Représentent également des faits marquants pour la période**

Un investissement fort dans la création ou le fonctionnement de supports de publication variés, qu'il s'agisse de la gestion administrative et scientifique de revues phares de nos disciplines (Annuaire International de Justice Constitutionnelle, la Revue française de droit constitutionnel, les Cahiers du CDPC, La Lettre d'Italie, La Lettre de l'Est, La Lettre ibérique et ibérico-Américaine, Le Bulletin de droit comparé, Justice et transition, L'Observateur des Nations Unies, les Cahiers Droit, Sciences et Techniques...) ou de collections d'ouvrages (3 collections chez Bruylant, Bruxelles ; 2 aux Presses universitaires d'Aix-Marseille ; une chez Pedone, Paris ; une à l'Institut Varennes ; une collection électronique propre Confluence des droits)

Des signes croissants de reconnaissance académique (obtention de financements prestigieux dont 1 ERC Starting Grant, invitations à l'étranger, cotutelles de thèse, prix de thèse, réussite des doctorants aux concours de l'enseignement supérieur et de la recherche en France et à l'étranger...), d'attractivité (recrutements de haut niveau d'enseignants-chercheurs et post-docs en particulier) et de reconnaissance de la part de la société civile (sollicitations croissantes par la presse écrite et orale des membres de l'UMR, développement de collaborations avec des partenaires institutionnels diversifiés), ainsi que la consolidation des liens existants et l'expansion des relations internationales de l'unité (Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Brésil, Chili, Chine, Canada, Corée du Sud, Espagne, Italie, Japon, Portugal, Suisse, Taiwan, Tunisie...)

Un investissement important dans la formation doctorale, notamment à travers les cliniques juridiques (Droit de l'environnement, Droit international des droits de l'homme), l'organisation d'écoles d'été (Université internationale d'été du Mercantour depuis 2008, École Doctorale des Juristes Méditerranéens (EDJM) depuis 2009, École d'été sur la « Pratique du droit international des droits humains » depuis juin 2016 et Université d'été « Justice transitionnelle » depuis 2015) et la participation active des membres de l'unité à de nombreuses écoles et formations (Doctoriades euro-méditerranéennes à l'Université de Toulon, master class des GDR Droit sciences et techniques et Espace de liberté de sécurité et de justice, LabexMed à Aix-en-Provence, Université d'été du droit comparé de l'environnement à Côme...)

Une politique de communication plus active et dynamique (« Lettre » de l'UMR et de certaines équipes, amélioration et harmonisation des sites web, constitution de listes de diffusion, création d'une chaîne YouTube permettant de visionner les séminaires mensuels de l'UMR, etc.)

2. Réalisations

Production scientifique

Les collaborations entre les différentes équipes de l'UMR sont anciennes et approfondies. Elles sont particulièrement naturelles entre les trois équipes de constitutionnalistes. Les spécialisations par aires géographiques du CDPC et de l'IE2IA s'articulent parfaitement avec les recherches réalisées par l'ILF/GERJC. C'est à ce titre que, chaque année, les trois centres sont coorganisateur d'un colloque international sur la justice constitutionnelle (appelé table ronde internationale) consacré à l'analyse pays par pays d'un

même thème défini pour l'année. Elles participent également à la réalisation de l'Annuaire international de justice constitutionnelle (Éd. Economica et PUAM) qui retranscrit les actes de ce colloque et qui comporte en outre une partie substantielle « Chroniques » consacrée à la vie de la juridiction constitutionnelle durant l'année de référence.

Les collaborations sont également fructueuses entre les équipes de constitutionnalistes et le CERIC. Pré-existant à la réunion en une UMR commune, elles s'en sont trouvées renforcées, particulièrement – ne serait-ce que pour des raisons géographiques – entre l'ILF/GERJC et le CERIC. Ces collaborations se concrétisent notamment par des échanges réguliers, des participations croisées aux colloques, des publications communes, des réponses communes à des appels à proposition, etc.

Les Journées de l'UMR et la publication qui suit dans la collection dédiée créée chez Bruylant fournissent l'occasion régulière d'une rencontre de l'ensemble des équipes sur des thématiques d'intérêt commun. Les Journées et la publication qui en résulte sont d'ailleurs en principe codirigées par des chercheurs et enseignants-chercheurs provenant de différentes équipes. Ces activités attestent de la complémentarité disciplinaire des équipes et du rapprochement qui s'établit entre elles, lesquels ressortent également des quatre axes de recherche de l'UMR qui fédèrent systématiquement les travaux de plusieurs (voire toutes) les équipes.

Chaque équipe présentant son propre bilan par la suite, nous donnons ici une vue synthétique des résultats obtenus par DICE dans l'exploration des différents axes de recherche qui avaient été collectivement définis dans le projet d'unité en 2011, en mettant en avant les productions scientifiques fédérant plusieurs équipes.

1. Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

Cet axe large et transversal est, par nature, très fédérateur. Les nouvelles configurations ont ainsi été étudiées en droit français, étranger, comparé, européen et international. La dimension comparatiste des travaux conduits au sein de l'UMR présente ici un intérêt majeur. On notera que, s'ils portent en priorité sur la France, la péninsule ibérique et l'Italie, les travaux de l'unité vont bien au-delà. Les transitions démocratiques récentes issues des printemps arabes ont ainsi donné lieu à plusieurs études (v. axe n° 4).

Nos recherches mettent en perspective certaines tendances profondes qui façonnent nos sociétés globalisées. Dans cette logique, les nouvelles configurations normatives et institutionnelles ont été envisagées sous plusieurs aspects dont le

Axes du quadriennal 2011-2016

1. Nouvelles configurations normatives et institutionnelles
2. Droits fondamentaux
3. Droit de l'environnement
4. Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction de l'État

point commun, précisément, réside dans la volonté d'appréhender la et les communication(s) transnationale(s) horizontale(s) et verticale(s) entre les ordres juridiques. Les travaux et manifestations en question ont ainsi permis de développer des réflexions parfois novatrices fondées sur la comparaison entre des droits nationaux globalisés, mis en perspective avec les évolutions du droit européen et du droit international.

L'étude des normativités débutée lors du quadriennal précédent (Autour de la qualité des normes, Bruylant, 2010) s'est poursuivie dans différentes directions. Outre les recherches conduites dans les sous-axes énoncés dans le contrat d'unité, l'UMR a porté des recherches d'ordre plus général sur l'efficacité et l'effectivité des normes. Ces recherches se sont traduites par différentes publications individuelles et collectives, parmi lesquelles on peut notamment citer deux ouvrages publiés chez Bruylant dans la collection de l'UMR [L'efficacité des normes juridiques : nouveau vecteur de légitimité ?, Larcier, Bruxelles, coll. À la croisée des droits, 2012, 352 p., La norme et ses exceptions : quels défis pour la règle de droit ? Bruylant, Bruxelles, coll. A la croisée des droits, 2014, 304 p.].

La contribution des mécanismes de responsabilisation et d'incitation au respect de la règle de droit international est l'objet d'un vaste projet qui a pu être mis en œuvre grâce à un financement de l'European Research Council (ERC Starting Grant, Union européenne, 2012-2016). Ce projet est l'occasion de conduire une réflexion de fond sur le sens, l'objectif et les perspectives de ces mécanismes ainsi que sur les limites de la démarche de soft enforcement et d'accountability et plus largement sur les mutations touchant le droit international sous l'effet du paradigme de la gouvernance internationale. L'UMR a également organisé le 3^e Forum européen de droit de l'environnement sur le thème de L'effectivité du

droit de l'environnement (Intersentia, 2016).

Mentionnons aussi plusieurs colloques coorganisés par le CERIC et le GERJC (par exemple L'identité à la croisée des États et de l'Europe et Internationalisation du droit constitutionnel et constitutionnalisation du droit international en 2013), ainsi que le projet COLEFIE réunissant l'IE2IA et le CDPC Jean-Claude Escarras (Collectivités publiques et droit des étrangers - France, Italie, Espagne) financé par le Conseil régional Aquitaine (2012-2016).

La justice constitutionnelle a fait l'objet de travaux approfondis et réguliers fédérant les différentes équipes de l'UMR. C'est l'un des axes autour desquels s'est forgée l'identité de DICE depuis de nombreuses années.

Ainsi, l'introduction du contrôle de constitutionnalité a posteriori en 2008 a fourni l'occasion de développer de nombreuses études de droit français et comparé. Cette réforme a permis de mettre à profit les recherches et les réflexions menées dans les quadriennaux précédents par une véritable mise en perspective comparée. Outre de très nombreuses études individuelles sur ce sujet et un colloque qui s'est tenu à Aix-en-Provence en 2010 (La question prioritaire de constitutionnalité : premiers bilans, Les cahiers de l'ILF n° 1, PUAM, 2011, 104 p.), un financement a été obtenu dans le cadre de la Mission Droit et justice et un ouvrage de référence a été publié chez Bruylant qui en propose une approche comparée originale et inédite associant les trois équipes constitutionnalistes de l'unité (La question prioritaire de constitutionnalité. Approche de droit comparé, Bruxelles, Bruylant, 2014).

Dans la lignée des réflexions menées sur la justice constitutionnelle en droit comparé est également en cours une recherche sur le rapport des justiciables à la Constitution (colloque des 23-24 juin 2016 qui vise à s'interroger sur la possibilité de favoriser l'accès des justiciables à la juridiction constitution-

nelle au regard des expériences de droit étranger, avec le soutien de l'Association française de droit constitutionnel : Le contrôle de constitutionnalité des décisions de justice : Une nouvelle étape après la QPC ?).

D'une manière plus générale, les recherches sur la justice constitutionnelle ont été approfondies et se sont multipliées à travers les thèmes abordés dans le cadre des tables rondes internationales organisées par l'ILF-GERJC, le CDPC et l'IE2IA, des cours internationaux de justice constitutionnelle et un certain nombre d'études de droit comparé. Concernant les tables rondes et les cours internationaux, tous les thèmes abordés depuis 2011, en rapport avec l'actualité, ont été publiés à l'Annuaire international de justice constitutionnelle. Ils ont permis l'approfondissement de thèmes qui, ordinairement, ne sont abordés qu'au niveau national. La justice constitutionnelle a également été particulièrement mise à l'honneur par la 5e journée de l'UMR consacrée au recours au droit comparé par le juge (Le recours au droit comparé par le juge, Bruylant, coll. « À la croisée des droits », 2014) et par la 6e journée de l'UMR consacrée à la composition des juridictions (La composition des juridictions : analyse de droit comparé, Bruylant, coll. « À la croisée des droits », 2014).

2. Droits fondamentaux

Souvent conduites dans une perspective de droit comparé, les questions liées à la reconnaissance et à la garantie des droits fondamentaux font partie des axes privilégiés de DICE, qui fédère les recherches de l'ensemble des équipes sur la question. Les travaux conduits ici ont permis à la fois de préciser le contenu de la notion de droit fondamental et les aspects procéduraux de la protection de ces droits. Ils s'interrogent sur la mondialisation des droits fondamentaux. Ils s'attachent à identifier les

Durant le contrat en cours, les membres de l'UMR ont produit :

368 Articles dans des revues nationales ou internationales avec comité de lecture répertoriés dans des bases de données internationales (dont 18 publications communes aux équipes)

122 Articles dans des revues avec comité de lecture non répertoriés dans des bases de données internationales (dont 1 publication commune aux équipes)

157 Articles dans des revues sans comité de lecture non répertoriés dans des bases de données internationales (dont 1 publication commune aux équipes)

308 Communications avec actes dans un congrès national (dont 57 publications communes aux équipes)

126 Communications avec actes dans un congrès international (dont 19 publications communes aux équipes)

334 Communications sans actes dans un congrès (COM) (dont 7 publications communes aux équipes)

4 Communications par affiche dans un congrès international ou national

389 Ouvrages scientifiques (ou chapitres de ces ouvrages) [46 Ouvrages et 343 Chapitres d'ouvrage] (dont 14 publications communes aux équipes)

21 Ouvrages de vulgarisation (ou chapitres de ces ouvrages)

149 Directions d'ouvrages ou de revues (dont 8 publications communes aux équipes)

755 Autres productions (dont 122 publications communes aux équipes)

difficultés, notamment en termes d'effectivité, liées à cette protection. Les productions afférentes, à la fois collectives et individuelles, sont nombreuses. Outre des publications pointues, l'UMR a produit ici plusieurs manuels et ouvrages de référence pour les étudiants et praticiens du droit, ouvrages

qui sont le produit des recherches menées depuis de nombreuses années : Code constitutionnel (Litec), Droits des libertés fondamentales (Daloz), Les grandes décisions du Conseil constitutionnel (Daloz), Le guide des référés administratifs et des autres procédures d'urgence devant le juge administratif (Daloz).

La thématique des droits fondamentaux des étrangers a fait l'objet d'abondants travaux propices à l'analyse comparatiste à l'heure d'un véritable droit européen de l'immigration, confronté à des logiques constitutionnelles nationales parfois divergentes. Sur ce plan, outre la nécessité d'approfondir la maîtrise de la matière en droit français, un programme détaillé de recherche a été élaboré dans le cadre du projet COLEFIE, à travers l'organisation de colloques, de séminaires et d'enquêtes de terrain, afférents à cette thématique. Au titre des productions remarquables à cet égard, signalons : La transposition de la directive « retour », Bruxelles, Bruylant, coll. À la croisée des droits, 2015, 260 p. ; Collectivités territoriales et intégration des étrangers. Perspectives de droit comparé, L'Harmattan, 2013 ; La rétention administrative des étrangers. Entre efficacité et protection, L'Harmattan 2011. Les actes du colloque annoncé dans le projet de l'UMR sur La société internationale face aux enjeux migratoires (2011) ont aussi fait l'objet d'une publication (Pedone, 2012).

Par ailleurs, divers projets de recherche ont été menés et ont abouti à l'organisation de manifestations et/ou à une publication collective :

- MIGRINTERACT (Bourse Marie Curie, ERC, Union européenne, 2013-2015) : ce projet vise à étudier la fabrique du droit régissant la migration au Maghreb (colloque en 2015 Frontières, sociétés et droit en mouvement) ;
- La production des frontières sur la multidimensionalité et la matérialité des espaces politiques

(Amorce, Labex-Med, 2012-2013) qui a permis l'organisation de tables rondes transdisciplinaires ; - L'Espace de liberté, de sécurité et de justice, une politique publique de l'Union européenne en quête de modèle (Amorce, Labex Med, 2015-2016) qui vise à proposer une étude interdisciplinaire sur la cohérence de cette politique singulière.

En outre, les activités dans ce domaine sont menées dans le cadre du GDR Espace de liberté, de sécurité et de justice offrant notamment aux doctorants un espace de réflexion et de rencontres lors des Ateliers doctoraux annuels. Un des ateliers (La dimension externe de l'Espace de liberté, sécurité et justice) a ainsi été organisé à Aix en 2013.

DICE s'emploie également à explorer l'impact de la mondialisation sur les droits fondamentaux à travers différentes thématiques plus spécifiques. Les questions liées à la protection des droits fondamentaux en Europe et aux rapports entre systèmes juridiques nationaux et systèmes juridiques européens nourrissent un axe développé depuis de nombreuses années au sein de DICE et qui a fait l'objet d'un approfondissement au regard des nouvelles configurations juridictionnelles intervenues en France, et de l'évolution des relations entre le droit de l'Union européenne et de la Convention européenne des droits de l'homme. Le laboratoire est reconnu pour son expertise sur les problématiques naissant de la coexistence de divers juges, normes et ordres juridiques au sein de l'Europe et des États membres de l'Union européenne (colloque sur Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité, Cahiers de l'ILF, n°5, 2016). L'activité de recherche a été conduite aussi dans le cadre de la Chaire Jean Monnet DEMOS (Union européenne, 2012-2015) (colloque Vers un principe d'intégration sociale de la personne en droit de l'Union, 2013 ; 1992-2012 : 20 ans de marché intérieur. Le marché intérieur entre

réalité et utopie, Bruylant, 2014).

Le thème de la circulation des concepts et exceptions nationales en matière de droits fondamentaux a été développé dans le cadre du contrat en cours avec plusieurs études qui ont dépassé les seules questions d'intégration régionale. En droit constitutionnel, le thème « Droit constitutionnel et globalisation » s'est décliné en plusieurs questions de recherche autour des relations entre les droits constitutionnels nationaux, le droit international et les droits, principes et standards transnationaux. Ce thème a été retenu, à l'initiative de notre laboratoire, comme thème d'étude à l'Association française de droit constitutionnel dès 2012. Il a donné lieu à plusieurs journées d'études décentralisées en France en 2014 dont deux organisées par DICE - une à Aix-en-Provence sur Internationalisation des Constitutions et constitutionnalisation du droit international, *Réflexions sur quelques interactions entre droit constitutionnel et droit international* (PUAM, 2015) et une à Toulon sur Les réactions constitutionnelles à la globalisation (Bruylant, 2015).

La réflexion menée sur l'influence de la globalisation des idées et des concepts sur le droit constitutionnel des États s'est également concrétisée à travers deux manifestations organisées par DICE en 2012 et 2014 (*Existe-t-il une exception française en matière de droits fondamentaux ? Les Cahiers de l'ILF*, n° 2, PUAM, 2013, 234 p. ; *Libertés et exceptionnalismes nationaux*, Bruylant, Bruxelles, collection « A la croisée des droits », 2015, 345 p.).

Les recherches sur cette problématique ont été enrichies par l'organisation d'un cycle de conférences internationales, à partir de juin 2015, portant sur les valeurs (démocratie, droits de l'homme, État de droit) dans les théories du droit global grâce à l'obtention d'une Chaire d'excellence A*Midex par le CERIC.

Le thème des droits fondamentaux de la personne face à l'évolution des sociétés a donné lieu à différentes grandes manifestations [colloque international annuel de l'Institut international des droits de l'homme (2014) qui a réuni des membres de la doctrine venant des États-Unis, d'Argentine, de Thaïlande, d'Irlande, d'Espagne et du Royaume-Uni notamment, ainsi que des juges des principaux organes de protection des droits de l'homme, dont les actes sont à paraître chez Pedone ; 4e journée de l'UMR sur Nationalité et citoyenneté. Perspectives de droit comparé, Bruylant, 2012] et fait l'objet de publications nombreuses et variées parmi lesquelles on peut citer le monumental et tout récent *Traité de droit international des droits de l'homme* [L. Hennebel et H. Tigroudja, Pedone, 2016] ; ou encore *Les sexualités : répression, tolérance, indifférence*, Bruxelles, Bruylant, 2012, 530 p. ; *La sécurité juridique et le contribuable*, Aix-Marseille, PUAM, 2016, 260 p. Une attention particulière a été accordée à la protection des droits fondamentaux face aux technologies innovantes (*Nouvelles technologies et défis en Europe : l'imagerie active au service de la sécurité globale*, Bruylant, 2012 ; 8e journée de l'UMR, *Protection des données personnelles et sécurité nationale. Quelles garanties juridiques dans l'utilisation du numérique ?*, 2016, Bruylant, coll. À la croisée des droits). L'UMR a obtenu une Chaire Jean Monnet dite HYGIE dont l'objet est de promouvoir le développement du droit européen de la santé tant au niveau de la formation que de la recherche (Union européenne, 2012-2015) et développé plusieurs projets collectifs *Risque et communication : innovation, expertise, controverse* (PEPS-CNRS, 2014) ; *E-santé et droit européen* (Apprise, A*Midex AMU, 2014-2016) qui vise à identifier l'ensemble des obligations juridiques européennes applicables à la E-santé ; *Droit européen de la santé*, Bruylant, 2015).

3. Droit de l'environnement

Le droit de l'environnement a fait l'objet, au cours de la période de référence, de plusieurs travaux et manifestations envisagés selon une logique transversale et comparative. Appréhendées dans leur singularité, les thématiques abordées révèlent les caractères de ce droit, à la fois technique, complexe, local et global. Les travaux réalisés ont pour objectif commun d'analyser l'état actuel du droit positif, mais également les évolutions prévisibles de ce droit au regard des avancées sociales, scientifiques et techniques. Ils interrogent les spécificités du droit de l'environnement et se demandent dans quelle mesure le droit de l'environnement n'est pas le laboratoire du droit de demain. DICE développe à nouveau ici des recherches en droit comparé, international et européen de l'environnement. Cette triple dimension s'avère très productive, comme le montrent par exemple les travaux sur gouvernance de la biodiversité et expertise scientifique (Fondation de recherche pour la biodiversité, PEPS, MAE, Région PACA, Fondation des Treilles).

Les travaux en droit comparé de l'environnement ont porté sur différents objets tels que la protection des plages [« Sous la plage, le droit », colloque organisé dans le cadre des 7es journées scientifiques organisées par l'Université de Toulon, en avril 2013, dont les contributions ont été publiées sous forme de « dossier » à la *Revue juridique de l'environnement*, n° 3/2014, pp. 417-476] ou des forêts (colloque organisé dans le cadre des 10es journées scientifiques de l'Université de Toulon en 2016), ou encore la fiscalité environnementale, le dommage écologique, le principe de précaution et la responsabilité, le rôle et la place du contrat dans une politique environnementale [Le contrat et la protection de l'environnement (GIP, Mission Droit et justice 2012-2014) ; étude comparative des influences du principe de précaution sur la respon-

sabilité (GIP Mission Droit et justice, 2013-2015) ; Principe de précaution : Regard comparatiste sur les récentes évolutions juridiques (PICS CNRS, Japon, 2014-2016)]. Pour assurer une meilleure visibilité à ces recherches, qui reposent sur les réseaux internationaux de collaboration de l'UMR, un Pôle de droit comparé de l'environnement a été mis en place qui englobe tant les aspects de droit public que de droit privé grâce à une chaire partenariale MCF CNRS/AMU « Droit de l'environnement ».

En droit européen et international, les recherches se sont attachées à mettre en évidence les évolutions normatives et institutionnelles. Le projet ANR Circulations des normes et réseaux d'acteurs dans la gouvernance internationale de l'environnement (2013-2016) au croisement du droit international, des relations internationales, de l'analyse des politiques publiques, de l'économie et de la sociologie, a consisté à analyser les conditions, manifestations et effets des circulations de normes et d'acteurs dans les domaines de la biodiversité et du climat. Les négociations internationales sur le climat sont depuis de nombreuses années l'objet de recherches régulières au sein de l'UMR. La COP21 a fourni l'occasion de valoriser l'expertise unique acquise en la matière [projet sur Les enjeux juridiques des négociations du régime international du climat post-2012 (GICC, Ministère de l'écologie, CNRS, 2009-2012) ; Perspectives d'évolution du droit de l'environnement, Approche comparative Chine-Europe (PICS-CNRS, 2010-2014) ; Les négociations internationales sur le climat, enjeux et perspectives (PICS-CNRS avec le Chili, 2012-2014)]. Désireuse d'axer davantage les recherches sur la mer, le laboratoire explore la nouvelle thématique de l'exploration et l'exploitation des ressources minérales marines (projet CAPES-COFECUB 2015-2018).

4. Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction de l'État

DICE a développé une approche juridique novatrice de la mise en œuvre du droit humanitaire, concernant des aspects très opérationnels, susceptibles d'être analysés par référence au droit, en plaçant sa recherche sous l'égide de « Protection et Sécurité humaine », deux concepts cristallisés à peu d'années d'intervalle dans le « système humanitaire », tous deux axés sur la réalisation des droits [par ex. à la fin de l'été 2015, dans le cadre du Programme intensif NOHA de Varsovie, journée organisée par l'équipe d'Aix, à propos de la crise migratoire, (Ewa Moncure –FRONTEX- et Pascal Gauttier –AMU-) ; les 3-4 février 2016, conférence coorganisée avec l'Union Européenne, le réseau NOHA et le projet HUMAN'AIX s'inscrivant dans le processus du Sommet Humanitaire Mondial, à laquelle huit pays de l'Europe du Sud ont participé à travers leurs autorités gouvernementales, ainsi que des praticiens et universitaires].

L'UMR s'attache aux impacts et enjeux de la mondialisation économique sur le droit constitutionnel et l'État de droit (projet ANR FCBB 2014-2016 pour une étude bilatérale entre la France et la Roumanie intitulée « Du paquet fiscal à la Constitution ; élaboration d'un statut normatif de la règle d'équilibre budgétaire »).

Au-delà, DICE développe une expertise unique en France en matière de droit de la reconstruction des États et de justice transitionnelle. Les travaux ont porté sur le droit de l'écriture constitutionnelle dans les situations post-confliktuelles ou de transition et ont donné lieu à un programme développé dans le cadre du LabexMed baptisé « Constitutions et transitions » et à la publication de plusieurs ouvrages, résultats collectifs de cette recherche [notamment « Identités nationales et nouvelles constitutions : quelles évolutions après les révolutions arabes » ?

(2015) ; Transitions constitutionnelles et Constitutions transitionnelles – Quelles solutions pour une meilleure gestion des fins de conflit ? (2014) ; Religions et transitions : quels défis après les printemps arabes ? (2015) ; Justice constitutionnelle et transition démocratique (2016)]. La recherche s'est aussi orientée vers la justice transitionnelle avec l'analyse d'expériences s'inscrivant dans des contextes différents, mais posant des questions analogues. Elle s'est notamment intéressée à l'espace méditerranéen et a inclus dans cette perspective les cas tunisien et égyptien (La justice face aux réparations de préjudices de l'histoire : approche nationale et comparée, 2013). Ces réflexions générales ont conduit à s'interroger sur la place du droit dans les processus de transition et de la capacité de celui-ci à proposer des solutions efficaces et adaptées au contexte de leur mise en œuvre. Sur ce thème l'UMR constitue le siège d'une collection créée au cours de ce contrat : « Justice et transition », Institut universitaire Varenne, LGD] et d'une revue annuelle consacrée à la justice pénale internationale et transitionnelle : Annuaire francophone de justice pénale internationale et de justice transitionnelle (dir. J.-P. Massias, X. Philippe et S. Plats) créé en 2015. Ces recherches ne sont pas sans lien avec celles conduites sur la revalorisation parlementaire et le renouveau du droit électoral en droit comparé et international (Les nouveaux équilibres institutionnels, Aix-en-Provence, 2012 ; Pouvoir exécutif et Parlement : de nouveaux équilibres ?, PUAM, 2012).

● Rayonnement et attractivité académiques

L'UMR a obtenu un important financement ERC starting grant pour le projet International Grievance

Mechanisms and International Law & Governance (IGMs 2012-2016) sous la direction de Vanessa Richard. L'UMR, qui compte en son sein

Axes du quadriennal 2018-2022

1. Nouvelles configurations normatives et institutionnelles
2. Justice, justices
3. Démocratie, État de droit, droits fondamentaux
4. Droit, sciences et techniques

4 chaires Jean Monnet (dont trois professeurs émérites) et a reçu durant le contrat en cours 3 financements thématiques Jean Monnet, a aussi été à l'initiative de la création en 2016 d'un nouveau Centre d'excellence Jean Monnet tourné vers la Méditerranée.

Outre les participations individuelles de membres de l'unité à des projets ANR, DICE a porté en propre deux ANR « Du paquet fiscal à la Constitution : élaboration d'un statut normatif de la règle d'équilibre budgétaire » (ANR-13-ISHI-0001-01) et « Circulation de normes et réseaux d'acteurs dans la gouvernance internationale de l'environnement » (ANR-12-GLOB-0001-03 CIRCULEX), et été partenaire d'une troisième « La gouvernance internationale du commerce des OGM. Entre le face-à-face États-Unis / Union Européenne et la stratégie des acteurs économiques des PED » (ANR 07 SUDS BICS). DICE a également obtenu de nombreux financements d'autres partenaires tels que le Ministère de l'écologie, la Région Aquitaine, la Mission Droit et Justice, le CNRS à travers les PICS

ou PEPS... (voir la liste complète des contrats institutionnels en annexe 7).

L'UMR a participé activement à la création et s'est investi dans l'animation des GDR Espace de liberté, de sécurité et de justice et GDR Normes, Sciences et techniques. Elle est à l'initiative d'un GDRI de Droit comparé de l'environnement (en cours d'évaluation).

Plusieurs de ses membres sont régulièrement invités à l'étranger pour des conférences ou des séjours de plus longue durée de professeur ou chercheur invité (voir le détail dans la présentation par équipe).

Ses doctorants obtiennent régulièrement des prix de thèse prestigieux (Fondation Varenne, Sénat, Société française pour le droit international, etc.) (voir le détail dans la présentation par équipe).

● Interaction avec l'environnement social, économique et culturel

L'UMR a établi des liens étroits avec son environnement social, économique et culturel. On citera par exemple les partenariats avec l'Organisation internationale ITER à Cadarache (colloques, publications, partenariat pour l'encadrement de deux doctorants), Marseille Provence Métropole (accueil d'une bourse CIFRE), la Région Aquitaine (projet COLEFIE), l'Union européenne (organisation par exemple des Tables Rondes Humanitaires Européennes, qui ont rassemblé les représentants de 8 pays d'Europe du Sud et ont été la première étape d'un débat participatif à l'issue duquel l'UE a formalisé sa position dans un processus organisé par les Nations Unies - Sommet Humanitaire Mondial), le Ministère de l'écologie et celui des Affaires étrangères (préparation de la COP 21) ou encore le Plan bleu à Sophia Antipolis (accueil de stagiaires, travail de recherche, animation de l'association, conférences...).

Soucieuse de répondre aux sollicitations de ses partenaires, l'UMR a également créé deux cliniques

juridiques : une Clinique doctorale des droits de l'homme (qui adresse des *amicii curiae* à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, comme dans l'affaire *I.V. v. Bolivie*, avril 2016) et une clinique de droit de l'environnement (apportant son support à divers acteurs publics et privés tels que le Parc des calanques, le Port autonome de Marseille, le Plan bleu et diverses associations...). On notera aussi la création de T. Créatif, une plateforme pour des ter-

ritoires durables au service des instances d'enseignement et de recherche, mais aussi d'entreprises et de collectivités territoriales (voir www.creativite.hypotheses.org et annexe 2).

Les membres de l'UMR sont régulièrement sollicités pour des interviews pour la presse écrite et orale (environnement et notamment COP 21, droit constitutionnel, justice transitionnelle, droits fondamentaux, etc.).

3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche

L'UMR met en place des cursus d'excellence reposant sur de nombreuses collaborations nationales et internationales. Elle assure ainsi la gestion administrative et pédagogique de 11 spécialités de Masters 2 (Droit international public, Droit international et européen de l'environnement, Droit de l'Union européenne, Droit public, Droit des contentieux publics, Droit de la reconstruction des États, Action et droit humanitaires à Aix-Marseille Université ; Droit et contentieux publics à l'Université de Pau ; Carrières publiques, Entreprise et patrimoine, Personne et procès à l'Université de Toulon). Ces formations sont toutes étroitement adossées aux recherches menées dans l'UMR. Il est à noter que deux de ces masters ont reçu le label Académie d'excellence de la Fondation A*Midex (Droit international et européen de l'environnement et Action et droit humanitaires). Le DHUGESCRI participe à un Master Erasmus Mundus depuis la première vague de ceux-ci en 2004. Le Master NOHA (à AMU, « Action et Droit humanitaires ») a été dans la première vague des bénéficiaires de l'« action 3 » permettant l'envoi d'étudiants en séjour de recherche dans 7 universités extra-européennes.

Outre différents DESU thématiques, l'UMR a créé un DESU de Droit européen et international ap-

profondi pour permettre l'accompagnement des étudiants après leur master (enseignements à distance, conventionnement de stages, projet professionnel).

L'UMR accueille et suit annuellement près de 200 doctorants, qui relèvent de 3 écoles doctorales différentes :

- l'École doctorale « Sciences juridiques et politiques » (ED 67) à Aix-Marseille,
- l'École doctorale « Civilisations et sociétés euro-méditerranéennes et comparées » (ED 509) à Toulon,
- l'École doctorale « Sciences Sociales et Humanités » (ED 481) à Pau.

La politique doctorale s'appuie sur le recrutement de doctorants contractuels et la recherche d'autres financements doctoraux (CNRS, Région, CIFRE, ADEME...). L'insertion des doctorants dans des recherches collectives, le soutien matériel qui leur est offert y compris pour des déplacements en France et à l'étranger, l'organisation de rencontres doctorales régulières thématiques et/ou méthodologiques (l'Université internationale d'été du Mercantour depuis 2008, l'École Doctorale des Juristes Méditerranéens depuis 2009, l'École d'été sur la «

Pratique du droit international des droits humains » en juin 2016 et l'Université d'été « Justice transitionnelle » depuis 2015) constituent les points clés d'une formation doctorale dynamique. Ces manifestations permettent en outre aux doctorants relevant de différentes écoles de se rencontrer et d'échanger.

4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat

Notre projet pour 2018-2022 tient compte d'abord du fait que notre unité se restructure autour de non plus 5, mais 4 équipes internes, le départ à la retraite du Professeur Domestici-Met entraînant la disparition du DHUGESCRI, dont les activités de recherche et pédagogiques vont être réintégrées au CERIC et au GERJC. DICE va, ici, gagner en cohérence et lisibilité.

En termes scientifiques, le projet présenté ici est le reflet de la dynamique d'unité que nous nous sommes attachés à consolider au fil des années. Le renforcement de sa cohérence et de son identité scientifiques demeure une priorité stratégique pour l'UMR 7318. Il convient de ne pas sous-estimer les difficultés liées aux conditions de création de ce laboratoire. On doit, en effet, garder à l'esprit le fait que l'UMR, sur trois sites universitaires, est le fruit d'une politique de regroupement initiée par le CNRS. Il y a là un défi que nous avons choisi de relever dans le souci constant de transformer l'essai au mieux des intérêts de chacune des composantes de la nouvelle entité.

Le succès de cette opération a d'abord été rendu possible par la profonde empathie empreignant les rapports qu'entretiennent les différentes équipes internes. Il ne s'est jamais agi de transformer des internationalistes en constitutionnalistes, ni d'imposer à ces derniers de se muer en européenistes. Dans le respect de la diversité disciplinaire faisant la richesse de notre laboratoire, nous avons considéré qu'il était plus judicieux de jeter des ponts entre ces équipes et de densifier le maillage de nos échanges au point de voir se dessiner les contours d'un véritable projet collectif. Or, nous n'avons d'autres ambitions pour la période couverte par le prochain contrat que de confirmer ce cap et de renforcer les logiques de coopération largement intériorisées par les composantes de l'UMR.

Notre stratégie repose sur des conceptions méthodologiques convergentes. Il est plus que jamais indispensable de promouvoir le décloisonnement d'une recherche juridique par essence très segmentée. Les clivages structurant traditionnellement l'enseignement et la recherche (droit public/droit privé, droit international/droit européen/droits nationaux, droit de la santé/droit de l'environnement/droit économique...) doivent être dépassés. En effet, ils ne fournissent plus (toujours) les outils intellectuels permettant de comprendre et de rendre compte de la complexité des phénomènes sociaux. Dans le même ordre de préoccupations, il semble plus qu'utile d'encourager l'association de juristes à des recherches interdisciplinaires. Tel est fréquemment le cas, par exemple, dans le domaine de l'environnement, de la santé, des migrations internationales ou de l'économie. Cette méthode, pour autant qu'elle ne se résume pas à une juxtaposition de savoirs concurrents, peut être étendue au-delà de ce périmètre. Par ailleurs, il faut veiller à ce que la participation des juristes ne soit pas instrumentalisée comme c'est souvent le cas. Le droit ne saurait être uniquement perçu comme une « boîte à outils » offrant des réponses (de nature réglementaire ou

législative) toutes prêtes. La réunion de chercheurs venant d'horizons disciplinaires différents, sur un objet commun et selon une problématique définie au terme d'un croisement des analyses, favorise l'émergence de nouveaux champs d'investigation auxquels il est possible d'adosser une recherche individuelle autant qu'une politique de laboratoire. Les juristes travaillent, par tradition autant que par dilection, de manière isolée. Il est pourtant nécessaire de songer aux voies et moyens permettant la constitution de réseaux voire de véritables communautés thématiques. Les objets de recherche se distinguent de plus en plus souvent par leur transversalité. Or, on ne peut que constater le caractère pénalisant pour l'avancée de nos travaux, d'une part, de l'éclatement de la « communauté des juristes » et d'autre part de sa déconnexion par rapport à des disciplines voisines auxquelles nous gagnerions à joindre nos forces.

Pénétrés de cet état d'esprit, nous veillerons à pérenniser les journées de l'UMR. Cette initiative permet à l'ensemble des membres du laboratoire de se retrouver annuellement autour d'une question de recherche commune, tour à tour sur l'un des trois sites universitaires. Outre ses vertus fédératrices, cette formule donne lieu à d'intéressantes réflexions systématiquement publiées dans la collection créée à cet effet (« À la croisée des droits », Bruylant).

Dans la double perspective de tisser des liens entre ses membres, de jouer son rôle d'animation scientifique, l'UMR continuera d'organiser son séminaire mensuel, désormais en visioconférence entre les sites d'Aix-en-Provence, Pau et Toulon, qui rassemble une communauté allant bien au-delà des frontières de l'UMR. Ce séminaire rencontre un vif succès auprès des doctorants et étudiants de master 2. Depuis janvier 2016, les séances sont filmées et peuvent être suivies sur internet à la demande (création d'une chaîne YouTube).

Cette stratégie témoigne également de notre conviction qu'il est indispensable de cultiver un lien étroit entre l'activité de recherche proprement dite et la formation par la recherche. L'UMR 7318 offre notamment un cadre particulièrement adapté à une formation doctorale avancée. Aussi avons-nous l'intention de poursuivre et de multiplier les séminaires destinés à assurer, sans empiéter sur la relation privilégiée que chaque directeur construit avec ses doctorants, un suivi de nos étudiants les plus avancés propre à favoriser des croisements intellectuels, mais aussi un échange de bonnes pratiques et, nous l'espérons, une meilleure maîtrise des délais de réalisation (organisation régulière des forums des jeunes chercheurs ; pérennisation de l'École doctorale des juristes de la Méditerranée, de la Clinique doctorale des droits de l'homme, de l'École d'été sur la pratique des droits de l'homme avec l'Université du Québec à Montréal, de l'Université internationale d'été du Mercantour...). Pour récompenser chaque année la meilleure thèse soutenue au sein de l'UMR et encourager ainsi nos jeunes chercheurs, nous avons créé en 2016 un prix de thèse de l'UMR (remis à l'occasion de la journée de l'UMR).

Durant le prochain contrat, nous souhaitons également conforter nos partenariats à l'échelle régionale (Labex-Med, OT-MED, projet d'institut de convergence MESAM...), nationale (GDR NOST et ELSJ) et internationale avec nos partenaires privilégiés (Espagne, Italie, Japon, Brésil, Canada, Chili, États-Unis...) pour encourager la circulation des idées, la mobilité entrante et sortante des chercheurs, doctorants et étudiants de M2.

Désireux d'affermir notre présence dans le paysage éditorial international et d'assurer efficacement la valorisation des meilleurs travaux de l'UMR, nous maintenons notre collection précitée « À la croisée des

droits » chez Bruylant, à Bruxelles, et créons notre propre collection d'ouvrages électroniques en open access « Confluence des droits ». Nous envisageons également, au cours du prochain contrat, de lancer une revue qui reflète la même volonté de décloisonnement entre les ordres juridiques et entre les disciplines, cette volonté étant devenue un peu la « marque de fabrique » de notre UMR.

Notre visibilité reposera aussi sur l'affermissement de nos outils de communication (site web consolidé de l'UMR et des équipes en cours de constitution avec l'aide d'AMU, création en 2016 d'une lettre électronique semestrielle de DICE, flyers, projet d'un rapport d'activité annuel).

Nous articulerons notre projet de recherche autour d'axes clairement identifiés et définis au terme d'une réflexion collective. Dans ce cadre, nous continuerons à monter des projets de recherche que nous soumettrons aux appels d'offres nationaux et internationaux dans l'objectif de renforcer nos positions scientifiques sur l'échiquier de la recherche européenne tout en disposant des moyens humains et financiers sans lesquels cet essor serait hors d'atteinte. Persuadés que recherche collective et recherche individuelle peuvent se nourrir mutuellement et assurer l'épanouissement scientifique de chacun, nous souhaitons continuer à inscrire notre recherche dans une logique collective et pluriannuelle.

Dans cette perspective, nous projetons de faire évoluer ainsi nos axes de recherche :

1. Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

DICE propose de développer cet axe sous quatre angles en particulier :

- **Fabrication du droit, sources du droit, outils des politiques :**

Profitant de la complémentarité de nos compétences et spécialités, nous continuerons à nous intéresser à l'évolution de la normativité, aux nouveaux modes de production des normes, à la diversification des sources (droit souple) et des outils des politiques juridiques (outils économiques, régulations public-privé, contractualisation). Nous approfondirons les recherches commencées sur les notions de qualité, efficacité, effectivité des normes, légistique. Nous travaillerons également sur l'évolution des mécanismes de mise en œuvre, contrôle et sanction du non-respect des règles posées (responsabilité et nouvelles formes d'accountability, notion de 'force normative'). Dans la mesure du possible, nous conduirons ces recherches dans une perspective pluridisciplinaire, en nous rapprochant de laboratoires ou collègues en sociologie, science politique, économie ou encore linguistique.

- **Européanisation, internationalisation et globalisation du droit :**

L'étude du phénomène de globalisation et de ses conséquences juridiques se prête particulièrement à la configuration de DICE composée à la fois de théoriciens du droit, de spécialistes de droit interne, de droit européen et de droit international, qui ont fortement orienté leurs recherches sur ces questions dans le cadre du programme quadriennal qui s'achève. Les théories de la globalisation notamment, souvent critiquées pour leur incomplétude, seront mises à l'épreuve de la réalité des effets de celle-ci dans les États. DICE se propose donc de mesurer l'impact concret de la globalisation sur nos systèmes juridiques, la place de la souveraineté des États et le poids des décisions étatiques, en particulier en Europe où ce phénomène est accentué par les mécanismes d'intégration régionale au sein du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne (émergence d'un droit commun européen par exemple). Dans cette recherche sur la mondialisation du droit, une attention particulière sera portée aux rapports de systèmes, et notamment

aux mouvements de circulation et diffusion des normes entre les ordres juridiques, ainsi qu'aux théories du droit global. Ces questions sont au cœur du projet du Centre d'excellence Jean Monnet qu'abrite désormais l'UMR.

- **Droit et politique économiques :**

Le droit et les politiques économiques sont un champ privilégié pour étudier les évolutions normatives évoquées supra (sous-axes 1 et 2). L'étude de l'encadrement de l'entreprise et de l'activité économique bénéficiera des compétences complémentaires des membres de DICE (droit comparé public et privé, droit du Marché unique européen, droit international économique).

- **Évolutions institutionnelles et reconfiguration des États :**

Demandes de plus en plus d'autonomie de la part des entités infraétatiques, demande de statut pour des minorités nationales, régionalisation du pouvoir de décision, dilution puis renforcement des frontières, perte de repère et d'identité collective pour les nationaux, difficulté de faire émerger une identité supranationale, révisions constitutionnelles majeures pour adapter l'État aux nouvelles exigences en matière de prise de décision sont autant de questions auxquels sont confrontés le droit interne, le droit européen et le droit international. Partant de recherches ciblées entamées dans le cadre du quadriennal en cours, DICE se propose d'approfondir ces thèmes en développant un axe de réflexion convergent entre les différentes équipes au regard de leurs spécialités.

2. Justice, justices

Les membres de toutes les équipes de DICE travaillent de longue date sur la justice et les contentieux juridictionnels aussi bien en droit comparé (particulièrement constitutionnel) qu'europpéen (Cour européenne des droits de l'homme, Cour de justice de l'Union européenne) ou international. Ce nouvel axe est destiné à permettre de mieux identifier et valoriser, mais aussi de promouvoir les recherches conduites sur ce sujet. Elles s'articuleront autour de trois sous-axes :

- **Rôle des juges dans le développement du droit :**

À partir de questionnements transversaux (comme le rôle des cours suprêmes, analyse du raisonnement juridique et de l'argumentation, analyse critique de la justice globale et de la stratégie contentieuse en droit international, réflexion sur le rôle des mécanismes internationaux de plainte non-juridictionnels, rôle des juges internationaux dans la constitution d'un jus communes des droits de l'homme, etc.) ou d'analyses thématiques (environnement, droits de l'homme, etc.), les recherches mettront en évidence le rôle majeur joué par les juges dans le développement du droit.

- **Justice et rapports de systèmes :**

Ce point sera développé en lien avec le sous-axe 1.2. Une attention particulière sera portée au dialogue des juges.

- **Justice constitutionnelle : perspectives nationales et comparées :**

Il s'agit là historiquement d'un point fort et particulièrement fédérateur des recherches conduites au sein de trois équipes de DICE (CDPC JCE, ILF-GERJC, IE2IA) que l'unité souhaite conforter encore dans le futur.

3. Démocratie, État de droit, droits fondamentaux

Trois axes seront privilégiés par DICE :

- **Nouveaux défis et mutations des droits fondamentaux :**

Le numérique, les découvertes scientifiques, les nouvelles attentes des citoyens, l'ampleur du phénomène migratoire, le terrorisme sont autant de défis auxquels les droits internes, européens, international doivent répondre dans une recherche permanente d'équilibre entre liberté et restriction de ces libertés. Cela conduit souvent à une recherche de conciliation entre droits et valeurs considérées comme traditionnellement ou nouvellement fondamentales, et de solutions politiquement et juridiquement acceptables. De fait, le juge joue un rôle déterminant, car il est souvent sollicité pour trancher un débat sur lequel les gouvernants n'ont pas de solution idéale. La confrontation des positions adoptées par les différents juges, des arguments et valeurs sous-jacentes examinées, et le poids de ces décisions sur le débat politique dans une société où les gouvernants sont souvent dépassés par la complexité des questions posées, sont autant d'éléments qui seront pris en considération dans les recherches menées par DICE (toutes les équipes).

- **Crises, conflits, reconstruction des États et de la démocratie :**

Les travaux porteront ici sur le droit humanitaire, continuant notamment à explorer la notion de « sécurité humaine », mais également sur la démocratie et la reconstruction des États, ainsi que sur la justice transitionnelle. Ce sous-axe bénéficiera des compétences complémentaires des équipes du CERIC, de l'ILF-GERJC et de l'IE2IA.

- **Démocratie et processus démocratiques :**

La démocratie traditionnelle, et le système représentatif sur lequel elle repose, semblent à bout de souffle tant la crise de la représentation est un phénomène qui s'enracine et se mondialise. Cela fragilise les démocraties et complexifie des processus de transition démocratique déjà complexes en eux-mêmes. DICE développe depuis plusieurs années une expertise juridique sur ces questions souvent analysées sous un angle strictement politique et factuel. Cette recherche sera approfondie à la fois pour analyser les véritables alternatives ou possibilités d'amélioration de cette conception traditionnelle mais également, sous l'angle des transitions démocratiques, pour tirer les enseignements d'expériences de transition réussies (en particulier ILF-GERJC et IE2IA).

4. Droit, sciences et techniques

Les recherches en droit de l'environnement, qui sont traditionnellement un point fort de DICE (en particulier CERIC et CDPC), seront poursuivies au sein d'un axe élargi à la problématique des relations entre le droit, les sciences et les techniques. Les recherches s'appuieront sur le projet de GDRI en droit de l'environnement que nous avons soumis si celui-ci était retenu. Deux sous-axes sont envisagés ici.

- **Sciences et droit :**

Une recherche ambitieuse débute sur les procès environnementaux (qui nourrira également l'axe 2), tandis que les travaux seront poursuivis sur les questions d'expertise, de preuve, de prise de décision en situation d'incertitude, et de précaution. Une attention particulière sera portée aux influences croisées entre

sciences et droit, autorisant des recherches interdisciplinaires.

- **Gouvernance de l'environnement :**

DICE maintiendra ses recherches sur la gouvernance de l'environnement, s'intéressant en particulier aux changements climatiques et aux mutations énergiques, aux zones littorales, aux ressources marines et à la gouvernance de la Méditerranée, au développement durable des territoires. Un nouvel axe novateur est proposé sur l'analyse des systèmes complexes, avec notamment le développement d'approches 'big data' de la complexité en lien avec des collègues scientifiques (mathématiques, physique, informatique).

Ce cadre adapté doit permettre de renforcer les synergies entre équipes, les collaborations internationales tout en tenant mieux compte des thématiques montantes en lien avec de nouvelles priorités qui correspondent à des recrutements faits ou programmés : droit de la mer, droit et sciences, Espace de liberté, de sécurité et de justice de l'Union européenne, droit de l'énergie, droit des animaux, droit parlementaire, droit global.

Il est à noter que ces axes de recherche s'inscrivent parfaitement dans les orientations validées par le COS d'Aix-Marseille Université, concernant l'Université de Toulon à travers la politique commune de site, orientations qu'ils permettent d'explorer dans leur entier :

- Les mutations de la justice y compris s'agissant de la justice informelle
- L'effectivité des droits fondamentaux à l'épreuve des migrations et des mutations sociétales ou technologiques
- Les réactions du droit et les innovations en termes de régulations économiques et sociales face aux crises du 21^e siècle
- Ordres juridiques, identités et intégration dans une perspective comparative
- Énergie, environnement et développement durable ; changement climatique.

Nos axes de recherche émarginent également à quatre PR2I (humanités, environnement, énergie et santé) d'Aix-Marseille Université, conformément aux recommandations du même COS.

Les axes de DICE s'inscrivent aussi dans la stratégie de l'Université de Toulon qui a choisi un axe : « Sociétés méditerranéennes et sciences de la mer » décliné en deux sous axes en SHS : « Échanges et sociétés en Méditerranée » et « Mer, Environnement et Développement durable ».

Présentation des équipes composant DICE



Centre de Droit et Politique Comparés
Centre Jean-Claude Escarras (CDPC)

1. Présentation de l'équipe

Le Centre de Droit et de Politique Comparés - CDPC est créé par le Professeur Jean-Claude Escarras, au sein de la Faculté de Droit de l'Université de Toulon et du Var, en 1985. Il porte aujourd'hui le nom de son fondateur. En 1992, le CDPC devient Équipe d'accueil, E.A. n° 1361, il est renouvelé en 1996 en tant que telle et intègre le G.D.R. de droit comparé CNRS n° 1199. En 2000, il forme, avec le GERJC de l'Université d'Aix-Marseille III, l'U.M.R. n° 6055 Justice constitutionnelle et droit comparé. Les deux équipes, chacune conservant son autonomie et sa spécialisation, mettent en commun leurs moyens respectifs pour la réalisation de certains projets (tables rondes internationales de justice constitutionnelle, publications...).

Depuis 2001, les Professeurs Maryse Baudrez et Thierry Di Manno assurent la direction du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS, le Professeur Jean-Jacques Pardini en est le directeur adjoint.

Le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS est géographiquement situé à la Faculté de droit de l'Université de Toulon, 35, Avenue Alphonse Daudet, BP 1416, 83056 Toulon CEDEX. Il occupe au 2^e étage du bâtiment divers bureaux destinés aux enseignants-chercheurs, 2 salles de documentation/consultation d'une superficie de 200 m², et 1 salle destinée aux réunions scientifiques attribuée en 2015 d'une superficie de 60 m².

Depuis sa création, en 1985, le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS est spécialisé dans les recherches de droit comparé franco-italien. Ses programmes de recherche ont été centrés sur : « La vie institutionnelle et politique et le contentieux constitutionnel italiens » et « La protection des droits fondamentaux, en droit national (France-Italie) et en droit européen ». Si à l'origine l'équipe était constituée essentiellement d'enseignants-chercheurs publicistes, elle s'est progressivement étoffée dans les disciplines du droit privé et de l'histoire du droit. La transdisciplinarité s'est donc notablement accentuée dans les programmes de recherche. Ce renouveau s'est inscrit, cependant, dans la continuité scientifique qui a permis au CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS de gagner sa notoriété. L'exploration des nouveaux territoires de recherche a contribué, de manière décisive, à l'approfondissement de l'étude du système juridique italien entreprise depuis près de vingt ans par le laboratoire. La prééminence donnée au droit comparé franco-italien a conduit à la reprise de la publication des Cahiers du CDPC en 2010 dont la

diffusion est assurée au plan national et international, à la poursuite de la Chronique Italie dans l'AIJC débutée en 1985, la création, en 2012, d'une nouvelle revue électronique La Lettre d'Italie qui compte aujourd'hui plus de 40 000 lecteurs distincts en France et à l'étranger. Enfin, en 2015, une seconde revue électronique est créée, Le Bulletin de droit comparé qui répond au désir des membres du CDPC d'élargir la réflexion doctrinale en droit comparé.

Les programmes de recherche poursuivis par l'équipe se rattachent aux grands axes scientifiques de l'UMR 7318 DICE et s'articulent, d'une manière parfaitement complémentaire, avec les axes définis par l'Université de Toulon pour les SHS et son École doctorale thématique (n°509) : Civilisations et sociétés et euro-méditerranéennes et comparées (thématique redéfinie, pour le prochain contrat, « Échanges et sociétés en Méditerranée »).

● Politique scientifique

Depuis plus de trente ans, le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS est connu en France et à l'étranger pour son expertise en droit et politique comparés franco-italiens. Il rassemble, aujourd'hui des compétences en droit comparé dans les domaines du droit public, du droit privé et de l'histoire du droit. L'objectif poursuivi est de continuer à développer les axes traditionnels qui assurent la visibilité du CDPC et d'accentuer l'interdisciplinarité grâce au développement du département «Droit privé comparé», au renforcement des effectifs durant les années précédentes et au haut niveau de spécialisation atteint par ses enseignants-chercheurs. Il est désormais possible de diffuser les responsabilités scientifiques et de constituer des équipes de chercheurs davantage spécialisés dans les domaines explorés.

Dans cette perspective, le CDPC a développé une politique documentaire, éditoriale et de diffusion scientifique cohérente et dynamique. Il mène une politique active de communication par l'organisation de colloques internationaux, le soutien prioritaire des projets et des communications à colloques liés à ses axes de recherche et l'organisation de séminaires assurés par des chercheurs étrangers.

La politique doctorale du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS est parfaitement en cohérence avec ses axes de recherche et avec la spécialisation Civilisations et sociétés et euro-méditerranéennes et comparées de l'École doctorale SHS de l'Université : concertation avec les directeurs de thèse lors des premières inscriptions, organisation des comités de suivi de thèse depuis trois ans, organisation des Forums de doctorants au cours desquels ces derniers présentent l'état d'avancement de leurs travaux et font part de leurs éventuelles difficultés, organisation de séminaires doctoraux d'encadrement des doctorants, organisation des ateliers des Doctoriades qui permettent aux doctorants de présenter leurs premières communications, etc. Le nombre de thèses soutenues a ainsi plus que doublé ces trois dernières années et certaines d'entre elles ont été distinguées au niveau national et international.

La politique scientifique du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS s'est donc inscrite dans la continuité qui lui a permis de gagner sa notoriété et de devenir « un centre de références en droit comparé

franco-italien » (AERES 2011). L'exploration de nouveaux territoires de recherche s'accompagne donc de la prééminence donnée au droit comparé franco-italien. Cette stratégie de recherche contribuera, de manière décisive, dans les prochaines années, à l'approfondissement de l'étude du système juridique italien entreprise depuis plus de trente ans par ce laboratoire.

● Organisation et vie de l'équipe

Les effectifs du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS n'ont cessé de s'accroître au cours des années.

Au 1er octobre 2002, l'équipe se composait de 14 membres titulaires (3 professeurs, 10 maîtres de conférences, 1 Assistant), 1 ingénieur d'études CNRS, 31 doctorants dont 4 ALLER et 9 ATER.

Au 1er octobre 2012, l'équipe comptait 26 enseignants-chercheurs (dont 7 professeurs et 11 maîtres de conférences HDR), 3 post-docs, 2 ITA CNRS, 58 doctorants.

Au 1er octobre 2016, le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS compte 34 enseignants-chercheurs (dont 10 professeurs, et 7 maîtres de conférences HDR), 1 ingénieur d'études CDD Univ.Toulon, 2 post-docs, 1 ingénieur d'études CNRS, 54 doctorants dont 2 ATER et 3 doctorants contractuels.

Durant la période 2012 à 2016, l'équipe a enregistré neuf départs de membres HDR (retraite ou mutation) et deux départs d'ITA CNRS (retraite et mutation). Ces départs ont été compensés par le recrutement de six professeurs et sept jeunes maîtres de conférences. Quatre soutenances d'HDR sont programmées pour l'année universitaire 2016-2017, ce qui devrait permettre d'assurer plus sereinement l'encadrement des doctorants. Au 1er septembre 2016, une documentaliste CNRS prendra ses fonctions au CDPC.

Durant la période considérée, 31 thèses ont été soutenues ce qui représente une avancée considérable par rapport à la période précédente durant laquelle 11 soutenances de thèses avaient été enregistrées.

La vie du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS s'articule autour de réunions de travail fréquentes, mais informelles entre les membres des différentes sous-équipes dans l'une des salles de documentation. Ces réunions permettent d'échanger régulièrement sur des points scientifiques. Une Assemblée générale réunissant les membres titulaires et les représentants des doctorants a lieu deux fois par an. Le Bureau, composé des deux directeurs, du directeur adjoint, des responsables de programme et des responsables des départements de droit privé comparé, droit public comparé et histoire du droit, se réunit selon les projets envisagés ou les nécessités voire pour répondre aux sollicitations dans l'urgence des instances de l'Université.

Les moyens du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS lui ont permis de faire face à des dépenses importantes au cours de la période de référence (acquisition du logiciel Kenticka, renouvellement du parc informatique, acquisition de collections). Le budget de l'équipe, toutes sources confondues, qui était de 51054€ au 1er janvier 2011 a été de 65008€ au 1er janvier 2015.

La Bibliothèque du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS dispose du plus important fonds documentaire concernant le droit italien en France, tant public que privé (3500 ouvrages). Outre le fonds informatisé de 5000 références (ouvrages, actes de colloques, thèses, mémoires, articles, tirés à part) et autres documents en cours de recensement, il convient d'ajouter 29 collections de périodiques vivants (dont 21 en langue italienne). Le fonds documentaire comporte également une proportion croissante d'ouvrages et revues en droit belge, espagnol, anglo-saxons ainsi qu'un accès - par abonnement - à la base de données juridique italienne Infoleges. La bibliothèque est ouverte aux collaborateurs du CDPC-JCE, enseignants et chercheurs - et aux étudiants à partir du Master 2 avec aide à la recherche bibliographique. Des ordinateurs sont à leur disposition pour consulter le fonds et effectuer des recherches sur Internet et accéder à toutes les bases de données auxquelles la Bibliothèque universitaire est abonnée. Elle offre 1 serveur en ligne (accès libre aux références du fonds documentaire), 7 ordinateurs fixes répartis dans les 3 salles, et 4 ordinateurs portables.

Le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS dispose d'un site internet : <http://cdpc.univ-tln.fr/index.html>.

● Faits marquants

Le laboratoire a organisé, au cours de la période 2011-2016, 16 manifestations nationales et internationales (colloques, tables rondes ou conférences). Les actes de six de ces colloques sont d'ores et déjà publiés : Le recours au droit comparé par le juge ; Les réactions constitutionnelles à la globalisation ; Le droit des étrangers en situation irrégulière après la transposition de la « directive retour ». Regards croisés France, Espagne, Italie éd. Bruylant. La sécurité juridique et le contribuable, éd. PUAM. Aux limites du droit éd. Mare & Martin. La banque dans tous ses états. Intermédiation et croissance. Regards croisés France, Belgique, Italie, Maroc, Sénégal éd. Mare & Martin. Les actes de cinq autres colloques seront publiés d'ici la fin de l'année 2016 (éd. Bruylant, Mare & Martin, PUAM).

Comme depuis 2009, le laboratoire a organisé chaque année un atelier lors des Doctoriades euro-méditerranéennes (Journées de la Jeune Recherche de l'Université de Toulon) avec la participation de docteurs et de doctorants du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS, mais également de docteurs et doctorants de l'UMR. Les actes de ces ateliers sont publiés dans les Cahiers du CDPC. Trois revues sont propres au laboratoire : Les Cahiers du CDPC, La Lettre d'Italie, Le Bulletin de droit comparé. Les Cahiers du CDPC et La Lettre d'Italie font l'objet d'un envoi dans les centres de recherche de droit public, droit privé et de science politique en France et à l'étranger. Outre la version papier, La Lettre d'Italie est disponible et téléchargeable en version ebook.

2. Réalisations

● Production scientifique - Présentation des activités et des résultats de la recherche

Le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS continue à développer la spécificité qui est la sienne en

contribuant à la connaissance du droit et de la politique italiens et en consacrant une partie importante de ses activités de recherche au droit comparé, notamment franco-italien. À ce titre, le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS rédige chaque année la « chronique Italie » publiée à l'Annuaire International de Justice Constitutionnelle où sont systématiquement commentées les principales décisions de la Cour constitutionnelle italienne rendues au cours de l'année écoulée. En outre, depuis 2012, est publiée, de manière régulière, La Lettre d'Italie qui fait état de l'actualité juridique, politique et sociologique italienne (huit numéros à ce jour). Le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS a poursuivi la publication des Cahiers du CDPC (cinq numéros publiés entre 2011 et 2016) consacrés à différentes thématiques envisagées selon une démarche comparative (Procédure civile et droit comparé, vol. 8 ; Communicabilité et Patrimoine euro-méditerranéen, vol. 9 ; Référendum et démocratie, vol. 10 ; Justice et droit comparé, vol. 11 ; Droits comparés, vol. 12). Enfin, le premier numéro du Bulletin de droit comparé a été publié en 2015 et propose des études comparatives de droit public, de droit privé et d'histoire du droit.

Au même titre, il faut faire état de la publication, en 2011, des Actes d'un colloque tenu à Toulon : Le sixième anniversaire de la République italienne, sous la direction de P. Gilles, M. Léonard et J.-J. Pardini, Bruxelles, Bruylant, 2011) et de l'organisation d'un colloque en novembre 2014, consacré aux Précurseurs italiens du droit constitutionnel (sous la direction d'Alexis le Quinio et Thierry Santolini) dont les Actes sont à paraître chez La Mémoire du droit en 2016. Par ailleurs, plusieurs membres du CDPC ont participé aux Journées italo-franco-belges de droit comparé qui se sont tenues à Pise les 6 et 7 mars 2015 sur le thème des « rapports entre la juridiction constitutionnelle et la doctrine ». Ces journées ont fait l'objet d'une publication en 2015 (I rapporti tra la giurisdizione costituzionale e la dottrina, sous la direction de Paolo Passaglia, Napoli, editoriale scientifica, 2015, 448 p.). Enfin, trois membres du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS ont participé à la rédaction de la partie Italie du Rapport consacré à La régulation des contentieux devant les Cours suprêmes publié par la Commission Constitution et institutions du Club des juristes (octobre 2014).

Le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS coorganise, chaque année, avec l'ILF-GERJC et l'IE2IA, la Table Ronde internationale de Justice constitutionnelle qui se tient à Aix-en-Provence, dont les contributions et débats sont publiés à l'Annuaire International de Justice constitutionnelle. Par ailleurs, le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS a participé avec l'IE2IA au projet COLEFIE (« Collectivités publiques et droit des étrangers - France, Italie, Espagne ») 2012-2016, financé par le Conseil régional Aquitaine.

De manière générale, les activités du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS, sur la période de référence 2011-2016, se sont pour l'essentiel concentrées autour de trois des quatre axes définis par le projet quadriennal de l'UMR CNRS 7318 DICE : les nouvelles configurations normatives et institutionnelles, les droits fondamentaux et le droit de l'environnement. Par ailleurs, certains travaux, entrepris « hors axes », doivent être également évoqués.

Axe n° 1 – Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

Les nouvelles configurations normatives et institutionnelles ont été envisagées sous plusieurs aspects dont le point commun, précisément, réside dans la volonté d'appréhender la et les communication(s) transnationale(s) horizontale(s) et verticale(s) entre les ordres juridiques. Les travaux et manifestations en question ont ainsi permis de développer des réflexions parfois novatrices fondées sur la comparaison entre les droits nationaux et sur le phénomène actuel de globalisation. Certains travaux individuels sont également directement inspirés de cette thématique, notamment ceux portant sur ce fameux « dialogue des juges », formule qui a certes fait florès, mais qui doit assurément être soumise à la critique.

Des conférences ont été également organisées par le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS dans le cadre des séminaires de DICE, en cohérence avec l'axe concerné dont celle relative à La réforme constitutionnelle Renzi-Boschi et son impact sur l'État régional italien tenue par Roberto Louvin, Professeur de droit constitutionnel à l'Université de Calabre le 3 mars 2016. Il doit aussi être fait état de la contribution de plusieurs membres du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS à l'ouvrage consacré à La question prioritaire de constitutionnalité. Approche de droit comparé publié chez Bruylant en 2014. Cet ouvrage trouve son origine dans un projet de recherche mené sous la direction de Pierre Bon, Thierry di Manno et Laurence Gay et a impliqué des enseignants-chercheurs des trois équipes de l'UMR CNRS 7318 DICE, les enseignants-chercheurs du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS s'étant chargés de l'expérience italienne de la question préjudicielle de constitutionnalité. Il faut aussi mettre l'accent sur la participation de certains membres du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS au colloque organisé à Aix-en-Provence les 23 et 24 juin 2016 sur Le contrôle de constitutionnalité des décisions de justice : une nouvelle étape après la QPC ?

Outre les travaux collectifs ici mentionnés, la période de référence a été marquée par des publications individuelles portant sur des thématiques relevant de l'axe concerné.

1.1 *Le recours, par le juge, à l'argument de droit comparé*

La Vème journée de l'UMR CNRS 7318 DICE était consacrée au recours au droit comparé par le juge. Ce phénomène, certes ancien, s'est considérablement intensifié – touchant des juridictions de plus en plus nombreuses – au point que le vocabulaire lui-même fourmille d'expressions variées pour le qualifier : argument de droit comparé, inspiration réciproque, migration des idées, circularité des solutions juridiques, etc. Les juges en général, et les juges constitutionnels en particulier, sont plus que jamais ouverts vers l'extérieur. Les références aux solutions étrangères varient en fonction des pays, des juridictions et des thématiques abordées. De leur côté, les juridictions européennes (Cour de justice de l'Union

européenne, Cour européenne des droits de l'homme) et internationales s'appuient fortement dans leurs raisonnements sur les droits nationaux. Ce recours au droit comparé n'est pas sans conséquences, ces dernières variant en fonction de l'« intensité » et de l'opportunité de la référence. L'objectif de la journée d'études a été, par une approche transversale, de passer au crible la pratique et les utilisations du recours à la comparaison juridique par les juges. Elle a fait l'objet d'une publication chez Bruylant en 2014 (Le recours au droit comparé par le juge, sous la direction de T. di Manno, Bruxelles, Bruylant, coll. A la croisée des droits, 2014, 272 p.).

1.2 *Les réactions constitutionnelles à la globalisation*

Ce thème a été analysé à l'occasion d'un colloque organisé les 31 mai et 1er juin 2013 par le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS et ayant obtenu le label de l'Association française de droit constitutionnel. Partant de l'idée selon laquelle la globalisation ne peut pas ne pas influencer sur le fonctionnement interne de l'État, partant sur le droit national, la réflexion a porté sur les possibles réactions du droit constitutionnel et de ses juges face à ce phénomène. L'objet du colloque était donc d'établir la pertinence de l'idée même de réaction constitutionnelle à la globalisation dans une perspective théorique et historique et de s'interroger sur le rapport existant (ou pas) entre la globalisation et le droit constitutionnel ainsi que sur l'apparition d'un droit constitutionnel global. Les Actes du colloque ont été publiés chez Bruylant en 2016 (Les réactions constitutionnelles à la globalisation, sous la direction d'A. Le Quinio, Bruylant, 2016).

Axe n° 2 – Droits fondamentaux

La protection des droits fondamentaux est l'un des axes majeurs du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS. Au cours de la période de référence, plusieurs travaux et manifestations ont été consacrés à ce thème, mettant l'accent sur les modalités de reconnaissance et de garantie des droits fondamentaux de certains bénéficiaires. Ces travaux et manifestations, entrepris selon une démarche comparative, ont ainsi permis de déterminer l'étendue de la protection des droits et libertés pour certains sujets de droit, tout en identifiant des difficultés, notamment en termes d'effectivité liée à cette protection. Ont ainsi d'abord été publiés en 2012, chez Bruylant, les Actes de deux colloques organisés par le CDPC : L'animal, un homme comme les autres ?, sous la direction de M. Baudrez, T. di Manno, V. Gomez-Bassac, Bruxelles, Bruylant, 2012, et Les sexualités : répression, tolérance, indifférence, sous la dir. de M. Baudrez et T. di Manno, Bruxelles, Bruylant, 2012. Outre les travaux et manifestations collectifs présentés ci-après, la période de référence a été marquée par des publications individuelles portant sur la protection des droits et libertés fondamentaux au regard, spécialement, de la jurisprudence constitutionnelle italienne, notamment dans l'Annuaire international de Justice Constitutionnelle, la Revue des droits et libertés fondamentaux, la Revue Lamy.

2.1. La sécurité juridique et le contribuable

Organisée en octobre 2013, cette journée d'études a été l'occasion d'évoquer la situation d'incertitude dans laquelle peut se trouver le contribuable, confronté aux fréquentes réformes législatives et à la complexité du droit fiscal. L'objet de cette Journée d'études a été de préciser le sens et la portée du principe de sécurité juridique en droit fiscal, selon une démarche conjuguant les logiques scientifique et pratique. Elle a fait l'objet d'une publication aux éditions PUAM en 2016 (*La sécurité juridique et le contribuable*, sous la direction d'A. Boyer et S. Schmitt).

2.2 Le droit des étrangers en situation irrégulière après la transposition de la « directive retour ». Regards croisés France, Espagne, Italie

Organisé par le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS en mai 2014, ce colloque était consacré à la directive communautaire n° 2008/115/CE, dite « directive retour », dont l'objectif a été de mettre en place des normes communes aux pays membres de l'Union européenne, afin de mener une politique plus protectrice des ressortissants de pays tiers en situation irrégulière devant être éloignés du territoire. Cette directive, adoptée en 2008 et qui devait être transposée au plus tard le 24 décembre 2010, privilégie le rapatriement volontaire, par rapport au rapatriement forcé, et vise à garantir, en tout état de cause, le respect des droits fondamentaux de la personne se trouvant en situation irrégulière sur le territoire de l'un des pays membres de l'Union européenne et devant en être éloignée. Ce colloque a été l'occasion de dresser un premier bilan de la transposition de cet instrument européen dans trois pays qui se trouvent en première ligne face aux phénomènes migratoires dans le bassin Méditerranéen : la France, l'Espagne et l'Italie. Les actes de ce colloque ont été publiés chez Bruylant en 2015 (*La transposition de la directive « retour »*, sous la direction de C. Severino).

2.3 Protection des données personnelles et sécurité nationale. Quelles garanties juridiques dans l'utilisation du numérique ?

Organisée à Toulon le 27 novembre 2015, la VIIIe Journée de l'UMR-CNRS 7318 DICE a été l'occasion de débattre sur la nouvelle réglementation juridique relative au renseignement et sur son impact sur l'équilibre actuel entre liberté et sécurité. La montée en puissance de la menace terroriste pousse les États et l'Union européenne à renforcer leur arsenal juridique sécuritaire. Mais les progrès technologiques de ce qu'il est convenu d'appeler la révolution numérique permettent de nouveaux types d'atteintes à la sécurité nationale, tout en rendant possibles de nouveaux modes d'investigation et de surveillance de la part des pouvoirs publics. Cette journée a eu pour ambition de croiser les regards de spécialistes des diverses branches du droit : droit international, droit de l'Union européenne, droit public, droit pénal sans oublier, le cas échéant, l'apport de l'histoire du droit et celui du droit comparé. Les Actes de cette Journée d'étude sont à paraître fin 2016 chez Bruylant, coll. À la croisée des droits.

2.4 La liberté syndicale et le droit de grève en France, en Italie et en Tunisie

Cette journée d'étude s'inscrit dans le cadre de la collaboration entre le CDPC et l'EA 7311 Patrimoine et Entreprises de l'Université de Corse. L'Université de Tunis El Manar est également associée à ces travaux. Une première journée d'étude avait été organisée à Corte le 30 janvier 2015 consacrée à la Protection constitutionnelle du droit de propriété en France, en Italie et en Tunisie. La deuxième journée d'étude, organisée en mars 2016 à Toulon, a été l'occasion d'évoquer, selon une démarche comparative, ces modes légaux d'expression des conflits sociaux que sont le droit de grève et la liberté syndicale. Assurément, le particularisme qui marque ce droit et cette liberté a pour conséquence de susciter des interrogations sur leur double nature (individuelle et collective), sur leur aménagement par les normes législatives et sur les limites posées à leur exercice. La comparaison entre les systèmes considérés a permis d'aboutir à des conclusions fructueuses sur des droits qui, pour être constitutionnellement garantis, restent cependant d'application délicate.

Axe n° 3 – Droit de l'environnement

Le droit de l'environnement a fait l'objet, au cours de la période de référence, de plusieurs travaux et manifestations envisagés selon une logique transversale et comparative. Appréhendées dans leur singularité, les thématiques abordées révèlent les caractères de ce droit, à la fois technique, complexe, local et global. Les travaux réalisés ont pour objectif commun d'analyser l'état actuel du droit positif, mais également les évolutions prévisibles de ce droit au regard des avancées sociales, scientifiques et techniques. Outre les travaux collectifs ici mentionnés, la période de référence a été marquée par des publications individuelles portant sur des thématiques relevant de l'axe concerné.

3.1 La protection des plages

Dans le cadre des 7es journées scientifiques organisées par l'Université de Toulon, le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS a organisé, en avril 2013, un colloque intitulé « Sous la plage, le droit ». Il s'est agi, à l'occasion de cette manifestation, d'envisager la protection de la plage et son utilisation par différents acteurs. Du premier point de vue, l'accent a été mis sur les règles de la domanialité publique et d'urbanisme ainsi que sur le droit de l'environnement censés assurer une protection de cet espace sensible. Du second point de vue, la question du statut du plagiste et celle liée aux aspects militaires ont été abordées ainsi que celle relative au maintien de l'ordre public sur la plage. Les contributions qui ont été présentées à l'occasion de ce colloque ont été publiées, sous forme de « dossier », à la Revue juridique de l'environnement, n° 3/2014, pp. 417-476.

3.2 La fiscalité environnementale

Sous le titre, en forme de question, « La fiscalité environnementale a-t-elle toujours un avenir ? », le thème de l'utilisation de l'outil fiscal au soutien des politiques de préservation de l'environnement a

été abordé à l'occasion d'un colloque organisé par le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS le 1er octobre 2015. Après avoir évoqué l'enracinement de ce type de fiscalité – aux frontières incertaines – la réflexion s'est concentrée sur les défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée, notamment du point de vue de ses finalités.

3.3 La protection de la forêt

Ce colloque, organisé dans le cadre des 10es journées scientifiques de l'Université de Toulon les 26 et 27 avril 2016, a pour objet l'analyse des bois et forêts placés en France « sous la protection de la Nation » (article L. 112-1 du code forestier, issu de la loi du 9 décembre 1789). Il s'agit là d'une volonté ancienne, renouvelée par la consécration plus récente de la fonction écologique de la forêt. En effet, le rôle central que joue la forêt dans la préservation des équilibres naturels est aujourd'hui unanimement admis. Pourtant, cette volonté de préservation se combine très tôt avec une volonté d'exploitation, tout aussi fermement exprimée. Dans ces conditions, le regard que porte le juriste sur la protection de la forêt apparaît essentiel pour appréhender la tension évoquée.

Enfin, certains travaux, conduits hors des axes de l'UMR stricto sensu, s'inscrivent dans la même logique du droit comparé :

- La banque dans tous ses [E]tats. Intermédiation et croissance. Regards croisés France, Belgique, Italie, Maroc, Sénégal (colloque organisé sous la direction d'Anne-Marie Romani le 22 avril 2015 dans le cadre des 9es journées scientifiques de l'Université de Toulon, Actes de ce colloque parus chez Mare & Martin en 2016).
- Entre stabilité financière et prise de risques économiques : défis et attentes des acteurs. Ne va-t-on pas trop loin ? Europe-Afrique (Table ronde organisée par Anne-Marie Romani le 24 avril 2015).
- L'appréciation de la cessation des paiements. Approche comparative droit français/droit marocain (conférence tenue par Mohamed Lahbib Rhalib de l'Université de Tanger et organisée par Anne-Marie Romani le 2 décembre 2015).

Au-delà de ces travaux, les jeunes chercheurs du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS ont participé aux Doctoriades euro-méditerranéennes, Journées de la Jeune Recherche de l'Université de Toulon qui portent sur des thématiques envisagées à l'aune du droit comparé : le temps (2011), le secret (2012), la crise (2013), l'office du juge en droit comparé et européen (2014).

En dehors de la logique comparatiste, le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS a également organisé un colloque consacré Aux limites du droit qui s'est tenu dans le cadre des 8es journées scientifiques de l'Université de Toulon les 15 et 16 avril 2014 (actes publiés chez Mare & Martin, 2016, sous la direction de Caroline Regad-Albertin).

● Rayonnement et attractivité académiques

Deux prix de thèse et deux distinctions ont marqué la période 2011-2016 :

- Prix de thèse 2012 du Conseil constitutionnel décerné à la thèse de Karine ROUDIER sur Le contrôle de constitutionnalité de la législation antiterroriste. Étude comparée des expériences espagnole, française et italienne, préface de Jean-Louis Debré, LGDJ, 2012, 524 p.
- Prix Pierre-Henri Teitgen 2009 attribué par la Commission pour l'étude des Communautés européennes (CEDECE), décerné à la thèse de Guillaume Payan : Droit européen de l'exécution en matière civile et commerciale, Bruylant, coll. Droit de l'Union européenne - thèses, 2012, 993 p. Cet ouvrage a été honoré par la Commission européenne pour l'efficacité de la Justice (CEPEJ - Conseil de l'Europe) et couronné par l'Union Internationale des Huissiers de Justice et des Officiers Judiciaires (UIHJ).

On notera également :

- Participation de T. Di Manno, J.-J. Pardini et C. Severino, à D. de Bechillon, M. Guillaume (dir.), La régulation des contentieux devant les cours suprêmes, rapport du Club des Juristes, oct.2014 (http://www.leclubdesjuristes.com/wp-content/uploads/2014/10/CDJ_Rapports-2014_Cours-suprêmes_Oct.2014_Web.pdf).
- M. Baudrez (2013) et T. Di Manno (2014, 2015) ont été Rapporteurs pour le Prix de thèse du Centre Français de Droit Comparé et ont été élus Membres associés de l'Académie Internationale de Droit Comparé en 2015.
- Le CDPC a poursuivi ses liens privilégiés avec les enseignants-chercheurs d'Universités italiennes et a étendu ces liens aux pays de l'Arc méditerranéen. Ainsi, des enseignants-chercheurs ou/et des personnalités politiques ont été invités pour des séminaires et conférences : Roberto Louvin, professeur de droit constitutionnel de l'Université de Calabre ; Laura Montanari, professeur ordinaire de droit public comparé à l'Université d'Udine ; Massimo Cavino, professeur à l'Université du Piémont Oriental ; Ines Ciolli, professeur à l'Université de Rome La Sapienza ; Renato Balduzzi, professeur ordinaire à l'Université catholique de Milan, ancien ministre, membre du Conseil supérieur de la magistrature italienne ; Paolo Passaglia, professeur de l'Université de Pise, Mohamed Benjelloun, doyen de la Faculté de sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Moulay Ismaël de Meknès, Moulay Mohamed Lahbib Rhalib de l'Université de Tanger ; Hedi Ben Abbes (ancien secrétaire d'État auprès du ministre des Affaires Étrangères de la République de Tunisie).
- Des membres du CDPC ont été invités à des colloques nationaux, internationaux et conférences en Italie (Th. Di Manno, J.-J. Pardini, L. Reverso, A. Boyer, Th. Santolini, C. Severino).

● Interactions avec l'environnement social, économique et culturel

Le CDPC a noué des partenariats avec des acteurs institutionnels et socio-économiques locaux qui se concrétisent notamment par la remise de prix, chaque année, aux majors des promotions des masters qui lui sont adossés ou par des soutiens aux manifestations scientifiques qu'il organise. Les membres du CDPC sont régulièrement sollicités par les médias locaux (France 3 Toulon, Var Martin, Métropole, etc.) pour apporter un éclairage d'expert sur l'actualité juridique (par exemple, état d'ur-

gence, problèmes environnementaux dans le Var) ou pour mieux faire connaître les travaux scientifiques de l'équipe auprès d'un plus large public.

3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche

Les doctorants du CDPC sont rattachés à l'ED 509 « Civilisations et sociétés euro-méditerranéennes et comparées ». Leur encadrement repose sur des séminaires de méthodologie de la thèse (dispensés par M. Gounelle, Pr., 4-5 par an), ainsi que des Rencontres doctorales (animés par un enseignant-chercheur de l'unité selon programme, 2 par an).

Le CDPC apporte un soutien scientifique aux formations de masters de l'UFR Faculté de Droit :

- . Master carrières publiques (Spé. Environnement et gestion du territoire) ; responsables M2 : Marie-Pierre Elie (MCF), Alain Boyer (MCF HDR).
- . Master entreprise et patrimoine (Spé. Droit de la banque) ; responsable M2 : Anne-Marie Romani (MCF HDR).
- . Master entreprise et patrimoine (Spé. Droit et gestion du patrimoine) ; responsable M2 : Alain Guillotin (MCF HDR).
- . Master entreprise et patrimoine (Spé. Droit notarial) ; responsable M2 : Alain Guillotin (MCF HDR).
- . Master entreprise et patrimoine (Spé. Droit des contrats) ; responsable M2 : Valérie Bassac (MCF).
- . Master personne et procès (Spé. Droits fondamentaux) ; responsable M2 : Thierry Di Manno, Professeur. 2 Parcours : parcours Migrations et droits des étrangers (responsable : Caterina Severino, MCF HDR), Parcours Pratique des droits fondamentaux (responsable : Thierry Di Manno, PR).
- . Master personne et procès (Spé. Droit des contentieux) ; responsable M2 : Mélina Douchy-Oudot, PR). Parcours Contentieux judiciaire (responsable Toulon : Mélina Douchy-Oudot, PR ; responsable Draguignan : Guillaume Payan, MCF HDR).

Le CDPC Jean-Claude Escarras est, en tant que composante de DICE, membre du GDR Droit comparé.

4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat

Fort des résultats obtenus au cours de la période écoulée, le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS entend placer la recherche pour les cinq années à venir sous le signe à la fois du renouveau et de l'approfondissement. La période 2018-2023 offre, effectivement, des perspectives largement renouvelées. Le centre va pouvoir tirer pleinement profit du renforcement sensible de ses effectifs durant ces dernières années, du haut niveau de spécialisation atteint par ses enseignants-chercheurs et de leur progression dans la carrière universitaire. Le renouveau est encore marqué par le fait que, grâce au développement du département «Droit privé comparé» du CDPC, l'interdisciplinarité sera notablement accentuée dans la plupart des programmes de recherche. Ce renouveau s'inscrira, cependant, dans la continuité scientifique qui a permis au CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS de gagner sa notoriété. Ainsi, il s'agira toujours de donner la prééminence au droit comparé franco-italien.

Les programmes de recherche qu'entend poursuivre le CDPC Jean-Claude Escarras se rattachent aux grands axes scientifiques de l'UMR DICE pour les années 2018-2023 et s'articulent, d'une manière parfaitement complémentaire, avec les programmes menés par les autres équipes.

1. – Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

1.1. Européanisation, internationalisation, circulations et diffusions normatives entre les ordres juridiques (responsables : Annabelle Pena, Louis Balmond, Alexis Le Quinio)

Ce programme de recherche, à vocation pluridisciplinaire, s'appuie sur des travaux collectifs déjà réalisés au sein du CDPC au cours du précédent contrat autour de l'impact du phénomène de la globalisation sur le droit et, plus particulièrement, sur le droit constitutionnel. Il s'agira, au-delà de la mesure des réactions constitutionnelles à ce phénomène, de s'intéresser, en liaison avec les actions scientifiques menées par les autres équipes de l'UMR DICE, à l'élaboration d'un véritable droit constitutionnel global (global constitutionalism), avec les bouleversements qu'il entraînerait notamment sous l'angle institutionnel. Par ailleurs, le CDPC prendra également sa part à la poursuite de la réflexion autour des rapports de systèmes. S'agissant du volet consacré aux interactions réciproques des systèmes nationaux et européens dans la protection des droits fondamentaux, l'objectif principal est d'analyser la manière dont les juges européens, constitutionnels et ordinaires « dialoguent » en vue d'une harmonisation de leurs jurisprudences et, partant, d'une plus grande efficacité dans la protection des droits fondamentaux.

1.2. Droit et politique économiques : l'entreprise et le droit économique

L'équipe privatiste du CDPC qui rassemble notamment des compétences en droit des entreprises, en droit du travail, en droit des contrats et en droit immobilier, se mobilisera autour d'une nouvelle thématique centrée sur l'entreprise et le droit économique et apportera ainsi une contribution originale à l'appréhension de ce nouveau programme de recherche de l'UMR DICE. Cette thématique sera embrassée selon une approche pluridisciplinaire et donnera lieu à application de la méthode comparatiste. Deux sous-thèmes seront privilégiés :

- [Entreprise et innovation : digitalisation et transition vers de nouveaux métiers. Approche comparative Europe - Afrique - États-Unis \(responsable : Anne-Marie Romani\)](#)

Dans une économie mondialisée, la stratégie digitale globale est le défi à relever par les entreprises, de la plus petite à la plus grande, au service de la compétitivité et de la rentabilité. Les enjeux sont stratégiques, techniques, financiers et organisationnels. Les entreprises digitales par rapport aux entreprises historiques peuvent plus rapidement promouvoir des produits ou services innovants, les adapter et gagner des marchés. Cette nouvelle technologie recouvre différents aspects, tels la digitalisation des

process et l'innovation recherche, et provoque une transition vers de nouveaux métiers. De nombreuses tâches sont automatisées et les entreprises doivent développer une capacité permanente d'adaptation au changement qui est continu. L'approche comparative permet de prendre la mesure de la transformation digitale dont l'impact s'observe notamment dans les domaines de la connaissance, de la finance, de l'information et des télécommunications. Les États-Unis sont en pointe tous secteurs confondus. En Europe, il convient de distinguer entre les pays et selon la taille de l'entreprise. L'Europe est un tiers moins digitalisé que les États-Unis. L'Afrique est présentée comme « le laboratoire du digital » et des start-up se créent. Le sujet est sensible et d'actualité. La digitalisation bouleverse les habitudes, suscite l'approbation et la critique et, bien entendu, pose la question de sa réglementation.

- **Droit et économie sociale et solidaire (responsable : Julien Couard)**

Encadrée par le droit, avec la loi du 31 juillet 2014, l'économie sociale et solidaire (ESS), appréhendée souvent sous l'angle économique, n'a jusqu'ici été explorée que rarement sous l'angle juridique. Pourtant, l'économie sociale et solidaire est en plein essor. Elle rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Plusieurs facteurs montrent que ce secteur connaîtra un développement fort dans les années à venir et laissent entrevoir les approches pluridisciplinaires possibles de l'économie sociale et solidaire : la réforme territoriale et les nouveaux pouvoirs locaux préfigurent de nouveaux modes d'organisation favorables à la cohésion économique et sociale locale au sein de laquelle les organisations de l'ESS jouent un rôle essentiel ; la multiplication des nouveaux modes de financement des initiatives, de l'appel direct aux financeurs, et de l'évolution du plafond en matière de collecte de fonds participatifs et indépendants du système bancaire, invitent à réfléchir à ces nouveaux modèles d'engagement économique ; l'enjeu de redéfinir la place de l'entreprise dans la société se caractérise par l'importance de combiner efficacité économique, justice sociale et préoccupations environnementales dans les logiques de production et de croissance durable (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, responsabilité sociétale des entreprises) en vue de développer un emploi de qualité. Dans ce contexte, au-delà de thématiques de recherches régulières sur le sujet, émerge l'idée d'organiser un colloque sur le droit de l'économie sociale et solidaire en essayant d'y associer des économistes et le tissu associatif toulonnais qui est très dense et riche d'activités économiques. Une approche pluridisciplinaire du droit de l'économie sociale et solidaire se doublera d'une approche comparatiste, tant le phénomène est également en plein développement dans divers pays.

1.3. Évolutions du système institutionnel italien et de l'organisation territoriale de l'État

- **La réforme constitutionnelle en Italie (responsables : Maryse Baudrez, Thierry Di Manno)**

Ce programme de recherche s'inscrit dans la continuité du précédent programme relatif aux évolutions des systèmes normatif et institutionnel italiens, mais il prend une tournure nouvelle dans la mesure où le Parlement a adopté un projet de révision constitutionnelle dit « Renzi-Boschi » le 12 avril 2016 qui

sera soumis à référendum à l'automne 2016. Cette réforme, si elle est approuvée par le peuple, modifiera, en profondeur, le bicamérisme italien qui perdra son caractère égalitaire au profit de la Chambre des députés, le Sénat qui verra sa composition bouleversée, ses compétences réduites et son rôle de représentation des entités territoriales promu, la procédure législative qui prendra une nouvelle allure et le régionalisme qui, une nouvelle fois, changera de visage. Quelle que soit l'issue de ce référendum, la réforme envisagée mérite amplement, par les objectifs poursuivis et les solutions préconisées, d'être étudiée. Comme le projet de la Commission bicamérale pour les réformes constitutionnelles, dit « Projet d'Alema » qui avait fait l'objet d'une étude collective en 2002 (M. Baudrez, dir., La réforme constitutionnelle en Italie, Economica-PUAM, 2002), le « projet Renzi-Boschi » donnera lieu à un ouvrage collectif et fouillé qui mobilisera l'ensemble des constitutionnalistes du CDPC. Cet ouvrage collectif sera précédé d'un numéro spécial de La Lettre d'Italie qui paraîtra, conformément à la vocation de cette revue d'actualités, juste après le référendum. Dans le prolongement de cette démarche, l'ensemble de l'équipe du CDPC se mobilisera sur un ambitieux projet scientifique consistant à réaliser, à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Constitution de la République italienne, un ouvrage collectif sous la forme d'un commentaire sur les grandes parties de ce texte qui aura montré, malgré les quelques révisions dont il a fait l'objet, sa solidité à l'épreuve du temps.

- **Évolutions de l'organisation territoriale de l'État en France et en Italie (responsable : Alain Boyer)**

L'organisation territoriale de l'État a connu de profondes évolutions depuis la révision du Titre V de la Constitution italienne en 2001 qui ont fait l'objet de recherches dans le cadre des précédents contrats. La réforme constitutionnelle en cours l'affectera à nouveau, dans la mesure où elle confortera les communes et leurs regroupements, entérinera la disparition des provinces, consacrera la montée en puissance des Villes métropolitaines et redéfinira les compétences des Régions avec la suppression des « compétences concurrentes ». Le programme sera donc poursuivi avec cette orientation nouvelle impulsée par cette réforme. La recherche sera mise en perspective avec les évolutions de l'organisation territoriale en France et dans d'autres pays. Il conviendra, en particulier, de s'interroger, dans une approche comparative, sur la place et le rôle qui sont impartis aujourd'hui aux communes. En partenariat avec l'équipe de l'IE2IA de Pau, la réflexion portera également sur les identités locales dans leur confrontation avec l'organisation territoriale. Ce projet se propose ainsi, à partir d'une confrontation des systèmes espagnol, italien et français, d'étudier les concepts, les dispositifs juridiques et les pratiques mettant en relation identité et organisation territoriale ; l'objectif est de déterminer dans quelle mesure le droit peut constituer un obstacle ou, au contraire, contribuer à faire de l'identité l'instrument d'une meilleure organisation territoriale, à même de libérer les expressions identitaires.

2.1. Justice constitutionnelle : perspectives comparées franco-italiennes (responsable : Thierry Di Manno)

Le droit comparé de la justice constitutionnelle et, plus précisément, le droit comparé franco-italien de la justice constitutionnelle, est devenu, au fil des années, une marque importante de l'identité scientifique du CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS. C'est aussi devenu, depuis plus de trente ans, l'objet principal de la complémentarité scientifique entre le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS de Toulon, le GERJC-Institut Louis Favoreu d'Aix-en-Provence et l'IE2IA de Pau. Outre la co-organisation du cours et de la table ronde internationale de justice constitutionnelle, le CDPC poursuit la Chronique Italie qu'il tient chaque année dans l'AIJC. Le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS souhaite en particulier prolonger l'étude sur les techniques juridictionnelles mises au point par le juge constitutionnel pour amortir l'impact de ses jugements sur l'ordre juridique et sur les finances de l'État, et mener une réflexion plus large sur la composition, l'organisation et le fonctionnement des juridictions constitutionnelles à partir de l'expérience de la Cour constitutionnelle italienne qui verra sa composition changée et ses compétences élargies (avec le contrôle préventif de constitutionnalité des lois électorales) si la réforme constitutionnelle est approuvée par référendum.

2.2. Les recours devant les cours suprêmes (responsable : Mélina Douchy-Oudot)

L'objectif est de développer la thématique des recours, et plus spécifiquement les recours devant les cours suprêmes pour réfléchir notamment aux critères de sélection des recours. La réforme en cours initiée par le Premier Président de la Cour de cassation, B. LOUVEL, devant aboutir à la mise en place d'un contrôle de proportionnalité devant la haute juridiction, aura pour effet de transformer la fonction normative dévolue à celle-ci. L'évolution de la Cour, traditionnellement juge du droit, en Cour suprême pose également la question des critères qui seront retenus pour juger de la recevabilité des pourvois. Ce rôle rénové de la Cour de cassation interroge sur la nature des cours suprêmes et sur la place de la Cour de cassation par rapport à ses voisines, notamment en Angleterre, Espagne, en Allemagne et en Italie. La rencontre des pays de droit anglo-saxons et des pays de droit civil fera remonter la réflexion des litis contestatio à la manière d'élaborer le droit, et inclura une dimension légistique dans l'approche de l'élaboration de la règle de droit. Cet axe de la recherche conduira nécessairement à mettre en contemplation la Cour de cassation avec le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel, mais ouvrira également sur la dimension européenne et sur une prospective où les cours suprêmes nationales pourraient devenir un relais de la Cour européenne. Cette ultime réflexion conduira à mener une étude sur l'organisation juridictionnelle elle-même et les structures de pouvoirs entre les différentes cours suprêmes au profit des droits fondamentaux.

2.3. La justice administrative en France et en Italie (responsable : Jean-Jacques Pardini)

Fort de son expérience dans le domaine du droit comparé franco-italien, l'équipe du CDPC aura pour objectif premier et affiché de comparer la justice administrative française et la justice administrative italienne dans une double approche, culturelle et technique, qui pourra permettre de connaître le contexte dans lequel s'inscrit, dans chacun des États, la protection du citoyen face aux débordements toujours possibles de l'action administrative. Le modèle français de justice administrative, par l'exemple qu'il représente, permet d'apprécier l'évolution des systèmes de justice administrative de la plupart des pays d'Europe continentale. De fait, l'expérience française est devenue très vite un modèle pour de nombreux pays européens — dont l'Italie — qui s'en inspirèrent largement, tout en souhaitant en adapter la substance aux spécificités nationales. Le projet porté par le CDPC JEAN-CLAUDE ESCARRAS devra permettre d'analyser la protection juridictionnelle du citoyen face à l'action administrative en termes d'« efficacité ». Naturellement, la dialectique proximité entre les Institutions des deux États/différences entre elles qui sera au cœur des recherches. Par ailleurs, l'étude (culturelle et technique) de cette proximité et de ces différences passera par l'analyse portant de la nécessaire adaptation des institutions de justice administrative des deux pays au phénomène de globalisation dont la complexité engendre des défis importants dans la mission de conciliation entre les droits des citoyens et les missions d'intérêt général assumées par l'État. En outre, la nécessaire « modernisation » de la justice administrative sera au cœur des préoccupations de l'équipe de recherche du CDPC. De ce point de vue, il conviendra de porter la réflexion sur les mutations de la justice administrative, souvent fondées sur une recherche de « productivité » et d'accélération du procès administratif, et sur l'impact de telles mutations sur la protection du justiciable.

3. - Démocratie, État de droit, Droits fondamentaux

3.1. Le droit de la famille au prisme des droits fondamentaux (responsables : Mélina Douchy-Oudot et Janick Roche-Dahan)

Les droits fondamentaux viennent enrichir ou perturber les équilibres nationaux en droit des personnes et de la famille. Le domaine de la filiation offre un exemple typique des transformations du droit par l'impact des droits fondamentaux, qu'il s'agisse des droits reconnus par la Cour européenne des droits de l'homme, ou, depuis 2010, des droits défendus au moyen de la QPC par le Conseil constitutionnel. Les rapports internes rendent compte de l'évolution, l'accompagnent ou la précèdent selon le cas, et donnent à la recherche matière à débattre. Le cœur des travaux se situe dans une réflexion sur les nouvelles normes familiales qui conduisent progressivement, au nom des principes fondamentaux tels que le respect de la vie privée, le principe d'égalité, les droits de l'enfant, l'autonomie des personnes vulnérables, à l'abolition d'un certain nombre de normes qui structuraient jusqu'à présent notre système juridique en droit des personnes et de la famille. L'impact des droits fondamentaux pourra être apprécié à l'aune de la réforme du droit italien, pour la dernière décennie, en droit de la famille. L'identité et l'héritage ouvrent le champ de la recherche sur le domaine familial, tant patrimonial qu'extrapatrimonial, et les droits défendus par les différentes cours suprêmes interrogent sur le socle de valeurs communes d'une

société occidentale mondialisée. La dimension comparatiste s'enrichit des liens du CDPC avec les pays du Maghreb où une évolution est également notable, bien que fondamentalement distincte en raison des racines religieuses du droit de la famille. L'égalité, base des droits fondamentaux, n'y est pas absente, mais reste distincte de la notion occidentale. Les droits fondamentaux et les valeurs qui les sous-tendent sont particulièrement perceptibles dans le domaine familial. Ils permettront de réfléchir sur les modes d'élaboration et de réception de la règle juridique.

3.2. La mutation de la démocratie et des droits fondamentaux sous l'effet du numérique (responsables : Sylvie Schmitt, Michaël Bardin)

Le développement formidable du numérique et, plus largement, des nouvelles technologies de l'information et de la communication soulève, pour le droit, des problématiques riches et nouvelles qui sont au cœur de sa modernisation. Afin de mesurer l'impact du numérique sur la démocratie et les droits fondamentaux et les enjeux qu'il pose, trois domaines de réflexion seront privilégiés pour la recherche. D'abord, le numérique sera étudié comme vecteur de renouveau de la démocratie. En effet, le numérique est au cœur des problématiques actuelles de modernisation de la démocratie, de son fonctionnement et de la participation citoyenne. Cette idée de renouveau et de modernisation est également associée à l'idée de transparence de l'action publique qui est aujourd'hui facilitée par le numérique. Il s'agira, ensuite, de cerner l'influence du numérique sur le droit, avec l'apparition de nouveaux droits (droit à l'internet, droit d'accès à l'internet, etc.) et avec le renouvellement de la définition de droits « classiques » (liberté d'expression, liberté de la presse, droit à la vie privée avec le fichage et l'interconnexion des fichiers, droit d'auteur, droit à l'accès aux données publiques avec open data, en lien avec la modernisation de l'État et la transparence de l'action publique, l'exemple d'etalab, etc.). Enfin, l'attention sera portée sur ce nouveau phénomène qu'est la dématérialisation du droit qui touche plusieurs domaines, comme l'impôt ou les œuvres de l'esprit. Ce phénomène entraîne également la dématérialisation des procédures, avec la mise en œuvre, par exemple, du RPVJ (Réseau privé virtuel justice) et du RPVA (Réseau privé virtuel des avocats), mais plus largement encore, en lien avec la modernisation de l'État, avec l'avènement de la e-administration.

3.3. Les droits sociaux des étrangers à l'épreuve des nouvelles dynamiques migratoires en Europe (responsable : Caterina Severino)

Ce programme de recherche a pour objectif d'approfondir, dans une approche comparatiste, le thème de la « tenue » des systèmes de protection sociale des pays européens face aux nouvelles dynamiques du phénomène migratoire. Aujourd'hui, l'un des défis les plus complexes pour les démocraties est représenté par la pondération et la conciliation entre la soutenabilité des systèmes de welfare, conçus traditionnellement sur une base nationale, et le niveau croissant de diversité ethnico-culturelle dû à l'immigration. Le programme de recherche se concentrera sur les aspects juridiques de cette thématique. Dans un contexte inédit d'émergence d'un espace social européen avec la reconnaissance de droits sociaux

« au-delà de l'État », la problématique migratoire et la crise des réfugiés en Europe semblent conduire les législations nationales et régionales à créer de nouvelles « frontières » à l'intérieur des systèmes providences nationaux et locaux en limitant avec force l'accès aux droits sociaux pour les étrangers. L'analyse comparée de la législation et de la jurisprudence françaises, italiennes, espagnoles ou encore allemandes relatives aux rapports entre la citoyenneté, les droits sociaux et le statut juridique de l'étranger au regard du cadre normatif de l'Union européenne est essentielle pour saisir toute la complexité des nouvelles formes de citoyenneté sociale à l'ère de la globalisation et de l'intégration des ordres juridiques.

3.4. Les droits fondamentaux entre les deux rives de la Méditerranée : regards croisés franco-italo-tunisiens (responsables : Jean-Jacques Pardini et Laurent Reverso)

Le CDPC, en partenariat avec l'EA 7311 Patrimoine et Entreprises de l'Université de Corse et l'Université de Tunis El Manar, organise depuis deux ans des Tables rondes dédiées à des thématiques liées aux droits et libertés fondamentaux dans une perspective à la fois historique et comparatiste. Ces Tables Rondes se tiennent alternativement dans chacune des Universités concernées. La liberté d'entreprendre sera l'objet de la prochaine, à Tunis en 2017. L'objectif affiché par le CDPC et ses partenaires est de poursuivre cette collaboration dans la mesure où la comparaison entre les systèmes considérés permet d'aboutir à des conclusions fructueuses sur des droits et libertés qui, pour être constitutionnellement garantis, restent cependant d'application délicate. Ce programme s'inscrit, en outre, pleinement dans l'axe stratégique de l'Université de Toulon autour des Sociétés méditerranéennes.

4. - Droit, sciences et techniques

4.1. Gouvernance de l'environnement : mer et territoires (responsables : Alain Boyer et Marie-Pierre Elie)

Dans le prolongement du précédent programme sur le droit de l'environnement de l'UMR DICE auquel il a contribué, le CDPC, en liaison avec le programme transverse de l'Université de Toulon intitulé « Mer, Environnement et Développement durable » et en symbiose avec les besoins du territoire varois, se propose d'étudier, d'abord, les interactions entre la mer et les territoires à travers l'appréhension des problèmes juridiques liés à la gestion du littoral et à la gestion portuaire, d'une part, et, d'autre part, la projection du territoire en mer (Zones: à côté du zonage classique, le «zonage méditerranéen»: zone de protection écologique, zone de pêche; les détroits méditerranéens; Activités: pêche, plaisance, travaux, mais aussi contrôle et protection) et, ensuite et plus spécifiquement, les protections juridiques des territoires, avec des thématiques comme la forêt, le gaz de schiste, les parcs naturels nationaux, l'impact touristique sur le territoire, la gestion des sols ou encore le littoral. Ce programme de recherche peut compter sur le soutien de l'association ASPVN PACA. Il intègre, bien entendu, l'approche comparatiste.



Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC)

1. Présentation de l'équipe

Créé en 1973, le Centre d'Etudes et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC) est une équipe de recherche comptant une vingtaine de membres permanents, au sein de laquelle sont représentés majoritairement le droit, mais également l'économie et la science politique. Le CERIC a été unité de recherche associée (URA 1391) de 1989 à 1996, puis équipe de recherche associée (ESA 6108) à partir de 1997 et est devenu unité mixte de recherche (UMR 6108) en 1999. Il fait partie depuis 2004 de l'unité mixte de recherche 7318 « Droits international, comparé et européen » (DICE).

Le CERIC a son siège à la Faculté de droit et science politique 3, Avenue Robert Schuman – Espace René Cassin – 13628 Aix-en-Provence Cedex 1.

Il poursuit des missions d'enseignement et de recherche principalement dans les domaines du droit international, du droit européen, du droit comparé et des relations internationales. Il gère un master 1 « Droit international et droit européen » ainsi que trois spécialités de master 2 « Droit international public », « Droit international et européen de l'environnement » et « Droit de l'Union européenne » auxquels a été ajouté un DESU « Droit européen et international approfondi ».

Le CERIC déploie une politique de recherche dynamique et interdisciplinaire dans chacun de ces domaines. Il a acquis une reconnaissance internationale en particulier pour son expertise en matière de droit de l'Union européenne, droit économique, droit de l'environnement et droit international et européen des droits de l'homme.

Quatre collections d'ouvrages sont gérées par le CERIC : chez Bruylant (Bruxelles), Pedone (Paris) ainsi qu'aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille (PUAM). Il abrite également une revue spécialisée (L'Observateur des Nations Unies).

● Politique scientifique

Pour le contrat en cours, le CERIC a encouragé les activités s'inscrivant dans les axes de l'UMR DICE 7318 (Nouvelles configurations normatives et institutionnelles, Droits fondamentaux et Droit de

l'environnement) et a contribué à faire émerger de nouvelles problématiques à la fois complémentaires et novatrices (Droit international des droits de l'homme, droit international et européen des échanges, droit de la santé, droit de l'énergie) en portant une attention particulière à l'évolution de la composition et des aspirations de l'équipe, des nouveaux formats d'enseignement et l'adaptation aux défis sociétaux. Si chaque membre de l'équipe détient évidemment une expertise particulière dans un champ déterminé, le CERIC encourage le travail en équipe et développe autant que possible les synergies et complémentarités. Tous les deux ans, sont notamment organisées les Journées internationales du CERIC dont les thèmes sont suffisamment généraux pour embrasser les compétences de l'ensemble des membres et offrir un moment privilégié d'échanges (Le Multilatéralisme en crise en 2015). Il convient d'y ajouter de nombreuses manifestations (colloques, conférences, workshop...) qui sont autant de moments de rencontre et d'émulation. Cette stratégie en fait un centre attractif pour les doctorants et les lauréats des concours de l'enseignement supérieur et/ou de la recherche.

Notre équipe a par ailleurs tissé de nombreux partenariats académiques à l'échelle régionale (LabexMed, FR ECCOREV, OT-Med), nationale (notamment à travers une participation aux GDR « Normes, sciences et techniques » et « Droit de l'espace de liberté, sécurité et justice »), mais aussi, par nature, à l'échelle européenne et internationale. Un pôle de droit comparé de l'environnement a également été constitué, permettant une mise en réseau avec de nombreux collègues étrangers (Chine, Taïwan, Japon, Brésil, Argentine, Colombie, Canada...).

● Organisation et vie de l'équipe

L'effectif de l'équipe du CERIC est globalement stable si on compare les trois périodes : début de contrat, en cours de contrat et après le 1.01.2018. Au 30 juin 2016, le centre compte 20 personnels permanents (7 Professeurs, 3 maîtres de conférences, 5 chercheurs CNRS, 5 personnels affectés au soutien de l'activité de recherche et de formation) auxquels s'ajoutent les professeurs émérites, les membres contractuels, les post-doctorants et les doctorants (voir le détail dans l'Annexe 7). Il convient de noter que les principales évolutions concernent la catégorie des enseignants-chercheurs et plus particulièrement celle des professeurs : les départs définitifs (vers l'Université de Paris 1 et de Rennes) ont été largement compensés par le recrutement de spécialistes de droit international et européen provenant d'autres universités (Strasbourg, Valenciennes, Université Libre de Bruxelles) et d'anciens membres de l'équipe ayant réussi le second concours d'agrégation de droit public ou ayant été qualifiés aux fonctions de professeurs. Ceci témoigne non seulement de l'attractivité du CERIC, mais aussi de sa capacité à assurer à ses membres les conditions optimales d'évolution professionnelle par la réussite aux concours. Par ailleurs, l'équipe administrative a pu être renforcée par le recrutement d'un agent supplémentaire.

L'organisation de la vie de l'équipe est prévue à la fois dans le Règlement intérieur de l'unité et dans les Statuts du CERIC (révisés en juin 2015). En vertu de ceux-ci, le CERIC est administré par un Conseil, un directeur et un directeur adjoint. Le Conseil du CERIC se réunit au moins une fois par an sur convocation du directeur. La pratique d'au moins deux réunions par an s'est instaurée depuis longtemps.

Par ailleurs, sous l'angle purement scientifique, la vie du centre est rythmée par des cycles de conférences faisant intervenir des collègues d'autres universités françaises ou étrangères ou des praticiens, et notamment des juges internationaux (V. Liste des manifestations en annexe 5).

Le CERIC conduit une politique documentaire très active qui se concrétise par l'alimentation substantielle du fonds de la bibliothèque René Cassin (située à l'étage en dessous du centre), qui accueille également les fonds documentaires d'autres centres de la Faculté de droit et de science politique et assure aux chercheurs et aux doctorants des conditions de travail de recherche particulièrement remarquables de par la diversité et la qualité des ouvrages (8900 ouvrages, 43 titres de périodiques auxquels s'ajoutent les collections des publications de l'Union européenne ainsi que des principales juridictions internationales et européennes). Le CERIC est labellisé Centre de documentation européen.

● Faits marquants

Pour la période 2011-2016, nous mentionnerons essentiellement trois réalisations phares pour leur dimension internationale particulièrement significative :

1. La création d'un Pôle de droit comparé de l'environnement, se traduisant par un ensemble de manifestations scientifiques de haut niveau en France et à l'étranger (semaine de droit comparé, conférences et colloques organisés à Aix-en-Provence, Côme, Brasilia, Santiago du Chili, Tokyo, Québec...) et diverses publications grâce à l'appui d'un ensemble de partenaires institutionnels (CAPES-COFECUB, PICS CNRS, Mission Droit et Justice, AMIDEX...).
2. Une recherche interdisciplinaire et comparée sur L'effectivité du droit de l'environnement, dont la reconnaissance internationale s'est traduite notamment par l'organisation sur ce thème du Troisième Forum européen de droit de l'environnement (250 personnes) en septembre 2015, actes à paraître chez Intersentia en 2016 (<http://www.eelf.info/>).
3. Un cycle de conférences portant sur le droit global et le droit international des droits de l'homme dans le cadre de la Chaire d'excellence A*Midex qui a permis d'inviter des personnalités prestigieuses et a contribué à accompagner les activités de la Clinique de droit international des droits de l'homme (<http://www.ceric-aix.univ-cezanne.fr/formations/les-cliniques-doctorales.html>) et la création d'une École d'été réunissant dès sa première édition en 2016 près de 50 participants de divers pays (<http://www.human-rightstraining.org>).

2. Réalisations

● Production scientifique

Pour la période 2011-2016, les recherches de l'équipe se sont concentrées autour de trois axes principaux définis au projet de DICE. De nombreuses activités ont également été développées hors de ces axes, au grès notamment de recrutements de chercheurs, impulsant ainsi une nouvelle dynamique.

Axe n°1 : Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

Dans le cadre de cet axe, nous signalerons de nombreuses publications individuelles sur les volets institutionnels, normatifs et contentieux ainsi que deux colloques organisés conjointement avec l'ILF-GERJC (L'identité à la croisée des États et de l'Europe et Internationalisation du droit constitutionnel et constitutionnalisation du droit international, en 2013).

1.2. Le projet concernant la contribution des mécanismes de responsabilisation et d'incitation au respect de la règle de droit international a pu être mis en œuvre grâce à un financement European Research Council (Union européenne, 2012-2016). Il vise à mener une réflexion de fond sur le sens, l'objectif et les perspectives de ces mécanismes ainsi que sur les limites de la démarche de soft enforcement et d'accountability et plus largement sur les mutations touchant le droit international sous l'effet du paradigme de la gouvernance internationale. Il s'agit en effet d'étudier les mécanismes internationaux de plainte non-juridictionnels permettant à des personnes affectées par des activités transnationales de demander des comptes dans les situations où aucune responsabilité internationale ne peut être engagée (<http://igms-project.org/FR/indexFR.html>).

1.3 Le projet portant sur la politique européenne de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne mené grâce au financement par une Chaire Jean Monnet (Union Européenne, 2009-2013) a permis la mise en place d'un réseau d'universitaires et de praticiens qui se sont notamment réunis en 2010, 2011 et 2012 au sein des Ateliers de la Politique européenne de cohésion pour réfléchir à l'émergence de nouveaux acteurs et au perfectionnement des processus de contrôle du respect des normes. Ces rencontres ont abouti à la publication d'un ouvrage en bilingue, français-anglais, aux éditions Bruylant en 2013, Le contrôle des fonds européens de cohésion. Ce sous-axe a été prolongé par des publications individuelles et le développement de relations avec d'autres universités françaises sur ce thème.

Axe n°2 : Droits fondamentaux

2.1. Droit international et européen des migrations

Les actes du colloque annoncé dans le projet de l'UMR sur La société internationale face aux enjeux migratoires (2011) ont fait l'objet d'une publication aux Editions Pedone en 2012.

Par ailleurs, divers projets de recherche ont été menés et ont abouti à l'organisation de manifestations et/ou à une publication collective :

- La production des frontières sur la multidimensionnalité et la matérialité des espaces politiques (Amorce, Labex-Med, 2012-2013) qui a permis l'organisation de tables rondes transdisciplinaires ;
- MIGRINTERACT (Bourse Marie Curie, IEF Grant, Union européenne, 2013-2015) : ce projet vise à étudier la fabrique du droit régissant la migration au Maghreb et a donné lieu à un colloque en 2015

Frontières, sociétés et droit en mouvement ;

- L'Espace de liberté, de sécurité et de justice, une politique publique de l'Union européenne en quête de modèle (Amorce, LabexMed, 2015-2016) qui vise à proposer une étude interdisciplinaire sur la cohérence de cette politique singulière.

Les activités dans ce domaine sont menées aussi dans le cadre du GDR Espace de liberté, de sécurité et de justice offrant notamment aux doctorants un espace de réflexion et de rencontres lors des Ateliers doctoraux annuels. Un des ateliers portant sur La dimension externe de l'Espace de liberté, sécurité et justice a été organisé à Aix en 2013.

2.2 Impact de la mondialisation sur les droits fondamentaux

Les recherches sur cette problématique ont été enrichies par l'organisation de cycles de conférences internationales portant sur les valeurs (démocratie, droits de l'homme, État de droit) dans les théories du droit global (Chaire d'excellence A*Midex).

2.3 Les droits fondamentaux face à l'évolution des sociétés

Des publications individuelles nombreuses et marquantes sur ce thème doivent être signalées (notamment le monumental Traité de droit international des droits de l'homme, Pedone, 2016). Le CERIC a organisé le colloque international annuel de l'Institut international des droits de l'homme (2014) qui a réuni des universitaires venant des États-Unis, d'Argentine, de Thaïlande, d'Irlande, d'Espagne et du Royaume-Uni notamment, ainsi que des juges des principaux organes de protection des droits de l'homme. Les actes de ce colloque qui s'est tenu sur deux jours feront l'objet d'une publication aux éditions Pedone.

Le projet Imagerie active améliorée portable pour une identification plus sûre (IAAIS) (ANR, 2008-2011) mené avec différents partenaires dont la Sagem-sécurité et défense, vise à circonscrire les problématiques d'utilisation, d'échanges et de commercialisation des informations liées à l'imagerie active dans la nouvelle approche de sécurité globale. Les travaux ont abouti à la publication d'un ouvrage collectif aux Editions Bruylant sur les Nouvelles technologies et défis en Europe : l'imagerie active au service de la sécurité globale (2012)

Axe n°3 : Droit de l'environnement

3.2 Droit international et européen de l'environnement et de la santé

Cet axe a fait l'objet de nombreux programmes de recherches. Outre les activités menées dans le cadre strict des axes définis dans le projet scientifique de l'UMR, il convient de noter un fort développement des activités dans deux directions principales ainsi que l'émergence d'un sous-axe :

- le droit interne et comparé de l'environnement : création d'un pôle de droit comparé de l'environnement

(Chaire d'excellence, CNRS), programmes internationaux sur les problématiques du contrat, du principe de précaution et de la responsabilité : Le contrat et la protection de l'environnement (GIP, Mission Droit et justice 2012-2014) ; Etude comparative des influences du principe de précaution sur la responsabilité (GIP Mission Droit et justice, 2013-2015) ; Principe de précaution : Regard comparatiste sur les récentes évolutions juridiques (PICS, Japon, 2014-2016).

- le droit européen de la santé, le droit des biotechnologies, de la biomédecine et des nouvelles technologies de la santé (<http://droiteuropeen.wix.com/ceric-sante>) Chaire HYGIE dont l'objet est de promouvoir le développement du droit européen de la santé tant au niveau de la formation que de la recherche (Chaire Jean Monnet, Union européenne, 2012-2015) ; Risque et communication : innovation, expertise, controverse (PEPS-CNRS, 2014) ; E-santé et droit européen (Apprise, A*Midex AMU, 2014-2016) qui vise à identifier l'ensemble des obligations juridiques européennes applicables à la E-santé ; Publication des actes du colloque Droit européen de la santé, Bruylant 2015.

- Un projet portant sur l'exploration et l'exploitation des ressources minérales marines a pu bénéficier d'un financement CAPES-COFEUCUB pour la période 2015-2016.

• Expertise et preuve

Pendant la période de référence, ce sous-axe a essentiellement été alimenté par des publications individuelles et des projets collectifs portant notamment sur la Gouvernance de la biodiversité et expertise scientifique (Fondation de recherche pour la biodiversité, PEPS, 2012 et MAE, Région PACA).

• Gouvernance internationale de l'environnement

Les projets annoncés ont été menés et prolongés par de nouvelles initiatives :

- Les enjeux juridiques des négociations du régime international du climat post-2012 (GICC, Ministère de l'écologie, CNRS, 2009-2012), outre les conférences et séminaires, deux ouvrages ont été publiés dont L'implication des entreprises dans les politiques climatiques, entre corégulation et autorégulation en 2011 à La Documentation Française.

- Perspectives d'évolution du droit de l'environnement, Approche comparative Chine-Europe (PICS-CNRS, 2010-2014) en partenariat avec l'Académie de sciences sociales de Shanghai. Le programme a donné lieu à plusieurs conférences et des publications conjointes dont Environmental damages aux Éditions Taipei University Press en 2016.

- Les négociations internationales sur le climat, enjeux et perspectives (PICS-CNRS avec le Chili, 2012-2014) a permis d'organiser de nombreux échanges et séminaires communs.

- Circulations des normes et réseaux d'acteurs dans la gouvernance internationale de l'environnement (ANR 2013-2016) au croisement du droit international, des relations internationales, de l'analyse des politiques publiques, de l'économie et de la sociologie, ce projet consiste à analyser les conditions, manifestations et effets des circulations de normes et d'acteurs dans les domaines de la biodiversité et du climat (<http://circulex.wix.com/projet>).

Ce thème a fait l'objet de nombreuses publications individuelles en langue anglaise avec des études spécifiques concernant la Chine.

3.3 Développement durable et territoires méditerranéens

Cet axe a permis la mise en place de projets innovants et transdisciplinaires :

- Expertise sur les indicateurs et les quartiers durables (Union européenne, CPA, CATMED, 2010-2012) : ce programme a notamment abouti à la publication de deux rapports.
- Élaboration d'indicateurs de développement durable et mise en place d'une évaluation, accompagnement d'un agenda 21 (Province Nord, Université de Nouvelle-Calédonie 2011-2016).
- Paysage et développement durable (Medde, 2011-2015) qui a notamment fait l'objet d'un ouvrage collectif Paysage, développement durable et participation citoyenne (Victoires Editions 2015)
- Plateforme Créativité et territoires (Fondation AMU, Labex-Med, 2015-2016) : elle a pour objet l'analyse théorique et empirique de la créativité territoriale dans ses diverses composantes d'intelligence, d'incubation, d'innovation et d'adaptation des savoirs, des techniques et des pratiques.

L'équipe a enfin contribué à l'émergence d'une nouvelle dynamique portant sur les recherches dans le domaine économique et social et ses dimensions européennes et internationales : diverses initiatives ont été développées concernant le droit matériel de l'Union européenne dans le cadre de la Chaire Jean Monnet DEMOS (Union européenne, 2012-2015). Il convient de noter à cet égard de nombreuses publications individuelles, des colloques (Vers un principe d'intégration sociale de la personne en droit de l'Union, 2013) ainsi qu'un ouvrage collectif regroupant les actes d'un colloque aux Éditions Bruylant en 2014 : 1992-2012 : 20 ans de marché intérieur Le marché intérieur entre réalité et utopie.

● Rayonnement et attractivité académiques

Le CERIC participe à des réseaux scientifiques et est impliqué dans de nombreux projets nationaux et internationaux :

- Obtention d'un starting grant (ERC) : International Grievance Mechanisms and International Law & Governance (IGMs 2012-2016), Vanessa Richard
- Obtention de trois Chaires Jean Monnet : Estelle Brosset (Droit européen et santé), Valérie Michel (Demos), Nathalie RUBIO (Politique européenne de cohésion)
- Partenariat ou portage de trois ANR : Imagerie active améliorée portable pour une identification plus sûre (IAAIS, 2008-2011) ; La gouvernance internationale du commerce des OGM. Entre le face-à-face États-Unis / Union Européenne et la stratégie des acteurs économiques des PED (2009-2011) (ANR 07 SUDS BICS) ; Circulation de normes et réseaux d'acteurs dans la gouvernance internationale de l'environnement (ANR-12-GLOB-0001-03 CIRCULEX)
- Création des Rencontres juridiques franco-québécoises : Environnement, énergie, santé (périodicité annuelle, depuis 2015)

- Participation aux GDR Espace de liberté, de sécurité et de justice et GDR Normes, Sciences et techniques, montage en cours d'un GDRI Droit comparé de l'environnement
- Création de l'Université d'été du Mercantour (depuis 2007) et d'une École d'été en droit international des droits de l'homme (depuis juin 2016).

Pendant la période 2011-2016, le CERIC a organisé plus de 110 manifestations (colloques, conférences, workshop...) dont la grande majorité à portée internationale, soit près d'une vingtaine par an balayant l'ensemble de nos domaines d'activités.

Parmi les expertises rendues, nous indiquerons les suivantes :

- Tools for Ensuring Implementation and Application of EU Law and Evaluation of their Effectiveness, R. Mehdi (dir.) coordination d'une équipe de 7 experts nationaux pour une étude commandée par le Parlement européen, nov. 2012 – avr. 2013 ; rédaction de deux rapports « Evaluating the efficiency of pre-infringement Tools (EU-pilot and CHAP) » ; « Analysing the effectiveness of infringement proceedings ».
- A comprehensive Assessment of Options for the Legal Form of the Paris Climate Agreement, (S. Maljean-Dubois, M. Wemaëre, T. Spencer) Working Paper n°15/14, Iddri, Paris, novembre 2014, 20 p.

● Interactions avec l'environnement social, économique et culturel

Parmi les partenariats, nous mentionnerons ceux qui lient le CERIC aux partenaires territoriaux, d'une part, et à une organisation internationale spécifique, d'autre part :

- Création de T. Créatif : une plateforme pour des territoires durables www.creativite.hypotheses.org qui a pour objet scientifique la créativité territoriale. Conçue comme un espace de rencontres chercheurs-praticiens, de capitalisation et de partage d'expériences originales et innovantes, la plateforme invite à changer notre regard et se mettre en capacité d'imaginer et de proposer des outils opérationnels pour construire des territoires durables. Par son objet de recherche, son équipe transdisciplinaire et transinstitutionnelle, la plateforme est un outil au service des instances d'enseignement et de recherche, mais aussi d'entreprises et de collectivités territoriales ;
- Établissement de liens avec l'Organisation internationale ITER (Cadarache), (colloque, collaboration scientifique notamment, partenariat pour l'encadrement de deux doctorants) et avec le Plan bleu (accueil de stagiaires, travail de recherche dans le cadre de la clinique de l'environnement du master 2 Droit international et européen de l'environnement, animation de l'association, conférences...)
- création d'une Clinique doctorale des droits de l'homme qui adresse des *amicii curiae* à la Cour interaméricaine des droits de l'homme ;
- obtention d'une thèse CIFRE avec Marseille Provence Métropole ;
- nombreuses interviews presse écrite et orale autour de la COP 21.

3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche

Le CERIC assure la gestion et la coordination administrative et pédagogique de quatre formations dans la Mention « Droit international et européen » : le Master 1 « Droit international et européen », trois spécialités de Master 2 : « Droit international public », « Droit international et européen de l'environnement ».

ronnement » (bénéficiant d'un label Académie d'excellence A*Midex) et « Droit de l'Union européenne » et d'un DESU : « Droit européen et international approfondi ». Cela représente en moyenne près de 200 étudiants par an.

La formation des étudiants de M2 et doctorat, mais aussi de M1 (rapports de recherche) est étroitement adossée aux recherches conduites au sein de l'unité. Ont été ainsi développés, grâce une activité scientifique intense, de nouveaux formats pédagogiques. Ainsi, des cliniques juridiques ont été mises en place (Clinique du droit international des droits de l'homme : <http://www.ceric-aix.univ-cezanne.fr/formations/les-cliniques-doctorales.html> et la Clinique de droit de l'environnement : <http://facdroitaix.wix.com/clinique-ceric>). Complémentaire de l'enseignement universitaire traditionnel, l'activité clinique est encore peu implantée dans le système français alors que pédagogiquement l'exercice est innovant en ce qu'il permet aux étudiants de mobiliser leurs connaissances pour traiter des problèmes juridiques concrets qui se posent aux personnes, aux associations, aux entreprises ou organismes. Dans le prolongement de la Clinique doctorale de droit international des droits de l'Homme, une École d'été a été créée et s'est tenue à Aix-en-Provence en juin 2016, fruit d'une collaboration entre Aix Marseille Université, d'A*Midex et de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Le CERIC accueille chaque année de nouveaux doctorants qui bénéficient de financements variés (par exemple, en 2015, 3 nouveaux doctorants contractuels, deux bourses régionales). Les doctorants, qui intègrent l'École doctorale (ED 67), peuvent participer à l'École doctorale des juristes méditerranéens (EDJM) créée en 2008 à l'initiative de l'Université d'Aix-Marseille et rassemblant 12 autres universités. Cette École vise à renforcer, à l'échelle de la région méditerranéenne, le lien nécessaire entre le monde universitaire et son environnement socio-économique. Depuis 2007, le CERIC organise également l'Université internationale d'été du Mercantour qui accueille doctorants et universitaires de différents pays autour de questions européennes et internationales.

Le CERIC a veillé à renforcer le volet international de ses formations. Les étudiants de M1 de la mention Droit international et européen (comme ceux des autres mentions de Master de la Faculté de droit et de science politique) bénéficient de la possibilité de poursuivre, grâce au programme Erasmus +, un semestre dans de nombreuses universités européennes. Certaines facultés ne sont ouvertes pour les étudiants de la Faculté de droit et de science politique uniquement pour ceux inscrits dans la mention « Droit international et européen » (Grèce, Hongrie, Lituanie, République tchèque). Les étudiants des M2 Droit international public, Droit de l'Union européenne et Droit international et européen de l'environnement bénéficient depuis l'année 2015-2016 d'un programme d'échange liant les universités d'Aix-Marseille et la Peking University Shenzhen Graduate School (Chine) permettant à des étudiants de suivre un semestre de cours à Shenzhen (deux étudiantes chinoises accueillies en 2015).

Les étudiants des M2 Droit international public et Droit de l'Union européenne peuvent profiter du programme d'échange avec double diplomation (LLM/Master) liant les universités d'Aix-Marseille

et d'Ottawa (Canada) (depuis 2011, 27 étudiants inscrits dans les M2 de la mention sont partis, soit 5 en moyenne chaque année). Les étudiants du M2 Droit international et européen de l'environnement bénéficient d'un partenariat avec l'Université de Glasgow (2 mobilités par an). Depuis 2015, des enseignements sont proposés en anglais dans les Master 2 de Droit international public (International human rights law), de Droit international et européen de l'environnement (International environmental law), de droit de l'Union (WTO law and EU law). Les étudiants des M2 du CERIC peuvent réaliser un semestre dans la prestigieuse université Peking School of Transnational Law de Shenzhen (Chine).

En outre, des universitaires étrangers interviennent régulièrement dans les formations de M2 (chaque année, le CERIC reçoit au moins 3 universitaires comme professeurs étrangers invités et accueille des collègues étrangers en sabbatique). Enfin, nos étudiants participent à toutes les manifestations, souvent de portée internationale, organisées par le CERIC.

4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat

Les objectifs liés au développement, à la diffusion et à la valorisation de la recherche et de l'enseignement en droit international, droit de l'Union européenne, droit comparé et relations internationales seront maintenus et renforcés. Il s'agira d'approfondir des thématiques qui sont aujourd'hui au cœur de l'expertise du CERIC en leur donnant une dimension encore plus internationalisée et pluridisciplinaire. Nous les présentons ci-dessous en fonction des propositions d'axes de l'UMR DICE 7318 pour le prochain contrat. Il est d'ores et déjà important de signaler que les axes généraux (n°1 et n°2) seront également alimentés par des projets poursuivis dans les axes plus sectoriels (comme l'environnement, n°4).

Axe n°1 : Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

- **Fabrication du droit, sources du droit, outils des politiques (R. Mehdi, N. Rubio)**

Il s'agit de prolonger les recherches conduites actuellement par les membres de l'équipe aussi bien en droit international, en droit global qu'en droit de l'Union européenne. Parmi les projets collectifs de dimension internationale, il convient de signaler que le CERIC sera partenaire d'un Réseau Européen Jean Monnet, rassemblant l'Université d'Helsinki, l'Université de Maastricht, le King's college de Londres, l'Université de Leipzig et la Faculté de droit de Slovénie relatif l'étude comparée de l'application de la soft law européenne par les autorités nationales. Ce projet qui sera conduit de septembre 2016 jusqu'en août 2019 a vocation à être étendu à d'autres partenaires, notamment à la Chine, et prolongé dans le temps.

- **Européanisation, internationalisation, circulations et diffusions normatives entre les ordres juridiques, droit global, rapports de systèmes (L. Hennebel, H. Tigroudja, R. Mehdi, E. Brosset)**

Le CERIC mène depuis 2015 un ambitieux projet de recherche scientifique sur les transformations du droit international à l'ère de la globalisation et l'émergence du droit global. Le projet de recherche vise

à examiner non seulement la réalité empirique de l'influence de la globalisation sur le droit - en se fondant sur l'examen de problèmes globaux et les transformations du droit moderne qu'ils impliquent -, mais également les constructions intellectuelles et hypothétiques qui visent à penser le droit à l'échelle du monde dans un contexte global - les théories du droit global - en vue d'analyser la nature, le contenu et la place des valeurs - et en particulier des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie - au sein d'un droit global émergent. Partenaires académiques pressentis ou confirmés : Sciences Po Paris, Université Libre de Bruxelles, Max Planck Institute (Heidelberg).

Par ailleurs, l'équipe propose de s'interroger sur le droit de l'Union européenne en tant que « droit commun » des États membres : de quoi le droit de l'Union est-il le nom ? Le projet est ici de s'interroger sur la qualification du droit de l'Union européenne en tant que droit commun des États membres. Les questions concernent tant la conception que l'exécution du droit de l'Union. La recherche a vocation à mettre au jour et analyser les phénomènes d'hybridation entre le droit de l'Union et les droits des États membres. Elle permettra de prolonger plusieurs des travaux déjà menés par plusieurs membres de l'équipe : recours au droit comparé dans le droit de l'Union, champ d'application du droit de l'Union, mécanismes de dérogations au droit de l'Union, place des droits fondamentaux dans les relations de systèmes.

- **Droit et politiques économiques (M. Lanfranchi, H. Gherari, V. Michel, N. Rubio)**

Les projets visent à identifier les acteurs (État, entreprise, ONG, société civile...) ainsi que leur rôle et leur place, à s'intéresser aux processus d'adoption des législations, aux valeurs, aux questions liées à la mise en œuvre et au contentieux. Plus largement donc, il convient de s'interroger sur la gouvernance de ces politiques.

Les domaines de recherche concernent notamment :

- les politiques européennes : la création d'un Centre d'excellence Jean Monnet (à partir de septembre 2016) visera à stimuler les activités de recherche et permettra une plus grande visibilité et valorisation des résultats de la recherche.
- les politiques commerciales contemporaines : cette recherche vise à une analyse et une comparaison des politiques commerciales menées par un certain nombre de pays et puissances phares en matière de relations commerciales internationales. La place du droit est certes privilégiée, mais elle n'est pas toujours exclusive d'autres approches avec lesquelles elle pourrait donc cohabiter (par exemple à propos de la manière dont tel ou tel acteur non étatique cherche à influencer les autorités gouvernementales compétentes). Les interrogations porteront notamment sur le processus de détermination de ces politiques et le rôle des différents acteurs, sur le niveau pertinent de négociation (universel, régional, bilatéral), sur les préoccupations et valeurs à prendre en compte ainsi que sur la mise en œuvre et le suivi de ces politiques en laissant une place importante aux mécanismes de règlement des différends.

Axe n°2 : Justice, Justices

2.1. Rôle des juges dans le développement du droit (L. Hennebel, H. Tigroudja)

Le CERIC continuera à conduire un programme de recherche collectif et international portant sur le raisonnement juridique en droit international. Ce projet, mené en partenariat avec le Centre PERELMAN de philosophie du droit de l'Université Libre de Bruxelles, vise à déterminer les spécificités propres au droit international en matière de raisonnement juridique et d'argumentation. Les partenaires académiques pressentis ou confirmés sont l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Manchester.

2.2. Justice et rapports de systèmes (L. Hennebel, R. Le Bœuf, V. Richard)

Le CERIC envisage d'approfondir la recherche sur l'analyse critique de la justice globale et de la stratégie contentieuse en droit international. Elle a pour objet d'identifier, par le biais de l'examen d'une série de cas, les traits caractéristiques du contentieux transnational matérialisé par un ensemble d'actions en justice relatives à des violations des droits de l'homme ou du droit humanitaire, qui ont pour particularité remarquable d'être portées devant une ou plusieurs juridictions nationales, étrangères à l'État où les faits reprochés ont été commis et les dommages causés. La recherche analyse les stratégies mises en œuvre par les différents acteurs, publics et privés, de ces litiges très particuliers, à toutes les étapes de ceux-ci, et propose une réflexion critique sur l'accès à la justice à l'ère globale.

Par ailleurs, il est prévu de réunir des spécialistes de diverses disciplines juridiques pour prendre la mesure, de façon transversale, des situations dans lesquelles des sujets de droit s'abstiennent de faire valoir un droit pourtant certain. L'intérêt et la difficulté de la démarche tiennent au fait que ces abstentions ne font par nature l'objet d'aucune formalisation juridique. Plus qu'une pratique, c'est donc une non-pratique du droit qu'il s'agit de mettre à jour et d'analyser.

Enfin, il est envisagé de poursuivre les recherches sur la contribution des mécanismes de plainte non-judiciables à une justice globale : il s'agit d'étudier les mécanismes internationaux de plainte non-judiciables permettant à des personnes affectées par des activités transnationales de demander des comptes dans les situations où aucune responsabilité internationale ne peut être engagée. Les travaux s'inscriront notamment dans le prolongement du projet IGMs (2012-2016) financé par l'ERC. La recherche explorera la mesure dans laquelle ces mécanismes permettent – ou pas – l'accès à une justice environnementale et sociale. Elle approfondira également la question du design procédural de ces mécanismes, tant du point de vue de la légitimité des institutions concernées que de la vision de la gouvernance internationale qu'ils véhiculent. Elle abordera également les questions d'articulation avec les mécanismes judiciaires et elle s'intéressera à l'articulation de la logique de droits (rights-based approach) avec une logique de torts causés aux personnes affectées (wrongs-based approach).

3.1 Nouveaux défis et mutation des droits fondamentaux

● Mondialisation des droits fondamentaux (L. Hennebel, H. Tigroudja, J.F. Marchi)

Le CERIC s'intéresse à l'émergence d'un jus commune en droit international des droits de l'homme. Cette recherche a pour objet l'étude systématique, critique et approfondie du droit international des droits de l'homme tel que forgé au sein des diverses organisations internationales et régionales. Dans le cadre de ce projet de recherche, l'équipe du CERIC travaillera en partenariat avec plusieurs universités étrangères, parmi lesquelles figurent l'Université d'Aristote de Thessalonique, l'Université du Québec à Montréal, le Max Planck Institute de Heidelberg, ainsi que les Universités de la Havane et de Pinar del Rio (Cuba) avec qui le CERIC développe une collaboration institutionnelle grâce au soutien de la Fondation AMU et de l'AAPRI.

● Immigration et droits des étrangers (R. Mehdi, N. Rubio)

Les recherches sur l'Espace de liberté de sécurité et de justice seront prolongées pour faire suite du Projet Amorce (Labex-Med, Rostane MEHDI, L'Espace de liberté de sécurité et de justice : une politique publique de l'Union européenne en quête de modèle ?). La question autour de laquelle se structure le projet est celle de savoir ce qui peut (ou doit) constituer le « ciment », la cohérence, d'une politique publique européenne dont l'objet même suffit à signer la singularité. Il s'agira ainsi d'identifier et de caractériser ceux des principes et des méthodes qui en informent le fonctionnement opérationnel.

En outre, le CERIC est partenaire d'un projet soumis à un appel d'offres européen de programmation Horizon 2020 intitulé « Migration, Asylum and Refugees in the Euro-Mediterranean (MARE) ». La recherche vise à apporter une connaissance sociologique, anthropologique et démographique des populations migrantes dans l'espace euro-méditerranéen et plus largement euro-sahélien, à étudier les dynamiques juridiques et politiques liées à la question migratoire et, enfin à analyser et évaluer l'effet des instruments de coopération bilatéraux et multilatéraux entre l'UE et ces pays sur la question migratoire.

3.2 Nouveaux défis et mutation des droits fondamentaux

● Droit de/à la santé (E. Brosset)

Dans le prolongement des recherches en droit européen de la santé, l'équipe souhaiterait approfondir ses recherches en s'interrogeant sur la place des droits fondamentaux et l'impact des nouvelles technologies. S'agissant de la place des droits fondamentaux dans les domaines de la médecine et de la santé, le projet a vocation à l'analyser en interrogeant les sources des droits (Conventions, jurisprudences

CEDH/CJUE, Charte des droits fondamentaux...), les libellés et leur effectivité. Des coopérations sont en cours avec le Québec, le Brésil (Faculté de Santé publique de Sao Paulo), la Grande-Bretagne (Université de Sheffield) ou encore l'Italie (Université de Salernes). D'autre part, les technologies de l'information et de la communication, les nanotechnologies ou encore les biotechnologies ont incontestablement des applications dans le domaine de la santé et de la médecine permettant de traiter un état pathologique, d'assister une fonction défaillante ou de modifier des caractéristiques corporelles. Ces différentes technologies parfois qualifiées d'émergentes sont saisies abondamment par le droit de l'Union européenne, tant au stade de la recherche qu'au stade de leur éventuelle commercialisation ce que le projet a vocation à mettre au jour pour analyser les objectifs et fonctions (promotion des innovations et protection contre les risques). Le projet s'inscrit dans la continuité d'un projet en cours (financé), le projet APPRISE (Assistant Personnel PRéventlon SantE), dans lequel le CERIC est en charge de l'axe « objets connectés de santé et droit de l'Union européenne ». Ce projet fait une place importante à l'analyse des droits fondamentaux de la personne, en particulier du droit au respect de la vie privée de l'individu face à l'utilisation de données sensibles que sont les données de santé. Il pourra également intégrer un regard comparatif entre le droit de l'Union européenne et d'autres droits et des analyses portant, au-delà des produits de santé, sur les produits potentiellement risqués pour la santé (par exemple les produits alimentaires).

3.2. Crises, conflits, reconstruction des États et de la démocratie

● Droit humanitaire, sécurité humaine (L. Hennebel, H. Tigroudja, R. Le Bœuf)

Dans ce domaine, l'équipe a identifié trois problématiques dans lesquelles elle souhaiterait concentrer une partie de son activité.

Ainsi, le CERIC entend poursuivre une réflexion collective relative à la convergence de plusieurs branches juridiques portant sur la protection de la personne humaine – branches qui sont habituellement présentées artificiellement comme étant hermétiques – en mettant en exergue les recoupements, les divergences, et les points de contact de ces branches. La thèse défendue dans le cadre de ce projet consiste à soutenir la convergence qui permettrait de démontrer une rupture épistémologique avec le paradigme stato-centré du droit international public au profit d'un droit international humanisé.

Par ailleurs, l'on observe depuis une quinzaine d'années dans l'ordre interne de certains États comme au plan international que les questions liées aux guerres et conflits armés (hors réparations de guerre) ne sont plus considérées comme des « political questions », mais sont de plus en plus souvent soumises à l'examen du juge interne et/ou international. Ces derniers sont devenus un acteur des conflits, qui n'est évidemment pas à mettre au même plan que l'exécutif et le militaire, mais qui monte en puissance, avec toutes les questions de légitimité et de pertinence que cela peut poser comme nous le montrerons au terme de cette contribution. Ce projet de recherche porte sur l'examen critique de ce phénomène de judiciarisation de la guerre et vise à en cerner les contours, les paradigmes, les enjeux et les limites.

Enfin, le concept de protection dans le contexte des crises humanitaires sensu lato est large et ne se laisse pas appréhender facilement. Il est déterminé par le droit international public, dans ses di-

verses dimensions et branches juridiques (droit international humanitaire, droit international des droits de l'homme, droit international des réfugiés) ; il s'appuie sur des moyens et mécanismes variés, parmi lesquels figurent l'assistance humanitaire de base, la reconstruction institutionnelle, ou encore le déploiement de forces de maintien de la paix ou de services alimentaires, sanitaires ou médicaux d'urgence ; exige des mesures adaptées en fonction des populations visées, et en particulier des groupes vulnérables (enfants, femmes) ou spécialisés (personnel humanitaire, journalistes, belligérants). Le projet de recherche vise à proposer une lecture critique du concept de protection dans le contexte des crises humanitaires, un inventaire des normes internationales applicables, et à développer un outil de mesure de l'efficacité de la protection en fonction des situations et contextes.

3.3. Démocratie et processus démocratiques

- **Les nouveaux enjeux de la démocratie (E. Brosset, R. Mehdi, N. Rubio)**

Les recherches actuellement menées en droit de l'Union européenne (sur la fabrication du droit de l'Union européenne) et en droit global (sur l'influence de la globalisation sur notre manière de penser l'organisation du monde) seront développées. Nous conduirons une réflexion critique sur les conditions d'émergence de la démocratie globale et européenne, mêlant une réflexion de philosophie politique, de droit et de science politique. Plus spécifiquement en droit de l'Union, le CERIC souhaite approfondir ses recherches sur la question du respect du principe démocratique. Ce projet pourra notamment se nourrir des recherches menées dans le cadre d'un Centre d'excellence Jean Monnet « L'Europe au Sud » (à partir de septembre 2016). Le CEJM a pour ambition d'impulser une recherche universitaire pluridisciplinaire (droit, science politique, histoire, sciences de l'éducation et administration publique, économie, sociologie) sur l'Europe et ses Suds (en particulier les pays de la Méditerranée). La recherche pourra bénéficier de différents partenariats du CERIC avec des pays du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Axe n°4 : Droit, Sciences et Techniques

4.1 Sciences et droit (S. Maljean-Dubois, E. Truilhé-Marengo, E. Brosset, M. Lamoureux, M. Lanfranchi)

Le droit est sans cesse interpellé par la science et ses progrès. En retour et pour reprendre la formule employée dans le rapport du Conseil d'État, « face à la science qui s'assigne de connaître ce qui est, il revient au droit d'assurer sa fonction normative et de dire ce qui doit être ». Le droit trace des limites, il sépare, il qualifie et donne accès à la vie juridique. Le CERIC participe au nouveau GDR Normes Science et Techniques du CNRS. Il animera des réflexions précisément sur les relations entre le droit et la science (spécifiquement dans les domaines environnement, santé et énergie) en particulier au niveau international et européen. Les travaux du CERIC au sein de cet axe devraient être davantage orientés vers les questions portant sur la normativisation et la juridictionnalisation et doivent nécessairement être

appréhendés à la lumière des axes 1 et 2 plus généraux.

Un projet portant sur « Le procès environnemental. Du procès sur l'environnement au procès pour l'environnement » sera mis en œuvre grâce notamment au financement de la Mission de recherche Droit et Justice. Le projet a pour ambition d'explorer les spécificités des procès environnementaux et, à travers l'étude du droit interne, du droit international et européen ainsi que des droits étrangers, de proposer des solutions renforçant la capacité du procès à traiter le collectif, le technique, l'incertain et le global dans le domaine environnemental. La réflexion porte plus globalement sur la question de l'efficacité du procès dans le domaine de l'environnement.

L'équipe souhaite approfondir l'étude sur l'internormativité (normes techniques et normes juridiques en droit international et européen) : si en théorie, l'application des normes techniques est entièrement facultative, certaines d'entre elles sont intégrées dans un système dans lequel le ou les destinataires ont tout intérêt à les appliquer afin de respecter les exigences réglementaires. C'est le cas, au plan international, au sein du droit de l'OMC qui inaugure une nouvelle place pour les normes techniques dans la prévention des entraves techniques au libre-échange. On retrouve un tel mécanisme de présomption de compatibilité dans le droit de l'Union, dans le cadre de la « nouvelle approche » en matière d'harmonisation. L'ambition est d'enrichir la recherche menée au CERIC par de nouveaux exemples et de monter en théorie en s'appuyant sur de récents travaux sur la circulation normative.

En outre, un projet portant sur la traduction juridique en droit de la biodiversité est envisagé. Le caractère complexe et dynamique de la biodiversité en rend particulièrement difficile son appréhension par le droit et les instruments juridiques. Mal outillé pour rendre compte de la diversité du vivant et des interactions entre les éléments de la biodiversité que ce soit au niveau des gènes, des espèces ou des écosystèmes, le droit s'emploie au contraire à simplifier cette réalité. Là où chaque espèce, chaque écosystème est unique et spécifique, le droit regroupe ; il range, il catégorise, selon ses propres logiques. Un groupe de recherche, composé de juristes et d'écologues, analyserait la traduction juridique de concepts scientifiques en droit français, dans les droits étrangers, en droit européen et international. Ce projet d'intérêt aussi bien théorique que pratique pourrait faire l'objet d'un séminaire annuel interdisciplinaire à l'IMERA, et pourrait aussi être proposé en séminaire résidentiel (Fondation des Treilles, Cargèse) avant d'être approfondi en ANR ou projet européen.

- **Expertise, preuve, prise de décision en situation d'incertitude, précaution (E. Truilhé-Marengo)**

Étroitement relié à la situation d'incertitude scientifique, l'un des points névralgiques du principe de précaution est la détermination du risque acceptable. Le principe implique en effet de s'interroger non seulement sur le risque, mais plus largement sur l'opportunité de le courir soit sur son acceptabilité. Or, un consensus doit nécessairement être recherché pour faire advenir ce niveau du risque acceptable ; c'est en

effet précisément ce consensus qui va permettre l'adoption ou non d'une norme de précaution. L'objectif de la recherche est de suivre l'application du principe de précaution, en particulier devant les juges, et partant d'interroger la détermination du risque acceptable en situation de précaution. Des domaines d'étude sont plus particulièrement retenus : droit des biotechnologies, changements climatiques, biodiversité...

La recherche présentera une forte dimension de droit comparé. Il est prévu la création d'un GDR international (Canada, Brésil, Chili, Japon) (environnement-santé-énergie), qui consoliderait des liens existants et permettrait la dimension droit comparé. Des rencontres franco-québécoises annuelles « Environnement, Énergie, Santé » sont organisées avec la Faculté de droit de Laval, Québec. En outre, est en cours de réflexion un projet de recherche portant sur l'évolution des méthodes de prise de décision en situation d'incertitude par l'usage des outils mathématiques et informatiques (algorithmes, statistiques, probabilités, big data...). L'objectif sera d'identifier et d'analyser les perspectives offertes par le déploiement des modélisations informatiques, en particulier des algorithmes informatiques, alliés aux outils mathématiques plus classiques tels que les statistiques par exemple, dans les domaines juridiques confrontés à une incertitude scientifique susceptible d'entraver la prise de décision ou de la rendre contestable, que l'on se situe au stade de la décision politique ou administrative (mise sur le marché de produits par exemple) ou sur le terrain de la décision contentieuse (contentieux de l'indemnisation des dommages sanitaires et environnementaux en situation d'incertitude scientifique en particulier). Les progrès technologiques dans le domaine des modélisations informatiques conduisent en effet à s'interroger sur leurs répercussions possibles dans le domaine du droit et plus particulièrement sur le processus de prise de décision. Cela est d'autant plus important que ces méthodes commencent à être déployées pour résoudre des contentieux sanitaires dans lesquels la médecine ne permet pas d'établir un lien de causalité dont la probabilité est alors calculée par un logiciel. Des questions essentielles se posent dès lors : dans quelle mesure ces outils mathématiques et informatiques peuvent-ils et doivent-ils contribuer à résoudre les difficultés centrales de causalité et de preuve dans l'établissement du risque et de son ampleur, en matière sanitaire et environnementale ? Ces méthodes doivent-elles se voir reconnaître un rôle décisif, ou être cantonnées à un rôle d'aide à la décision ? Quel encadrement mettre en place ?

- [Gouvernance internationale de l'environnement \(S. Maljean-Dubois\)](#)

Il s'agit ici de prolonger les recherches réalisées dans le cadre du projet CIRCULEX sur les circulations de normes et réseaux d'acteurs dans la gouvernance internationale de l'environnement (financement ANR 2013-2016). Ces recherches, conduites avec des sociologues, politistes et économistes, permettent de mieux comprendre les processus d'une gouvernance internationale de l'environnement complexe et décentralisée, que ce soit sur le climat ou la biodiversité, et de réfléchir aux moyens d'améliorer l'effectivité des politiques conduites. Dans la suite de CIRCULEX, nous allons poursuivre les recherches en mobilisant les outils informatiques de la fouille de texte et de la modélisation des données, en collaboration avec des physiciens et mathématiciens (accueil de Pierre Mazzega au CERIC/DICE sur financement OT-MED en 2016-2017 ; réponse à l'appel d'offres ANR AAP Big data et sciences humaines

et sociales en 2016 pour financement d'un projet international avec Canada, Brésil et Royaume-Uni Connecting Environmental Law). Nous allons également approfondir les recherches sur la défragmentation du droit international de l'environnement en nous attachant aussi bien aux complexes de régime sur le climat que sur la biodiversité (rôle des principes, objectifs et métanormes ; des normes techniques ; des coopérations renforcées ; collaborations institutionnelles et rôle des secrétariats). Alors que, durant le précédent contrat, nos recherches ont été plutôt centrées sur le climat, nous souhaiterions les faire porter davantage sur la biodiversité.

- [Changements climatiques et mutations énergétiques \(M. Lamoureux\)](#)

Ce sous-axe envisage les mutations contemporaines du droit de l'énergie : nouveaux enjeux, nouveaux espaces, nouveaux acteurs, nouveaux outils. Il s'agira d'abord de poursuivre les recherches relatives à la transition énergétique et de développer une approche conjuguant des questions climatiques et énergétiques, reflétant ainsi l'approche adoptée par l'Union européenne dans le cadre de sa politique intégrée « climat-énergie », mais aussi un axe fort du droit international et du droit national en la matière, comme en attestent notamment l'Accord de Paris sur le climat et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte adoptés en 2015. Il s'agirait ensuite d'envisager plus globalement les mutations actuelles du droit de l'énergie, qui résultent de l'effet conjugué du processus de transition énergétique et de la libéralisation des marchés. Le droit de l'énergie est en effet aujourd'hui confronté, tout à la fois, à de nouveaux espaces (exploitation des ressources marines, nouveaux usages du sous-sol...), de nouveaux acteurs (multiplication des opérateurs et redistribution des rôles entre les secteurs public et privé ; rôle grandissant des collectivités territoriales et, dans le même temps, de l'échelon supra-national, qu'il s'agisse du droit de l'Union européenne ou du droit international ; place incertaine du consommateur...) et de nouveaux outils (rôle grandissant du droit privé et de ses outils en conséquence de la libéralisation des marchés ; rôle désormais central du droit du marché, qu'il s'agisse du droit de la concurrence ou du droit de la consommation...). Eu égard à l'ampleur des questions juridiques soulevées, une dynamique inter-laboratoires pourrait être recherchée afin de maximiser les résultats. Une approche pluridisciplinaire pourrait en outre apporter un éclairage utile, et pourrait s'appuyer sur le Pôle de recherche intersectoriel et interdisciplinaire énergie (PR2I Énergie). D'ores et déjà, le CERIC participe au projet GREAT (Green Economy and Trade) qui a fait l'objet d'une proposition déposée auprès de l'ANR dans le cadre de son appel à projet générique 016, défi 2 : énergie propre, sûre et efficace (pré-sélectionné). Parallèlement, les recherches relatives à l'énergie nucléaire (risque nucléaire, sûreté et responsabilité nucléaires) contribueront aux recherches menées dans le cadre de l'axe 4.1.

- [Ressources marines et gouvernance de la Méditerranée \(M. Lanfranchi\)](#)

Dans le contexte d'une maritimisation croissante des grandes questions internationales et de compétition accrue entre États (accès aux ressources et gestion durable de celles-ci, questions de sécurité et de défense, commerce, protection du milieu), la juridictionnalisation de la Mer Méditerranée est en marche. La recherche vise à interroger cette évolution majeure, ses manifestations, sa signification, ses

Laboratoire de Droit humanitaire et de Gestion humaine des Crises (DHUGESCRI)

1. Présentation de l'équipe

Le DHUGESCRI a été créé en 2000 comme institut de la Faculté de Droit, avant d'être intégré comme ERT en 2008 à l'UMR 7318 (alors UMR 6201). L'objectif était d'appuyer l'enseignement d'un DESS en Action humanitaire, qui avait été le premier en Europe sur le thème, puis sa transformation en Master pluridisciplinaire à dominante juridique comportant un parcours Recherche. Ce Master a été structuré à la demande du monde professionnel, et plus particulièrement de l'Office humanitaire de l'Union européenne afin de concourir à un meilleur respect des principes dans l'action humanitaire internationale (dont cet office est un partenaire majeur).

- **Politique scientifique**

Le DHUGESCRI a pour missions d'aborder, au-delà du seul droit humanitaire et de ses problématiques de mise en œuvre, les autres corps de droit concourant à la protection internationale des êtres humains en situation de vulnérabilité. De même se doit-il d'aborder au-delà des statuts de protection, des concepts en apparence moins juridiques qui sous-tendent l'action humanitaire et de les intégrer à une analyse juridique. C'est ainsi que les premiers travaux qui ont conduit à la création du Laboratoire reposaient sur une hypothèse selon laquelle la revendication d'un « droit d'ingérence » -souvent vu comme pure stratégie d'évitement de la souveraineté- pourrait se lire à la lumière du concept de hiérarchie des normes, dans laquelle le droit à la vie jouirait d'un statut d'impérativité.

Dans la définition de ses objectifs scientifiques, le DHUGESCRI a choisi de placer sa recherche sous l'égide de « Protection et Sécurité humaine ». Il s'agit de deux concepts cristallisés à peu d'années d'intervalle dans le « système humanitaire », tous deux axés sur la réalisation des droits.

Le premier, la protection, sert à l'action. Le « système humanitaire international » accorde, depuis le tournant du siècle, une place majeure au concept de « protection ». Un consensus atteint dans la profession désigne celle-ci comme « toutes les activités visant à obtenir le plein respect des droits de l'individu, conformément à la lettre et à l'esprit du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme et les droits des réfugiés ». Un mouvement s'est développé à la fin des années 1990 pour systématiser cette mise en œuvre autour de mécanismes qui ont été pensés en termes fonctionnels –réaction, remédiation, création d'un environnement sûr- et non en termes disciplinaires. En réalité les droits des personnes sont la finalité ultime, mais les processus qui tendent à leur mise en œuvre s'apparentent souvent à une approche managériale, dans laquelle le droit est un outil, essentiel, mais non exclusif. L'autre concept, la sécurité humaine, sert d'indicateur dans l'analyse des situations de vulnérabilité. Cristallisé d'abord dans le monde du développement humain –lequel est conçu comme l'accession à

implications en termes de gouvernance de l'espace maritime méditerranéen. Dans un premier temps, il s'agira de dresser l'état des lieux des mesures adoptées par les riverains en vue d'accroître leurs compétences exclusives au-delà de la mer territoriale. Interrogeant les causes de cette évolution en termes de gouvernance de l'espace maritime méditerranéen, il conviendra alors d'en rechercher les implications juridiques, en termes de délimitation de ces nouvelles zones maritimes, de gestion des ressources naturelles et de protection du milieu.

- Développement durable et territoires (Y. Lazzeri)

Les projets innovants et transdisciplinaires pourraient être prolongés via notamment l'évolution de la Plateforme Créativité et territoires « T-Créatif » vers un LivingLab en SHS, conçu comme un espace de partage et d'irrigation entre des acteurs locaux et le milieu de l'enseignement et de la recherche, dédié au développement durable des territoires. Trois thèmes de recherche seront privilégiés : créativité et innovation territoriale, économie circulaire et territoires, numérique et projets urbains.

l'exercice d'un bouquet de droits de l'homme-, elle désigne une réalité qui est de l'ordre des fins. Elle est l'état dans lequel se trouveraient les personnes si leurs droits étaient à l'abri de la vulnérabilité. Elle peut servir d'indicateur d'effectivité durable des droits, et - par différence - d'indicateur des besoins qui fondent l'action humanitaire.

● Organisation et vie de l'équipe

Les effectifs de l'équipe sont limités (1 enseignant-chercheur, 2 personnels administratifs), comme les moyens.

● Faits marquants

Malgré ses moyens limités, l'équipe peut revendiquer deux réalisations significatives :

- avoir démontré que l'effectivité du droit peut être recherchée par des techniques managériales ou «opérationnalisation». Cette méthode est dite «proactive» c'est-à-dire qu'elle n'attend pas le non-respect, mais au contraire, tend à inscrire le droit dans les faits par des activités qui amènent à la situation recherchée par le droit proclamé.

- avoir démontré que l'action humanitaire internationale n'échappe pas à une analyse géopolitique et que l'action humanitaire peut cumuler les fonctions : secours, mais aussi mesure provisoire permettant de conserver en vie les personnes les plus menacées (ce qui revient souvent, dans les conflits ethniques, à maintenir l'équilibre entre les parties). Les secours peuvent dès lors être le point de départ de l'évolution d'un peuple vers l'autonomie (Kurdes) ou vers l'indépendance (Kosovo).

Les deux publications qui illustrent le mieux les résultats ci-dessus sont:

- DOMESTICI-MET Marie-José «Un champ pour l'approche managériale du droit: l'opérationnalisation des normes internationales de protection des personnes, in Le droit entre l'autonomie et l'ouverture, Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Bergel, Bruylant, 2013

- DOMESTICI-MET Marie-José, Geopolitics and Humanitarian action: mutual influences, in HEINZE H-J, NOHA Textbook, 2016, Springer Ed, Berlin

L'équipe a également été à l'origine de documents majeurs autres que les publications : trois Avis de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme sur la Protection du Personnel Humanitaire, la Protection des biens culturels en cas de conflit armé et le Sommet humanitaire mondial.

2. Réalisations

● Production scientifique

On citera entre 2011 et 2016, en France, et à l'échelle européenne :

- en mai 2011 : Journées de réflexion sur « L'indépendance du Sud-Soudan envisagée à la lumière du Kosovo », avec les professeurs Eric David, J-M Thouvenin, Philippe Weckel, Rahim Kherad, et de repré-

sentants de l'OSCE, de l'UE et des Nations Unies ;

- en mars 2013 : Journées de réflexion sur « Urgence et Développement en Afrique de l'Ouest », avec des représentants d'ONG, des sociologues et des activistes des Droits de l'homme africains ;

- en mai 2013 : Journées de réflexion sur « Les « printemps » tunisien et libyen et les exodes provoqués », en partenariat avec le HCR et l'OIM ;

- en février 2014, organisation (à Aix-en-Provence) d'une Semaine des migrations, avec l'Université de Malte, la Banque mondiale et de nombreuses ONG ;

- en 2014, un groupe de Doctorants a participé à une analyse de l'impact de la pratique des Chambres Extraordinaires sur le Code Pénal Cambodgien (dans le cadre d'une opération conjointe de plusieurs bailleurs) ;

- au printemps 2015, une série de sessions sur « Mettre à l'abri de la peur », a été organisée, avec deux études de cas (Mali et RCA). Y ont participé, notamment : le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général à Bamako, le Général Commandant en Chef de l'EUFOR RCA, Patrick Ramaël, Président de Chambre à la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et enquêteur à Tombouctou pour la FIDH, ainsi que plusieurs représentants d'ONG, et un Consultant travaillant sur la réforme des Nations Unies ;

- le 6 février 2016, Marie-José Domestici-Met était co-responsable scientifique (avec Alexis Nuselovici) d'un colloque sur « Exils et mobilités contemporaines » (FDSP-ALLSH-ITER). Les actes en sont en cours de publication (Collection « Cosmopolitismes », PUAM).

● Rayonnement et attractivité académiques

Le DHUGESCRI a été impliqué avec l'Université de Paris X et l'Université Javeriana de Bogota dans un ouvrage sur les catastrophes naturelles (cf. liste des publications).

Par ailleurs, l'association d'universités européennes NOHA (Network on Humanitarian action) -12 Universités, de 12 pays de l'Union- ne se limite pas à une coordination entre Masters, mais participe également à la recherche pluridisciplinaire sur l'action humanitaire, beaucoup plus développée hors de France qu'en France. L'équipe DHUGESCRI joue en la matière, dans le réseau, un rôle moteur. C'est à ce titre que l'on doit signaler

- en octobre 2013, organisation de « NOHA_20 », réunissant des diplômés issus de vingt promotions des universités qui dispensent le diplôme, participant en leur qualité de professionnels, afin de débattre des cadres juridiques de l'humanitaire, à la lumière des pratiques (à Bruxelles) ;

- en septembre 2015, dans le cadre du Programme intensif NOHA de Varsovie, session organisée par l'équipe d'Aix, et à propos de la crise migratoire, a été abordée l'hypothèse d'une protection déconnectée du statut de réfugié -et donc de ses conditions d'obtention-, mais au contraire fondée sur la vulnérabilité, c'est-à-dire sur l'insécurité humaine (Ewa Moncure -FRONTEX- et Pascal Gauttier -AMU-) ;

- les 3-4 février 2016 : organisation, à la demande de l'Union Européenne, des « Tables Rondes Humanitaires Européennes ». Celles-ci ont rassemblé les représentants de 8 pays d'Europe du Sud et ont été la première étape d'un débat participatif à l'issue duquel l'UE a formalisé sa position dans un processus

organisé par les Nations Unies. Il s'agit du Sommet Humanitaire Mondial.

En terme de rayonnement, on peut également mentionner que le Professeur Domestici-Met a participé à l'équipe d'évaluation du Master « Humanitaire » de Genève (le CERAH) en 2011-2012. Le Professeur Domestici-Met vient d'être nommée pour un quatrième mandat à la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme. Elle a présidé la sous-commission « Action et Droit Humanitaire » de 2012 à 2015. À ce titre, elle a piloté l'élaboration de trois Avis de la CNCDH. Elle est maintenant en charge de l'Organe national de mise en œuvre du DIH.

Les travaux du Professeur Domestici-Met –notamment en matière de migrations- ont été soutenus par une Chaire Jean Monnet ad personam sur « l'Union européenne, vecteur de sécurité humaine ». Elle a également reçu les Palmes académiques en 2014. Et elle a été nommée en 2016 membre de la Commission de Déontologie du Conseil Régional PACA.

● Interactions avec l'environnement social, économique et culturel

Au titre des partenariats avec des acteurs socio-économiques figure, en premier lieu, une étroite coopération depuis 1993 avec ECHO (Office Humanitaire de l'UE). C'est également une occasion de promotion du droit humanitaire puisque ECHO consulte de façon récurrente le réseau NOHA sur les moyens de mieux intégrer le droit humanitaire et les droits de l'homme dans les actions financées.

La participation du DHUGESCRI à la diffusion de la culture scientifique en matière humanitaire est traditionnelle et largement développée. Le DHUGESCRI assure régulièrement des activités de diffusion auprès de la Défense nationale (St Cyr, Ecole de l'Air, Fondation Méditerranéenne d'Etudes stratégiques, IHEDN...), du personnel de MSF... Depuis 2012, le DHUGESCRI organise, en partenariat avec la Croix-Rouge française, des journées de diffusion du droit international humanitaire.

En ce qui concerne les productions et réalisations avec des partenaires non-académiques, on soulignera le cas du droit des catastrophes. L'organisation, à Aix-en-Provence en 2006 d'un colloque sur « Des innovations juridiques dans le sillage du-Tsunami ? » a été à l'origine d'une coopération suivie avec la Fédération Internationale de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, qui a conduit à la participation du Professeur Domestici-Met à une réunion d'experts de haut niveau organisée au mois de mai 2015 à Genève sur le thème « Une Convention sur les secours en cas de catastrophe ? », à propos des travaux de la Commission du Droit international. Depuis 2015, le DHUGESCRI a également été sollicité par Terre des Hommes pour travailler sur la justice coutumière comme potentiel outil d'amélioration de la justice juvénile dans certains États.

Enfin l'association au monde professionnel de l'humanitaire et à celui des Défenseurs des Droits de l'homme est précieuse. D'ailleurs plusieurs ont accepté d'entrer au Conseil de Perfectionnement de la Spécialité Action et Droit humanitaires.

3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche

Le DHUGESCRI gère une Spécialité de la Mention Droit international et Droit européen, « Action et Droit humanitaires » drainant quelque 700 candidatures (dont certaines sur le site nohanet.org) pour 4 parcours. La structure IEHI/DHUGESCRI a produit plus de 1000 diplômés, dont beaucoup sont en responsabilités. Onze thèses ont été soutenues, et quatorze sont encore en cours, sous la direction de quatre enseignants. L'accompagnement et l'encadrement des étudiants se manifestent notamment par des contacts systématiques entre doctorants et étudiants du parcours recherche, par des séminaires sur les problématiques des thèses.

Des travaux et réalisations issus de la recherche ont été transférés vers la formation, comme par exemple le concept d'opérationnalisation du droit dans le cadre d'une « Epistémologie de la Protection ». Le DHUGESCRI a contribué à un Manuel NOHA sur le programme du premier semestre de Master.

Le DHUGESCRI a participé à un Master Erasmus Mundus depuis la première vague de ceux-ci en 2004. Puis le Master NOHA (à AMU, « Action et Droit humanitaires ») a été dans la première vague des bénéficiaires de l'« action 3 » permettant l'envoi d'étudiants en séjour de recherche dans 7 universités extra européennes.

Le projet Human'Aix, financé par la fondation AMIDEX, (2013-2016) a pour objectif une professionnalisation accrue des étudiants, notamment par l'organisation de téléconférences avec des experts en poste dans des « points chauds » et de stages de sensibilisation aux conditions de sécurité dans les pays accueillant des missions humanitaires. Les étudiants sont ainsi d'une part mieux informés sur des contextes faisant partie de l'actualité la plus brûlante et mieux préparés à une insertion professionnelle sur le terrain.

4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat

L'équipe disparaissant en raison du départ à la retraite de l'enseignant-chercheur qui l'animait, l'activité du DHUGESCRI sera redéployée au sein du CERIC et de l'ILF-GERJC pour le futur contrat.



Institut Louis Favoreu – Groupe d'études et de Recherches comparées sur la Justice Constitutionnelle (ILF-GERJC)

1. Présentation de l'équipe

Créé en 1978, l'ILF-GERJC (Institut Louis Favoreu – Groupe d'études et de recherches sur la justice constitutionnelle comparée) est un centre de recherche en droit constitutionnel comparé fondé par le professeur Louis Favoreu. L'ILF-GERJC a été Unité de recherche associée (URA 1392) de 1989 à 1996, puis UPRESA de 1997 à 2000 (UPRESA n° 6055) et Unité mixte de recherches en 2001 (UMR 6201). Il fait partie de l'UMR DICE 7318 depuis 2004. Il est situé dans l'espace Cassin, au sein des locaux de la Faculté de Droit, 3, avenue Robert Schuman à Aix-en-Provence. Il y occupe la moitié du 3^e étage, l'autre moitié étant occupée par la bibliothèque Cassin. L'ILF-GERJC a forgé son identité sur la justice constitutionnelle comparée et, au soutien de cette recherche, l'équipe a développé un réseau unique de relations avec des universités internationalement reconnues dans des champs d'expertise similaires tant en Europe que sur les autres continents ainsi qu'avec les Cours constitutionnelles nationales et étrangères.

L'Institut a développé ses recherches au-delà du contentieux constitutionnel en s'intéressant peu à peu à l'ensemble des domaines et des branches du droit concernés par ce contentieux. Continuant sans cesse son évolution, l'ILF-GERJC s'est orienté vers de nouveaux axes de recherches tels que la reconstruction des États dans sa dimension interne et internationale. L'ILF-GERJC est également largement impliqué dans des réseaux nationaux ou internationaux d'études et de recherches sur le droit constitutionnel ou la justice transitionnelle à travers l'Association française de droit constitutionnel, l'Association francophone des chercheurs des pays de l'Est (dont il constitue le siège), l'Association francophone de justice transitionnelle, associations dont il a été membre fondateur.

L'Institut abrite le comité de rédaction et de coordination de la Revue française de droit constitutionnel qui est reconnue dans l'ensemble de l'espace francophone. L'Institut publie également régulièrement ses travaux à travers une collection qui lui est propre (Les publications de l'ILF) ainsi qu'à travers la collection La croisée des droits commune à l'Unité mixte et de recherche CNRS 7318 Droits international, comparé et européen. Il publie également ses travaux relatifs aux transitions au sein de la collection « Justice et transition » dans le cadre des publications de la fondation Varenne-LGDJ.

Dans le cadre international, l'ILF-GERJC a poursuivi ses travaux collectifs en liaison avec ses partenaires autour de la Table ronde internationale de justice constitutionnelle comparée ainsi que le Cours

international de justice constitutionnelle qui n'a cessé d'étendre son champ de couverture géographique et qui fait l'objet d'une publication régulière (Annuaire international de justice constitutionnelle).

● Politique scientifique

L'ILF-GERJC développe depuis quarante ans une expertise scientifique sur la justice constitutionnelle et le droit constitutionnel en général. Si l'ILF-GERJC était peu concurrencé sur ce thème avant 2008, depuis cette date tous les centres de recherches français se sont intéressés à la justice constitutionnelle du fait de l'adoption de la question prioritaire de constitutionnalité (appelée QPC) qui permet à tout justiciable de contester la constitutionnalité d'une loi qui serait applicable à son litige. Cette réforme démocratise l'accès à la justice constitutionnelle et banalise la contestation de la loi. L'adoption de cette procédure a poussé tous les juristes à s'y intéresser au regard des potentialités offertes pour la protection des droits fondamentaux. Au regard de l'engouement notamment doctrinal pour cette nouvelle procédure, l'ILF a décidé à la fois de continuer à faire valoir son expertise en matière de justice constitutionnelle par une approche comparative quasi-systématique du nouveau mécanisme, mais également par le développement et la mise en avant de nouveaux domaines de recherche qui bien qu'étudiés au sein du centre ne disposaient pas du même degré de visibilité. Nous avons ainsi développé le droit parlementaire, le droit de la reconstruction des États et la justice transitionnelle et nous nous sommes intéressés à de nouvelles questions en phase avec l'actualité : la qualité et l'efficacité des normes, l'influence de la globalisation et des mécanismes régionaux de protection des droits de l'homme sur les droits constitutionnels nationaux... De nombreuses publications sont intervenues sur ces champs de recherche ces dernières années, aux côtés des travaux plus traditionnels sur la justice constitutionnelle comparée. L'ILF-GERJC, à travers l'UMR DICE, reste donc l'un des premiers centres de recherche de droit constitutionnel comparé en France et demeure très attractif pour les enseignants-chercheurs français et étrangers.

L'ILF a également souhaité apporter une contribution de premier plan à la recherche française en proposant à l'Association française de droit constitutionnel des thèmes de recherche d'ouverture vers de nouveaux questionnements ou vers d'autres disciplines. Ainsi, ont été proposés, pour 2013, le thème Droit constitutionnel, droit international et droit transnational et, pour 2015, celui du Droit constitutionnel et des autres sciences, qui marque une ouverture interdisciplinaire de notre recherche. Enfin, nous proposons à la communauté scientifique de nouvelles perspectives de réflexions telles que celles de la montée des exceptionnalismes politiques et leurs conséquences juridiques en matière de droits fondamentaux ou encore, en 2016, sur le contrôle de constitutionnalité des décisions de justice comme moyen de dépasser les faiblesses et angles morts du contrôle de constitutionnalité en France malgré l'adoption de la QPC.

Ainsi, en termes de structuration, l'ensemble des membres de l'équipe traite de différents aspects de la justice constitutionnelle (techniques contentieuses, filtrage, objet du contrôle de constitutionnalité, normes de références, degré du contrôle, effets du contrôle...) tout en développant à côté d'autres axes de recherche.

L'objectif de notre politique scientifique est de garder une place de premier plan dans la recherche française en assurant la visibilité de notre savoir-faire par le biais d'une politique de vulgarisation scientifique, mais également de communication par l'organisation, entre autres, de colloques de dimension internationale.

- **Organisation et vie de l'équipe**

En 2011, les effectifs de l'ILF-GERJC étaient les suivants : 13 enseignants-chercheurs (9 professeurs et 5 maîtres de conférences), 2 chercheurs (1 DR et 1 CR), 5 techniciens ou ingénieurs d'études titulaires, 72 doctorants.

Ces effectifs ont légèrement évolué à la hausse en ce qui concerne les enseignants-chercheurs, mais cela compense une baisse d'effectif due à plusieurs départs non remplacés en fin de contrat précédent. 4 professeurs ont été recrutés dont 3 par voie de mutation, 3 maîtres de conférences l'ont été à l'issue de la thèse. Toutefois pendant la même période, un maître de conférences et un professeur ont quitté le laboratoire. Un poste d'ingénieur d'étude en documentation a été perdu. Un technicien en gestion administrative a été remplacé par un assistant-ingénieur en novembre 2013 qui a lui-même quitté ses fonctions en juillet 2015. Ce poste a été remplacé par le recrutement en CDD d'un technicien en gestion administrative et financière depuis le 1er février 2016. Par ailleurs, une assistante de recherches a pu être recrutée afin de s'occuper des montages de projets, des demandes de financement et des commandes d'ouvrage. 52 doctorants ont soutenu leur thèse et 38 nouveaux doctorants se sont inscrits sous la direction de chercheurs HDR ou enseignants-chercheurs agrégés ou HDR de l'ILF-GERJC.

Organisation de la vie du centre de recherches : Le centre de recherche tient deux assemblées générales par an.

Une animation scientifique est assurée tout au long de l'année à travers des conférences organisées sur des thèmes d'actualité ou à l'occasion de la venue de collègues étrangers.

L'ILF-GERJC a constitué depuis sa création un centre de documentation unique mettant l'accent sur les ressources comparées dans le domaine de la justice constitutionnelle, des droits fondamentaux et des évolutions de l'État de droit.

- **Faits marquants**

Pour la période 2011-2016, nous mentionnerons trois réalisations phares témoignant d'une recherche collective dynamique tournée vers le droit comparé ou l'interdisciplinarité :

1° Le développement de notre expertise en matière de justice constitutionnelle au service de l'analyse des

nouveaux mécanismes de contrôle de constitutionnalité avec notamment une recherche inédite et particulièrement poussée sur les différents mécanismes de question de constitutionnalité en droit comparé : (La question prioritaire de constitutionnalité. Approche de droit comparé, Bruxelles, Bruylant, collection A la croisée des droits, 2014).

2° Une recherche également inédite sur la notion d'exceptionnalisme en droit comparé, notion très peu étudiée au-delà du cas des États-Unis et qui a été mise en lien avec l'idée d'universalisme des droits fondamentaux : Libertés et exceptionnalismes nationaux, Bruylant, Bruxelles, collection « A la croisée des droits », 2015 ; Existe-t-il une exception française en matière de droits fondamentaux ? Les Cahiers de l'ILF, n° 2, PUAM, 2013).

3° Le développement de l'axe Transitions démocratiques et Reconstruction des États par la participation à ou l'organisation de nombreuses manifestations scientifiques et de plusieurs écoles d'été notamment dans le cadre du LabexMed (Laboratoire d'excellence relevant de la Fondation universitaire AMIDEX).

2. Réalisations

- **Production scientifique**

Les activités de l'ILF-GERJC sur la période 2011-2016 se sont pour l'essentiel concentrées autour de trois des quatre axes définis par le projet quadriennal de l'UMR DICE : les nouvelles configurations normatives et institutionnelles, les droits fondamentaux et Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction de l'État.

Axe n° 1 – Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

Ces nouvelles configurations ont été étudiées sur le plan national, étranger, comparé et international. Sur le plan national en particulier, l'introduction du contrôle de constitutionnalité a posteriori en 2008 a permis de développer de nombreuses études de droit français et comparé en matière de justice constitutionnelle et, au-delà, en droit constitutionnel comparé. Une étude sur les normativités débutée dans le quadriennal précédent par M. Fatin-Rouge Stéfanini, L. Gay et A. Vidal-Naquet (Autour de la qualité des normes, Bruylant, 2010) s'est poursuivie par la publication de deux ouvrages de poids publiés chez Bruylant dans la collection A la croisée des droits : L'efficacité des normes juridiques : nouveau vecteur de légitimité ? Larcier, Bruxelles, coll. À la croisée des droits, 2012, La norme et ses exceptions : quels défis pour la règle de droit ? Bruylant, Bruxelles, coll. À la croisée des droits, 2014. Ces ouvrages permettent momentanément d'achever la réflexion menée, bien que plusieurs thèses en cours traitent de ces différentes questions.

1.3. Justice constitutionnelle nationale et comparée (X. Philippe et toute l'équipe de l'ILF)

La justice constitutionnelle constitue l'un des axes autour desquels s'est forgée l'identité de l'UMR depuis de nombreuses années. La réforme française de 2008 a permis de mettre à profit les recherches et les réflexions menées dans les quadriennaux précédents par une véritable mise en perspective comparée. Outre de très nombreuses études individuelles sur ce sujet et un colloque qui s'est tenu à Aix-en-Provence le 26 novembre 2010 (La question prioritaire de constitutionnalité : premiers bilans, Les cahiers de l'ILF n° 1, PUAM, 2011) un financement a été obtenu dans le cadre de la Mission Droit et justice et un ouvrage de référence a été publié aux éditions Bruylant qui propose une approche comparée des questions de constitutionnalité (La question prioritaire de constitutionnalité. Approche de droit comparé, Bruxelles, Bruylant, collection A la croisée des droits, 2014). S'est également tenu un colloque de restitution à Paris des recherches des trois centres qui ont obtenu un financement sur la QPC (La question prioritaire de constitutionnalité : vers une culture constitutionnelle partagée ?, 2015).

Dans la lignée des réflexions menées sur la justice constitutionnelle en droit comparé est également conduite une recherche sur les justiciables et la Constitution. Dans cette perspective, un colloque a été organisé les 23 et 24 juin 2016 qui a porté sur la possibilité de favoriser l'accès des justiciables à la juridiction constitutionnelle au regard des expériences de droit étranger : Le contrôle de constitutionnalité des décisions de justice : Une nouvelle étape après la QPC ? Ce colloque qui a fait intervenir des juges, anciens juges, professionnels du droit, chercheurs et enseignants-chercheurs a reçu le soutien de l'Association française de droit constitutionnel. Il constitue l'une des manifestations les plus marquantes de ces dernières années en ce qu'elle aborde une thématique nouvelle et a suscité beaucoup d'intérêt de la part des différents acteurs de la question prioritaire de constitutionnalité (Juges à la Cour de cassation, conseillers au Conseil d'État et au Conseil constitutionnel) et, plus généralement, de la protection des droits fondamentaux, de même qu'elle a suscité beaucoup d'intérêt de la part de la communauté scientifique (juristes) française et étrangère.

Par ailleurs, les recherches sur la justice constitutionnelle ont été approfondies et se sont multipliées à travers les thèmes abordés dans le cadre des tables rondes internationales organisées par l'ILF-GERJC, le CDPC et l'IE2IA, des cours internationaux de justice constitutionnelle et un certain nombre d'études de droit comparé. Ces manifestations participent à la visibilité et contribuent à la réputation de notre centre de recherches depuis plus de 30 ans, car sont sollicités de juges constitutionnels français et étrangers, d'anciens magistrats ou conseillers d'État et de nombreux universitaires de plus de vingt nationalités différentes. Une approche comparatiste de cette envergure est unique en France et compte chaque année plus d'une centaine de participants. Concernant les tables rondes, cinq thèmes ont été abordés depuis 2011 dont les rapports nationaux et les débats ont tous été publiés à l'Annuaire international de justice constitutionnelle : Juges constitutionnels et Parlements (2011), Juge constitutionnel et équilibre des finances publiques (2012), Pluralisme des garanties et des juges et droits fondamentaux (2013), Juges constitutionnels et doctrine (2014), Droits économiques et sociaux et justice constitutionnelle (2015), Migrations internationales et justice constitutionnelle (2016). Ces cours et tables rondes internationaux

ont permis l'approfondissement de ces thèmes qui, ordinairement, ne le sont qu'au niveau national ; or, l'approche comparative et les discussions entre enseignants-chercheurs et juges constitutionnels sont très fructueuses. Concernant les études menées en droit comparé, et publiées également à l'Annuaire international de justice constitutionnelle peuvent être citées : Le rôle du juge constitutionnel dans le filtrage des questions de constitutionnalité : étude comparée (2012), La motivation des décisions des juridictions constitutionnelles (2013), La distinction entre contrôle abstrait et contrôle concret (2014), Le mariage entre personnes de même sexe en droit constitutionnel comparé (2015). Là encore, une approche comparée unique en son genre est systématiquement adoptée.

1.2. La contribution des mécanismes de responsabilisation et d'incitation au respect de la règle de droit international (X. Philippe, N. Danelciuc-Colodrovschi, M. Fatin-Rouge Stéfanini)

Le rôle du droit international est souvent perçu comme déconnecté des réalités internes. Dans le cadre d'une recherche collective une réflexion a porté sur la place du droit international en droit interne (Internationalisation des Constitutions et constitutionnalisation du droit international, Réflexions sur quelques interactions entre droit constitutionnel et droit international, publiée aux Cahiers de l'Institut Louis Favoreu, n° 4, PUAM, 2015, 147 p.). Deux études ont porté sur les contraintes que le droit international pouvait imposer aux processus constitutifs en cours de formation ou sur les juridictions constitutionnelles nationales (La confrontation de l'identité des États au droit international dans l'écriture constitutionnelle et l'autorité persuasive des décisions de la justice internationale). Tant sur le plan théorique qu'appliqué, la question des contraintes imposées par le droit international a permis de mettre en évidence notamment les contradictions existantes au sein des sociétés en phase de reconstruction entre leurs engagements internationaux et leur volonté politique traduite dans la constitution. Ces phénomènes d'attraction et de rejet à l'égard du droit international mettent en évidence la réticence des États à adhérer à des règles qu'ils ont pourtant formellement acceptées. Les changements de régime politique, surtout lorsqu'ils interviennent après des phénomènes de rupture sociale, sont propices à cette remise en cause. La recherche a également mis en évidence les liens et contradictions entre les mutations politiques et juridiques et le poids de la culture notamment religieuse. Les protections accordées par le droit international permettent toutefois de limiter les effets de balancier engendrés par les mutations brutales et rapides.

Axe n° 2 – Droits fondamentaux (toute l'équipe de l'ILF)

Les questions liées à la reconnaissance et à la garantie des droits fondamentaux font partie des axes privilégiés de l'ILF-GERJC, axe sur lequel de nombreuses contributions sont intervenues à la fois pour préciser le contenu de la notion de droit fondamental et les aspects procéduraux de la protection de ces droits. Par conséquent, outre les axes de recherche précis développés ci-dessous, l'ILF-GERJC a poursuivi les recherches entreprises les années précédentes et dans une perspective de droit comparé. Sur le fond, on notera plusieurs études telles que celle sur La liberté de manifestation dans une perspective de droit

Enfin, plusieurs manuels et ouvrages de référence pour les étudiants et praticiens du droit sont rédigés ou corédigés par des membres de l'équipe ILF-GERJC, ouvrages qui sont le produit de ces recherches : Code constitutionnel (Litec), Droits des libertés fondamentales (Daloz), Les grandes décisions du Conseil constitutionnel (Daloz), Le guide des référés administratifs et des autres procédures d'urgence devant le juge administratif (Daloz).

2.2 – L'impact de la mondialisation sur les droits fondamentaux

● Les interactions réciproques des systèmes nationaux et communautaires dans la protection des droits fondamentaux (P. Gaïa, R. Dechaux, Marc Guerrini, A. Vidal-Naquet)

Les questions liées à la protection des droits fondamentaux en Europe et aux rapports entre systèmes juridiques nationaux et systèmes juridiques européens est un axe développé depuis plusieurs années au sein du laboratoire et qui a fait l'objet d'un approfondissement au regard des nouvelles configurations juridictionnelles intervenues en France. Outre un ouvrage issu d'un travail de thèse qui doit paraître aux éditions LGDJ : L'identité constitutionnelle de la France. Recherche sur les fonctions de la réserve identitaire dans la jurisprudence du Conseil constitutionnel, la période de recherche a été marquée par de nombreuses publications individuelles sur les rapports de systèmes et un colloque sur Question prioritaire de constitutionnalité et contrôle de conventionnalité, Cahiers de l'Institut Louis Favoreu, à paraître. La spécialisation de certains membres de l'équipe sur ce thème fait que le laboratoire est reconnu pour son expertise sur les problématiques naissant de la coexistence de divers juges, normes et ordres juridiques au sein de l'Europe et des États membres de l'Union européenne.

● Les rapports entre la protection des droits fondamentaux et les collectivités infra étatiques (A. Roux)

Cet axe nouveau et inexploré par les juristes jusqu'à présent commence à faire l'objet d'études intéressantes notamment à travers une recherche en thèse sur Collectivités territoriales et droits fondamentaux – Étendue et limites de la territorialisation des droits et libertés. Cet axe devrait être poursuivi dans les années à venir.

● Le rôle du juge dans le contrôle de la politique de lutte contre le terrorisme (T. Renoux)

Le thème de la lutte contre le terrorisme n'a cessé d'être d'actualité pendant toute la période faisant l'objet du bilan. Plusieurs études peuvent être répertoriées liées notamment au contentieux constitutionnel pénal et aux droits fondamentaux : « Human rights and Counter-Terrorism : How to reconcile the Irreconcilable ? » in Common european Legal Thinking, H. J. Blanke, P. Cruz Villalon, T. Klein, J. Ziller (Dir), Springer, 2016, pp.363-375 ; « L'état d'urgence ne doit pas être confondu avec la lutte contre le

terrorisme », Lexbase Hebdo, n°644 du 18 février 2016.

● La circulation des concepts et exceptions nationales en matière de droits fondamentaux (M. Fatin-Rouge Stéfanini, G. Scoffoni)

Ce thème nouveau a été développé dans le cadre du contrat quinquennal avec plusieurs études qui ont dépassé les seules questions d'intégration régionale. En droit constitutionnel, le thème « Droit constitutionnel et globalisation » s'est décliné en plusieurs sous thèmes autour des relations entre les droits constitutionnels nationaux, le droit international et les droits, principes et standards transnationaux. Ce thème a été proposé comme thème d'étude à l'Association française de droit constitutionnel dès 2012. Il a été accepté et a donné lieu à plusieurs journées d'étude décentralisées en France en 2014 dont une à Aix-en-Provence sur Internationalisation des Constitutions et constitutionnalisation du droit international, Réflexions sur quelques interactions entre droit constitutionnel et droit international, publiée aux Cahiers de l'Institut Louis Favoreu, n° 4, PUAM, 2015 (organisée par l'ILF-GERJC) et une à Toulon sur Les réactions constitutionnelles à la globalisation (organisée par le CDPC-Centre Jean-Claude Escarras).

La réflexion menée sur l'influence de la globalisation des idées et des concepts sur le droit constitutionnel des États s'est également concrétisée à travers deux manifestations organisées en 2012 et 2014 qui ont donné lieu à des publications enrichies. La première visait à s'interroger sur l'existence réelle ou supposée de particularismes français en matière de droits fondamentaux, qui n'auraient ou ne pourraient pas être affectés par une standardisation de ces droits et de leur régime juridique au niveau régional voire au-delà (Existe-t-il une exception française en matière de droits fondamentaux ? Les Cahiers de l'ILF, n° 2, PUAM, 2013). Cette étude a permis de révéler que l'exception française relevait plus du mythe que des réalités d'aujourd'hui ; réalités dans lesquelles le droit français est fortement influencé par le droit européen. La seconde manifestation visait à dépasser le cadre français et à s'interroger sur le thème de l'existence et de la persistance d'exceptionnalismes avec la difficulté tenant à la pluralité de définition de ce terme : Libertés et exceptionnalismes nationaux, Bruylant, Bruxelles, collection « A la croisée des droits », 2015. Là encore, l'étude menée a permis d'établir des distinctions entre les exceptionnalismes ; notamment entre ceux qui ne sont qu'une posture politique visant à s'affranchir des règles et standards internationaux et ceux qui ne sont que la manifestation de la diversité dans le respect des règles démocratiques, du droit et des standards internationaux.

2.3 Les droits fondamentaux de la personne face à l'évolution des sociétés (T. Renoux)

Dans le cadre de ce thème, plusieurs études ont mené sur la gestation pour autrui, l'euthanasie ou les droits des minorités : « Surrogacy and Human rights in France and Europe » (2015) ; « L'interdiction de la Gestation pour autrui en France et la jurisprudence sur la filiation », in Réflexions juridiques sur la procréation médicalement assistée par tiers donneur au Japon et en France : comment protéger les droits des personnes impliquées (2016) ; « Euthanasie et droits fondamentaux » (2015) ; « Protection of cultural rights in France and in Europe », Law and minorities (2015).

Axe n°4 – Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction des États

4.2. Le renforcement et la reconstruction de l'État de droit

- « **L'impact et les enjeux de la mondialisation économique sur le droit constitutionnel et l'État de droit** » (E. Oliva)

Dans le cadre de ce thème, l'ILF-GERJC a obtenu un financement ANR pour une étude bilatérale entre la France et la Roumanie intitulée « Du paquet fiscal à la Constitution ; élaboration d'un statut normatif de la règle d'équilibre budgétaire » (programme ANR FCBB 2014-2016). Plusieurs études et colloques ont été organisés dans le cadre de cette ANR qui vont donner lieu à plusieurs publications.

- « **Le rôle du droit dans la reconstruction des États en transition** » (X. Philippe, N. Danelciuc-Colodrovschi)

Le droit de la reconstruction des États a constitué un axe novateur de la recherche au sein de l'ILF-GERJC durant tout le contrat et s'est divisé en deux branches principales. La première s'est focalisée sur le droit de l'écriture constitutionnelle dans les situations post-confliktuelles ou de transition. Il s'est notamment intéressé aux contraintes pesant sur les processus d'écriture, sur l'expertise requise ainsi que sur l'incidence des contextes dans le contenu de la future Constitution. Qu'il s'agisse de perspectives historiques ou de spécificités culturelles, telles la religion ou la langue, la recherche a porté sur le poids de ces éléments dans la création de nouveaux systèmes politiques cherchant à s'écarter de ceux précédemment existants. La recherche s'est plus particulièrement focalisée sur les expériences du bassin méditerranéen pour des raisons tenant à la fois à la position et la stratégie de l'Université à l'égard de cet espace, mais également à la proximité et la nouveauté que constituait le phénomène baptisé «les printemps arabes». Il a donné lieu à un programme développé dans le cadre du LabexMed baptisé «Constitutions et transitions» et à la publication de plusieurs ouvrages, résultats collectifs de cette recherche (notamment « Identités nationales et nouvelles constitutions : quelles évolutions après les révolutions arabes » ? (2015) ; Transitions constitutionnelles et Constitutions transitionnelles – Quelles solutions pour une meilleure gestion des fins de conflit ? (2014) ; Religions et transitions : quels défis après les printemps arabes ? (2015) ; Justice constitutionnelle et transition démocratique (2016).

La deuxième branche de la recherche s'est orientée vers l'étude et le développement de la justice transitionnelle, en particulier les moyens alternatifs visant à satisfaire les besoins des victimes et de la société en reconstruction dans et en dehors du cadre judiciaire. L'ILF-GERJC a participé à la définition d'une doctrine française de la justice transitionnelle dans le cadre d'un programme mené conjointement par l'Institut des Hautes Études de la Justice (ENM) et le ministère français des Affaires étrangères. La re-

cherche menée s'est également intéressée à l'espace méditerranéen et a inclus dans cette perspective les expériences tunisiennes et égyptiennes même si les résultats ont été profondément différents (La justice face aux réparations de préjudices de l'histoire : approche nationale et comparée, collection « Justice et transition », LGDJ, 2013).

Ces réflexions générales ont également permis de s'interroger sur l'existence d'une dynamique de la « transitologie » et sur la capacité du droit à contribuer à ces processus de transformation en les accompagnant et en développant des solutions innovantes dans les domaines où le cadre classique ne répondait pas aux besoins de la société. Cette dynamique a également permis de mesurer le rôle des acteurs tant nationaux qu'internationaux et leur capacité à participer à ce processus graduel et complexe. Cette analyse a permis d'enclencher une réflexion sur la diversité des transitions, la nécessité d'une approche intégrée et contextualisée ainsi que celle de développer des ressources comparées à travers des bases de données ou des instruments utilisables par les futurs acteurs de ces transitions.

Sur ce thème, l'UMR constitue le siège d'une collection créée au cours de ce contrat quadriennal : « Justice et transition », Institut universitaire Varenne, LGDJ (co-direction J-P. Massias et X. Philippe). Par ailleurs, une revue électronique appelée Lettre de l'Est a été créée pendant la même période et aborde de nombreux thèmes liés à la reconstruction des États et à la transition démocratique en Europe de l'Est.

Enfin, l'UMR développe une expertise en matière de droit de la reconstruction des États et de justice transitionnelle qui est unique en France.

- « **La revalorisation parlementaire et le renouveau du droit électoral en droit comparé et international** » (R. Ghévantian, S. De Cacqueray, S. Lamouroux, E. Oliva)

La revalorisation parlementaire est un thème qui a été étudié en France à la suite de la révision constitutionnelle de 2008 dont un des principaux axes portait sur cette question. Les changements introduits en 2008 ont donc fait l'objet de plusieurs analyses à la lumière des expériences étrangères dans divers colloques et ouvrages : Les nouveaux équilibres institutionnels- Aix-en-Provence -2012 ; Pouvoir exécutif et Parlement : de nouveaux équilibres ?, PUAM, 2012.

La recherche a également porté, en droit comparé, sur l'appui aux parlements dans la détermination de leurs règles de fonctionnement et la nécessité d'établir à la fois des règlements parlementaires opérationnels et rationnels, mais également de permettre le développement de bonnes pratiques dans les États où le fonctionnement du Parlement a été antérieurement anormal. Tel est le cas de la reconnaissance des droits de l'opposition, mais également de sa capacité à jouer un rôle au sein du fonctionnement de l'institution parlementaire. La réflexion a aussi porté sur les groupes parlementaires et leur organisation ainsi que sur les modes de scrutin dans les États en reconstruction et leur incidence sur la difficulté de constituer des majorités parlementaires stables.

Enfin, à côté des axes de l'UMR, l'équipe propose de s'intéresser à la thématique Droit constitutionnel et autres sciences (M. Fatin-Rouge Stéfanini, L. Gay) : ce thème proposé par l'ILF-GERJC et accepté par l'Association française de droit constitutionnel est issu d'une réflexion débutée en 2014 et qui a déjà donné lieu à l'organisation d'une journée d'étude en 2015 sur La perméabilité du droit constitutionnel aux autres sciences. Cette journée d'étude a permis de réfléchir sur les interactions du droit constitutionnel avec les autres sciences et de souligner à la fois l'enrichissement mutuel découlant de ces interactions, mais également de révéler les limites du recours à l'expertise scientifique lorsqu'il s'agit de faire un choix politique, adopter une loi ou rendre une décision de justice. Cette journée d'étude sera publiée fin 2016 aux Cahiers de l'Institut Louis Favoreu. L'approfondissement de ce thème est proposé dans le cadre du nouveau projet quinquennal.

● Rayonnement et attractivité académiques

L'ILF-GERJC participe à plusieurs réseaux scientifiques et est impliqué dans des projets nationaux et internationaux. L'ILF-GERJC est membre fondateur et constitue le siège de l'Association française de droit constitutionnel et de l'Association francophone des chercheurs sur les Pays de l'Est. Il est membre fondateur de l'Association francophone de justice transitionnelle. Il est également membre de l'Association internationale de droit constitutionnel et fait partie du GDR « Droit, sciences et techniques ».

Par ailleurs, plusieurs actions significatives peuvent illustrer le dynamisme de l'équipe : portage d'un projet dans le cadre du LabexMed ATRI 5 sur le thème : « Identités nationales et nouvelles Constitutions : quelles évolutions après les révolutions arabes ? » ; portage d'un projet ANR, Accords bilatéraux France-Roumanie sur « Du paquet fiscal à la Constitution : élaboration d'un statut normatif de la règle d'équilibre budgétaire » ; deux chaires d'excellence Louis Favoreu bénéficiant d'un financement de la Fondation Aix-Marseille Université ; programme MOST (Mobility Scheme for Targeted People-to-People-Contacts) financé par l'Union européenne : projet bilatéral France-Biélorussie : L'évolution du contrôle de constitutionnalité en France et en Biélorussie : quelles tendances ? » ; création de l'Université d'été sur la justice transitionnelle depuis 2014 (une année à Aix-en-Provence, une année à Bayonne) en interaction avec la société civile. Dans le cadre de ces écoles d'été est privilégiée une approche pluridisciplinaire ; elles s'inscrivent dans le cadre d'événements tout public (ex. Femmes et justice transitionnelle, 2016, intervenant en parallèle du Festival du Film de Baïgorri sur La Guerre des femmes).

Distinctions reçues par les membres de l'ILF : prix du livre de pratique juridique et prix spécial du jury du salon du livre juridique « Place du droit » en 2013 pour O. Le Bot, Le guide des référés administratifs et des autres procédures d'urgence devant le juge administratif, Dalloz, 2013, 942 p. Par ailleurs, de nombreux prix de thèse au sein de la faculté, deux prix de thèse la fondation Varenne (Natasa Danelciuc-Colodrovschi, Sophie Hutier), un prix de thèse du Sénat (Priscilla Monge), le premier prix de thèse ex aequo du Centre français de droit comparé et le prix de thèse Dalloz collection « Nouvelle Bibliothèque de thèse » (Idris Fassassi).

Attractivité nationale et internationale : nous avons recruté un professeur à l'issue du concours d'agrégation et trois professeurs à la mutation spécialistes de contentieux constitutionnel, rapports de système ou droits fondamentaux. Nous avons également reçu plusieurs professeurs invités provenant du Burkina Faso, du Canada, de la Colombie, des États-Unis, du Royaume-Uni ... pour des périodes allant d'une semaine à un an. Par ailleurs de nombreux doctorants et enseignants étrangers demandent à pouvoir effectuer un séjour de recherches au sein de notre centre afin d'accéder au fonds documentaire et d'échanger sur leur thème de recherche avec les doctorants, chercheurs et enseignants-chercheurs de notre centre.

Pendant la période 2011-2016, l'ILF-GERJC a organisé plus de 50 manifestations (colloques, journées d'étude, workshop...) à portée nationale et le plus souvent internationale. Nous avons établi des relations avec de nombreuses Universités ou institutions étrangères notamment en 2016, l'Université d'État de Biélorussie à Minsk, la Faculté de droit de l'Université d'État d'Économie de Biélorussie, l'Université nationale de recherches, « École supérieure d'Économie » de Moscou, le Korean Legislation Research Institute ou encore la China University of Political Science and Law.

Au titre de l'expertise, le Professeur Ghévonian est régulièrement sollicité sur les thèmes du droit électoral, des sondages électoraux et des questions de corruption et de conflit d'intérêts. Il fait partie de la Commission des sondages et a été sollicité en qualité d'expert par le GRECO (Groupe d'États contre la corruption). Le Professeur Xavier Philippe est régulièrement sollicité par le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement), le Max Planck Institute et l'Union Européenne pour la Tunisie et par l'Union Européenne (projet STEP) pour le Myanmar.

● Interactions avec l'environnement social, économique et culturel

Les membres de l'ILF-GERJC sont fréquemment sollicités par les médias par voie écrite, orale, télévisuelle ou internet sur des questions d'actualité (décisions du Conseil constitutionnel, projets de révision constitutionnelle, recours à l'article 49 al. 3 de la Constitution, élections, référendums, transitions démocratiques...).

3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche

L'ILF-GERJC fait partie de l'ED 67.

L'ILF-GERJC délivre une offre de formation axée autour de ses champs d'expertise. Intégré à la mention Droit public, il participe à la formation du Master 1 droit public et gère un Master 2 droit public approfondi composé de deux parcours : « droit public général » et « droits fondamentaux ». Il offre également une formation de Master 2 professionnalisée tournée vers le Droit et la pratique des contentieux publics en liaison avec les juridictions françaises de droit public. Enfin, depuis le début de l'année universitaire 2012-2013, il offre un Master 2 Droit de la reconstruction des États dans les situations post-confliktuelles

tourné vers la reconstruction du droit public dans les périodes de transition (Constitution, élections, lutte contre l'impunité). Pour les doctorants, plusieurs forums sont organisés dans l'année dans lesquels les doctorants en 2^e ou 3^e année de thèse sont invités à présenter l'état d'avancement de leurs travaux sous le regard de professeurs spécialistes ou non du domaine concerné. Dans le cadre des cours et séminaires de Master 2, les différents intervenants sont amenés à partager leurs travaux de recherche avec les étudiants et peuvent choisir de traiter des thématiques liées à ceux-ci (ex. L'encadrement du référendum en Institutions politiques comparées dans le cadre du M2 Droit public par Marthe Fatin-Rouge Stéfanini). Les étudiants sont sollicités pour présenter à leur tour des travaux de recherche dans ces domaines. Plusieurs écoles d'été ont été organisées et toutes les conférences, journées d'étude, colloques organisés par le centre de recherche font partie du programme des différents Masters présentés.

4. *Stratégies et perspectives scientifiques pour le futur contrat*

L'ILF-GERJC s'inscrit dans l'ensemble des axes déterminés par l'UMR qui tient compte des identités thématiques développées par chaque équipe.

1- **Nouvelles configurations normatives et institutionnelles**

1.1. *Fabrication du droit et nouvelles formes de normativité (A. Vidal-Naquet, X. Magnon, S. Lamouroux)*

Cet axe de recherche, à vocation pluridisciplinaire, s'intéresse à la manière dont les normes se construisent et sont produites, et vise à analyser les influences et mutations subies dans les modes de production des normes (contraintes politiques, contraintes extranationales, lobbying...). Le programme de recherche envisage également des études sur le développement de la soft law dans certains domaines en particulier, comme celui du droit électoral dont les règles se sont à la fois globalisées et assouplies (au sens de soft law). Il se situe dans le prolongement d'un programme de recherche initié dans le cadre du quadriennal 2008-2011 sur les normativités. L'objectif principal est de développer une approche pluridisciplinaire de ces questions en se rapprochant de laboratoires ayant une approche sociologique, économique ou encore linguistique de la question.

1.2. *Européanisation, internationalisation, circulations et diffusions normatives entre les ordres juridiques (P. Gaïa, G. Scoffoni, M. Fatin-Rouge Stéfanini)*

Un projet de recherche de grande ampleur s'intéresse à l'élaboration d'un droit constitutionnel global (global constitutionalism). Cette question déjà entrevue dans le quadriennal précédent devrait être développée sous son aspect institutionnel. Il s'agira de s'interroger sur l'idée de démocratie à l'échelle globale, son intérêt, ses fondements, les enjeux en présence, les réalisations possibles et les remises en cause des modèles existants. Cette question est peu développée dans les différentes théories du droit global, il s'agira donc d'appréhender le droit global d'une manière plus concrète, à partir des théories

déjà existantes notamment développées par Anne Peters.

Par ailleurs, une réflexion sur l'articulation des divers ordres juridiques se poursuivra dans le cadre de l'étude des rapports de systèmes. Cette étude déjà menée depuis de nombreuses années est sans cesse renouvelée par l'évolution des institutions européennes, de la légitimité de leurs décisions parfois remises en cause par les États et des différentes crises qui ont un impact sur ces rapports de systèmes. Concernant les interactions entre système national, européen et international dans la protection des droits fondamentaux, la surenchère en la matière semble être dépassée et aujourd'hui l'ordonnement des différents systèmes juridiques entre eux paraît indispensable pour permettre une protection efficace des droits fondamentaux.

2 – **Justice, Justices**

Les thématiques présentées ci-dessous étaient déjà étudiées dans les quadriennaux précédents sous les axes Nouvelles configurations normatives et institutionnelles ou Droits fondamentaux. Toutefois, elles ont contribué à forger l'identité et constituent le ciment de plusieurs équipes composant l'UMR et méritent à ce titre d'apparaître comme un axe à part entière.

2.1. *La justice constitutionnelle : perspectives nationale et comparée (toute l'équipe)*

Cet axe est à l'origine et reste au cœur de la recherche menée par trois des quatre composantes de l'UMR. Si la justice constitutionnelle continue à se développer, elle fait également l'objet de critiques remettant en cause sa légitimité même et l'étendue des compétences et du pouvoir d'interprétation des normes constitutionnelles dont les juridictions constitutionnelles disposent dans les démocraties ou dans les États en transition démocratique. Les études envisagées ces prochaines années visent non seulement à analyser et discuter de ces critiques, mais aussi à proposer des évolutions à la fois dans les mécanismes mêmes de recours à la justice constitutionnelle, dans les méthodes et techniques juridictionnelles employées, dans la composition et dans le mode de fonctionnement des organes de justice constitutionnelle.

La réflexion portera en particulier sur les rapports entre juridictions constitutionnelles, parlements et modèles de justice constitutionnelle à travers l'évolution des rapports de force entre les différentes institutions, le développement de techniques de contrôle promptes à préserver l'autorité de la loi ou encore la prévention des conflits entre les différents protagonistes. Outre les recherches individuelles ou collectives menées sur ce thème, en interne, cette thématique sera alimentée par les recherches effectuées dans le cadre du Groupe international de justice constitutionnelle qui se réunit chaque année à l'occasion de la table ronde internationale sur la justice constitutionnelle.

2.2. Accès au juge et protection juridictionnelle des droits fondamentaux (L. Gay, O. Le Bot, G. Schmitter)

Ce thème de recherche qui existait déjà en filigrane des programmes quadriennaux précédents s'interroge sur la garantie concrète et effective dont bénéficient les droits fondamentaux auprès des juridictions ordinaires et constitutionnelles. Par quels mécanismes cette protection est-elle assurée, avec quels résultats et dans quelles limites ? L'objectif de cette étude est de proposer des solutions concrètes visant à remédier aux faiblesses voire aux lacunes en matière de protection des droits fondamentaux des justiciables.

3 – Démocratie, État de droit, Droits fondamentaux

Cet axe est le plus important de nos axes de recherche, car il est au cœur du développement de la justice constitutionnelle.

3.1. Nouveaux défis et mutations des droits et libertés fondamentaux (T. Renoux, O. Le Bot et toute l'équipe)

Les droits et libertés fondamentaux sont confrontés à un certain nombre d'évolutions, qui en re-définissent la portée, les contours et peut-être même les fonctions. Il s'agit en particulier des défis environnementaux qui appellent le dépassement des droits existants à des fins de protection de l'environnement ; les défis du numérique à travers les risques d'atteintes liées à la surveillance, à l'accès aux données personnelles, à l'utilisation du numérique dans les relations de travail,... ; les défis des situations d'urgence nationale et internationale telles la lutte contre le terrorisme, les migrations, les questions liées à la solidarité, mais également les risques de discrimination, de xénophobie... Le programme de recherche vise notamment à s'intéresser aux rapports entre commerce international et droits fondamentaux notamment quant aux obligations «droits de l'homme» des grandes entreprises ou encore aux mutations des droits de la personne face à l'évolution des sociétés, pour lesquelles il s'agira d'étudier l'évolution des droits de la personne face aux nouvelles attentes sociales : nouvelles techniques de procréation, gestion pour autrui, fin de vie, identité... Il s'agira aussi de s'intéresser aux relations entre l'homme et l'animal - envisagé comme individu. Plusieurs questions telles que le statut de l'animal, la constitutionnalisation dont il peut faire l'objet, le vocable utilisé (protection, bien-être, être sensible, sentiment...) ou encore la particularité du processus normatif en la matière (le rôle des lobbies notamment) seront approfondies.

La question des tensions entre globalisation des droits fondamentaux et particularismes nationaux déjà abordée lors du quadriennal précédent fera également l'objet d'analyses plus précises à la fois à travers l'exemple de certaines libertés, mais également l'étude des résistances nationales au renforcement des garanties en matière de droits fondamentaux. Il est également en lien avec l'étude menée sur le droit constitutionnel global (voir supra).

3.2. Crises, conflits, (re)construction de l'État et de la démocratie (X. Philippe, N. Danelciuc-Colodrovski)

Cette thématique est développée depuis quelques années au sein de l'ILF et s'appuie sur les expériences de transition et les travaux menés par Xavier Philippe et son équipe en relation avec l'équipe de Pau et Bayonne, mais au-delà dans le cadre d'un réseau sur la transition démocratique et la justice transitionnelle.

• L'acte de construction de l'État et l'élaboration d'une nouvelle constitution

Ce projet de recherche s'intéresse aux processus de reconstruction de l'État et d'élaboration de la Constitution, après des situations de crise ou de grande violence, et notamment au lien entre l'élaboration de la Constitution en tant qu'acte juridique et le dialogue politique national relatif aux accords de paix, pour réfléchir sur les possibles développements de liens et relations entre accord politique et accord juridique. Il s'interroge également sur le poids du système juridique, de la culture juridique, dans l'élaboration des Constitutions refondatrices d'un pacte social.

• La justice transitionnelle

Ce thème fera l'objet d'approfondissements au regard des développements de ces dix dernières années et une recherche portera précisément sur les limites du processus. Deux nouveaux phénomènes apparaissent dans ce champ de recherche : celui de l'inclusion de la dimension du genre dans les processus de justice transitionnelle, d'une part, et celui de la lutte contre la corruption, d'autre part, qui peut avoir une vertu pacificatrice et reconstructive au sein de l'État.

3.3. Démocratie et processus démocratique (S. De Cacqueray, R. Ghévantian, S. Lamouroux, E. Oliva, W. Benessiano, M. Fatin-Rouge Stéfanini, A. Vidal-Naquet)

De nombreux membres de l'ILF travaillent sur les problématiques liées à la démocratie et souhaitent développer ces questions d'une forte actualité sous plusieurs angles.

• Les nouveaux enjeux de la démocratie

Ce programme de recherche vise à observer et analyser les nouveaux défis auxquels font face les démocraties aujourd'hui ainsi que les mutations qu'elles subissent sous l'influence de nouvelles exigences considérées comme consubstantielles à l'idée même de démocratie (la transparence, la qualité et l'efficacité du droit, le rôle de l'opinion publique, l'émergence de nouvelles formes d'expression démocratique, la place du juge...). Or, ces nouvelles exigences semblent, en retour, transformer la notion même de démocratie.

• Le rapport du débat démocratique au droit

Plusieurs projets de recherches s'inscrivent dans le cadre de cette thématique :
- Les évolutions du droit parlementaire : Au-delà des évolutions constantes du droit parlementaire national, que ce soit par la voie de la révision constitutionnelle, des conventions parlementaires ou de la jurisprudence constitutionnelle qu'il s'agira de mesurer dans une optique comparatiste, se développe un droit parlementaire européen très peu étudié jusqu'à présent. L'un des enjeux de cette recherche sera à la fois d'identifier les emprunts aux systèmes juridiques nationaux, en ce qui concerne le droit parlementaire

européen, mais également de répertorier les originalités du système mis en place en s'interrogeant sur ses fondements et ses justifications. Au-delà du droit parlementaire européen, une réflexion portera sur l'idée d'un Parlement à l'échelle mondiale, idée avancée dans un certain nombre de théories du droit global, mais qui mérite d'être pensée de manière plus précise.

- Les processus démocratiques en droit comparé : Plusieurs questions seront abordées dans le cadre de ce programme. En effet, les critiques de la démocratie telle qu'elle fonctionne à l'heure actuelle, en particulier la démocratie représentative qui fait face à une perte de confiance et le pouvoir des juges qui est considéré comme excessif, laissent place à de nombreuses interrogations sur ce que pourrait être la démocratie de demain. La notion d'accountability appliquée à tout organe disposant de pouvoirs mérite d'être explorée sur plusieurs plans notamment en relation avec les questions financières. Au-delà, la question de l'utilité de certains organes de représentation et celle de la responsabilité notamment du Gouvernement devant le Parlement et devant le Peuple, dans une approche de droit comparé, seront également étudiées.

Les interrogations sur les processus démocratiques conduisent également à s'interroger sur la vétusté éventuelle de modes traditionnels d'expression démocratique, tel que le référendum, face à des nouvelles formes d'expressions, dont celles liées à l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

- L'évolution des constitutions : Qu'il s'agisse de constitutions nouvellement adoptées dans des États en reconstruction ou en transition ou qu'il s'agisse de constitutions anciennes, la question de leur mise à jour et de leur adaptabilité se pose. Dans le cadre de ce projet de recherche, il s'agira de s'interroger sur les enjeux, les moyens et les résultats d'une révision constitutionnelle. Il y aura lieu notamment de s'interroger sur l'efficacité d'un recours à l'expertise ou à des comités de réflexion appelés à réfléchir sur l'ensemble de la Constitution ou sur certaines questions seulement.

4. Droit sciences et techniques : Droit constitutionnel et autres sciences (L. Gay, M. Fatim-Rouge Stéfanini)

L'objectif de ce programme de recherche sera d'analyser et de développer les passerelles entre le droit constitutionnel et les autres sciences, de réfléchir à la fois sur l'intérêt de ces rapprochements, mais également d'en mesurer les risques et les limites. Un projet de recherche sur la perméabilité du droit constitutionnel aux autres sciences est en cours et sera développé de manière plus précise dans le programme à venir. L'un des objectifs de ce travail consistera à essayer de développer une nouvelle approche du droit qui soit tournée vers les autres disciplines notamment en sciences humaines et sociales.

IE2IA

Institut d'Études Ibériques
et Ibérico-Américaines

Institut d'études ibériques et ibérico-américaines (IE2IA)

1. Présentation de l'équipe

L'Institut d'études ibériques et ibérico-américaines a été fondé par le Professeur Franck Moderne en 1973. Il a été dirigé par le Professeur Pierre Bon de 1983 jusqu'au mois de septembre 2013. Le Professeur Olivier Lecucq est devenu codirecteur en 2009, puis directeur depuis le départ de Pierre Bon. Rattaché à l'UFR Droit, Économie et Gestion de l'Université de Pau et des pays de l'Adour, l'Institut d'études ibériques et ibérico-américaines s'est associé au CNRS depuis le 1er janvier 1990, obtenant ainsi le statut d'URA (URA 1421). À compter du 1er janvier 1995, l'IE2IA est devenu une UPRES-A (UPRES-A 5058) puis une Unité Mixte de Recherche (UMR 5058). Depuis le 1er janvier 2004, il fait partie de l'UMR Droits international, comparé et européen (UMR 7318).

La mission de l'IE2IA est de développer des études et des recherches sur le droit public espagnol, portugais et sud-américain, dans toutes ses branches, tout en privilégiant le droit constitutionnel comparé, la justice constitutionnelle et les droits fondamentaux. Le rayonnement de ses diverses activités a conduit à ce que l'Institut soit devenu le correspondant privilégié des Associations française et espagnole de droit constitutionnel, du Conseil constitutionnel et du Tribunal constitutionnel espagnol pour tout ce qui intéresse le droit comparé espagnol. Membre du Conseil d'administration de l'Association française de droit constitutionnel et co-organisateur depuis 4 ans des rencontres annuelles trilatérales des trois associations nationales de constitutionnalistes de France, d'Espagne et d'Italie, le Professeur Lecucq renforce à ce titre l'implication de l'IE2IA à l'international. Fort de ces nombreuses relations avec des entités et des collègues étrangers (Espagne, Portugal et Amérique latine en particulier), ainsi qu'avec ses homologues dans le cadre de l'UMR DICE, le mode de fonctionnement de l'IE2IA repose d'ailleurs très largement sur une culture du partenariat.

- **Politique scientifique**

Conformément à sa vocation originelle de promouvoir et d'effectuer toutes études et recherches portant sur le droit public et la vie politique de l'Espagne, du Portugal et du monde ibérico-américain, l'Institut a, depuis 2009, poursuivi ses travaux dans les domaines de recherche prévus par l'actuel contrat quinquennal. Les thèmes « traditionnels » (la justice constitutionnelle dans la péninsule ibérique, les droits fondamentaux, les autonomies territoriales ainsi que l'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne) ont continué à occuper une place essentielle dans l'activité des membres du centre, sans que pour autant ces derniers négligent leur ouverture à de nouveaux champs d'investigations (essentiellement l'or-

À cet égard, l'Espagne demeure au cœur du projet scientifique de l'IE2IA et cette spécialisation lui a permis de devenir le correspondant pour la péninsule ibérique, et tout particulièrement pour l'Espagne, de l'UMR. C'est à ce titre qu'il est partenaire historique de la Table ronde internationale de justice constitutionnelle organisée chaque année à Aix-en-Provence, publiée dans l'Annuaire international de justice constitutionnelle. L'institut prend en charge également depuis l'origine le Chronique relative à la jurisprudence espagnole publiée dans ce même ouvrage. L'institut a par ailleurs été, sur la période, laboratoire associé de nombreux projets de recherche conduits par ses partenaires espagnols. A titre d'exemples récents, le projet du Ministerio de Economía y Competitividad, Crisis de la representación y reforma de los partidos políticos, sous la direction de Paloma Biglino (Université de Valladolid) et le projet du même ministère, Construyendo un estandar europeo de protección de los derechos fundamentales : de la Carta de DDFF de la Unión a las Constituciones, pasando por el CEDH, sous la direction d'Ana Carmona (Université de Séville). Plus récemment, l'IE2IA s'est institutionnellement rapproché des universités transfrontalières du Pays basque et de Saragosse. Les relations avec le Département de droit administratif de cette dernière ont ainsi donné lieu à l'organisation d'une journée d'étude (en novembre 2015 à Pau sur « Les modes alternatifs de résolution des litiges »), dont le rythme sera dorénavant annuel, et a permis l'intégration de l'IE2IA au Réseau international latino-américain de droit public des biens ; intégration ayant conduit plusieurs membres de l'Institut à participer à des Congrès internationaux sur cette thématique au cours des trois dernières années (Chili 2014, Pérou 2015, Colombie 2016). Les rapports de plus en plus étroits avec l'Amérique ibérique se sont du reste traduits par des invitations de plusieurs membres de l'Institut à intervenir dans le cadre de formations (professeurs invités, conférences) ou de congrès (Argentine, Chili, Équateur, République dominicaine).

Enfin, l'Institut entretient depuis peu un nouveau partenariat avec le Portugal. Deux de ses membres (D. Connil et D. Löhrer) se sont ainsi rendus à Lisbonne en janvier 2016 afin d'établir des liens plus étroits avec le monde institutionnel (Tribunal constitutionnel et Provedor de Justiça) et universitaire portugais (Université de Lisbonne par l'intermédiaire du Professeur Jorge Miranda).

L'IE2IA développe ses travaux et actions autour de trois thématiques et domaines de recherches majeurs et connexes :

- La justice constitutionnelle dans la péninsule ibérique, thème reconnu depuis l'origine. Dans un contexte de réorganisation territoriale et de protection des droits fondamentaux, ceux-ci ont porté plus particulièrement sur l'accès et le rôle juge constitutionnel, et sur les avancées jurisprudentielles et procesuelles sur des thèmes socialement sensibles (avortement, mariage homosexuel, etc.)
- Les droits fondamentaux, thème qui occupe tous ses membres de manière soutenue, à la fois dans une perspective comparatiste, mais aussi en vue de constituer un pôle centré sur les droits fondamentaux réunissant plusieurs centres de recherche en droit de l'UPPA (droits public et privé confondus).
- Le troisième thème porte sur les autonomies territoriales en Espagne. Tirillée entre ancrage uni-

taire et vellités autonomistes, voire indépendantistes, la forme d'organisation de l'État espagnol, de type régional, est un champ particulièrement important du droit constitutionnel espagnol. À cet égard, le rôle du juge constitutionnel dans le contrôle de la répartition des compétences entre autorités nationales et locales est décisif et permanent.

● Profil d'activités

Ainsi qu'il a été précisé à propos de la politique scientifique, l'activité de l'Institut est essentiellement consacrée à la recherche académique, à travers des publications et autres productions de recherches individuelles dans le cadre des trois programmes majeurs susmentionnés, l'organisation régulière de manifestations collectives dont les actes font l'objet d'une publication, et au montage et la réalisation de projets de recherche relevant d'appels à projets. Cependant, une part significative de l'activité ressort également des interactions avec l'environnement social, de l'appui à la recherche et de la formation par la recherche.

Quant aux interactions avec l'environnement social, il importe de souligner les nombreux échanges d'enseignants-chercheurs dans le cadre des multiples partenariats noués avec des organismes étrangers. Cette activité a non seulement vocation à permettre la diffusion et la vulgarisation du droit et du contentieux constitutionnels français à l'étranger, l'apport d'une expertise juridique ibérique au sein des programmes de recherche de l'Institut, mais aussi à enrichir la formation des doctorants et des étudiants de Master d'une analyse comparatiste dans les matières de prédilection de l'IE2IA.

S'agissant de l'appui à la recherche, l'Institut organise régulièrement des colloques et journées d'études s'inscrivant dans ses axes de recherche privilégiés, le plus souvent en partenariat et avec le souci que les actes de ces rencontres fassent l'objet d'une publication rapide le plus largement diffusée.

Enfin, la formation par la recherche se distingue par l'accueil et le suivi étroit des doctorants rattachés à l'IE2IA. Ceux-ci bénéficient pleinement des structures de recherche de l'Institut (fonds documentaire, équipement numérique) et profitent de son réseau pour pouvoir compléter dans de bonnes conditions les aspects de leur recherche relatifs au droit ibérique.

● Organisation et vie de l'équipe

En fin d'année universitaire 2012-2013, le Professeur Pierre Bon, jusque-là codirecteur de l'Institut avec le Professeur Olivier Lecucq, a quitté ses fonctions. Désormais, ce dernier est seul directeur de l'IE2IA. Toutefois, en qualité de professeur émérite, Pierre Bon demeure membre actif de l'Institut. Depuis le 1er septembre 2011, l'Institut bénéficie de la nomination de Damien Connil, en tant que chargé de recherches CNRS, qui renforce significativement la production scientifique dans le domaine du droit public français et comparé, et qui est, d'ores et déjà, fort impliqué dans la plupart des projets conduits par l'Insti-

tut. Dans l'attente du recrutement d'un professeur de droit public (suite au départ de P. Bon), l'IE2IA a pu bénéficier du recrutement d'un nouveau maître de conférences, D. Löhrer, depuis septembre 2015, et du rattachement du Professeur Jean-Pierre Massias depuis janvier 2016. Le renfort de M. Massias est significatif puisqu'il permet à l'Institut tout à la fois de diversifier ses champs de recherche dans une perspective comparatiste en lien avec ceux exploités par l'ILF-GERJC (justice transitionnelle), d'ouvrir une antenne sur l'autre campus majeur de l'Université de Pau et des pays de l'Adour (Bayonne), et d'étoffer son nombre de doctorants. L'IE2IA a recruté au cours des années universitaires 2013-2015, Alfonso López de la Osa, profesor contratado de l'Université Complutense de Madrid, en qualité de chercheur contractuel, ainsi qu'un post-doctorant durant l'année universitaire 2014-2015. De plus, l'Institut bénéficie de l'aide ponctuelle, mais régulière d'un ingénieur d'études, Aurélie Launay, oeuvrant au service de l'ensemble de la recherche en droit public (montage des dossiers, coordination des axes de recherches, assistance à l'organisation des manifestations collectives, etc.).

En somme, l'Institut se compose de : 1 professeur émérite, 3 professeurs de droit public, 2 maîtres de conférences, 1 chargé de recherche CNRS, 1 PRAG d'espagnol, 1 adjointe administrative, 13 doctorants. Le pilotage de l'unité de recherches s'effectue sous l'impulsion et la direction d'Olivier Lecuq, secondé par Hubert Alcaraz (voir Organigramme fonctionnel en annexe 3).

Au niveau des moyens matériels, la période a, d'une part, permis à l'Institut d'améliorer sa documentation quantitativement et qualitativement. Le règlement intérieur est celui de l'UMR.

● **Faits marquants**

Au-delà de l'organisation régulière de manifestations collectives, d'une activité de recherche soutenue, des évolutions de l'équipe et de la mise à disposition de nouveaux locaux, les faits marquants sur la période sont de deux ordres : d'une part, la mise en œuvre du projet de recherche COLEFIE, qui a permis non seulement l'organisation de deux colloques internationaux significatifs sur une problématique inexplorée jusqu'alors dans une perspective comparée (collectivités territoriales, étrangers, droits sociaux), mais également la constitution d'un réseau partenarial solide entre des équipes de recherche françaises, espagnoles et italiennes ; d'autre part, un fort partenariat transfrontalier avec le département de droit administratif de l'université de Saragosse et les autres établissements transfrontaliers (Pays-Basque, Lérida) a pu se nouer et s'est traduit par deux types de relations : 1) l'organisation d'une journée d'étude annuelle avec les collègues de Saragosse (la première a eu lieu en novembre 2015 sur les « modes alternatifs de résolutions des litiges ») ; un projet de recherche correspondant vient d'être accepté par la Communauté d'agglomération de Pau-Pyrénées destiné à élargir le périmètre d'investigation transfrontalier aux autres partenaires. 2) L'intégration de l'IE2IA au sein du Réseau international ibérico-américain du droit public des biens (participation à trois congrès), présidé par le responsable du département de droit administratif de Saragosse, Fernando López Ramón, ce qui permet de déployer un nouveau réseau partenarial de fort potentiel avec les collègues espagnols et des entités d'Amérique latine.

2. Réalisations

● **Production scientifique**

Les activités de recherche de l'IE2IA se sont essentiellement concentrées sur deux des quatre axes définis par le projet quadriennal de l'UMR DICE : les nouvelles configurations normatives et institutionnelles, et les droits fondamentaux.

Axe n° 1 – Nouvelles configurations normatives et institutionnelles

Organisation territoriale. Ce thème a surtout permis de mettre en évidence la question des autonomies territoriales en Espagne. Tirillée entre ancrage unitaire et velléités autonomistes, voire indépendantistes, la forme d'organisation de l'État espagnol, de type régional, est en effet un champ particulièrement important du droit constitutionnel espagnol. À cet égard, le rôle du juge constitutionnel dans le contrôle de la répartition des compétences entre autorités nationales et locales est décisif et permanent. La chronique Espagne à l'AJC consacre, depuis toujours, des développements importants à la question de l'autonomie des communautés autonomes, mais cette attention a été encore plus intense ces dernières années, en raison de la réforme des statuts de ces communautés et de la question de l'indépendance de la Catalogne qui occupent grandement l'actualité politique et juridique espagnole et conditionnent à n'en pas douter l'avenir de l'Espagne. Cette effervescence explique également que la répartition des compétences entre autorités centrales et locales ait fait l'objet de plusieurs études notables par les membres de l'Institut.

La justice constitutionnelle (dans la péninsule ibérique). Thème reconnu depuis l'origine, la justice constitutionnelle dans la péninsule ibérique sous l'angle contentieux a naturellement fait l'objet de travaux par les membres de l'Institut. Ces travaux ont notamment cherché à mettre en évidence les voies de droit permettant d'accéder au juge constitutionnel et le contentieux auquel elles donnent lieu dans un contexte particulièrement propice au droit comparé avec l'introduction en France de la question prioritaire de constitutionnalité (à ce titre, parmi les diverses publications des membres de l'IE2IA, méritent d'être soulignés, à cet égard, les contributions au projet de recherche de la mission Droit et Justice sur La question de constitutionnalité en droit comparé). Il s'est agi aussi de rendre compte de la situation du Tribunal constitutionnel dans la vie politique espagnole au regard de plusieurs décisions qui ont révélé le risque de politisation de l'institution. Ce à quoi s'ajoute, chaque année, la chronique Espagne de l'AJC assurée par l'IE2IA et qui ménage une place importante aux commentaires des décisions du Tribunal constitutionnel les plus marquantes. Il convient enfin de souligner que la justice constitutionnelle à l'échelle de la France a aussi occupé les membres de l'Institut, ce qui permet ensuite une analyse nourrie dans une perspective comparatiste.

Le thème des droits fondamentaux est devenu progressivement l'un des thèmes majeurs de l'Institut, plus particulièrement dans la période concernée.

Droits fondamentaux spécifiques. La prédominance du thème des droits fondamentaux dans l'activité de l'Institut se perçoit à travers une production scientifique dense, mais également dans le cadre de trois projets de recherche financés qu'il a pu porter. En effet, les sujets exploités sont toujours liés à des problématiques, à la fois générales et spécifiques, de la théorie des droits fondamentaux, particulièrement ceux d'actualité (étrangers, vie privée, droits sociaux). Ils ont été également l'occasion de faire le lien entre la thématique des droits fondamentaux et celle de l'organisation territoriale : le projet COLEFIE (« Collectivités publiques et droit des étrangers – France, Italie, Espagne »), 2012-2016, le projet « Identité et organisation des collectivités territoriales. Perspective de droit comparé franco-espagnol » financé par la CDAPP (communauté d'agglomération Pau), 2011-2013 et le projet « Recherche sur l'application du droit de l'immigration et de l'intégration des étrangers », financé par le Conseil général 64, 2009-2012.

Droits fondamentaux des étrangers. Ainsi qu'il apparaît dans le détail des projets de recherche ci-dessus, la thématique des droits fondamentaux des étrangers a fait l'objet d'abondants travaux propices à l'analyse comparatiste à l'heure d'un véritable droit européen de l'immigration, confronté à des logiques constitutionnelles nationales parfois divergentes. Sur ce plan, outre la nécessité d'approfondir la maîtrise de la matière en droit français, un programme détaillé de recherche a été élaboré, comme on le sait, dans le cadre du projet COLEFIE, à travers l'organisation de colloques, de séminaires et d'enquêtes de terrain, afférents à cette thématique.

A côté des axes de DICE, les membres de l'IE2IA ont continué à cultiver des champs de recherche qui leur sont propres et qui sont surtout attachés au droit administratif général et spécial ; le droit administratif dans sa dimension comparatiste est d'ailleurs devenu une activité non négligeable de l'IE2IA dans le cadre de son adhésion au Réseau international latino-américain du droit public des biens. Ce rapprochement a donné lieu à un projet de recherche de l'IE2IA financé par le Conseil départemental 64 (2014-2016) et à la participation à trois colloques internationaux au Chili, au Pérou et en Colombie.

● Rayonnement et attractivité académiques

Les activités de recherche déployées par l'Institut sur la période de référence se sont déroulées à un rythme soutenu, que l'on se réfère aux manifestations scientifiques, aux projets de recherche académique ou au développement de nouveaux réseaux collaboratifs. La mise en place d'une activité de réponse aux appels à candidatures n'est pas étrangère à ce constat ; l'Institut a adopté, dès 2011, une démarche résolument ambitieuse en vue d'augmenter ses projets de recherche partenariale. Cette nouvelle activité a également permis d'accroître significativement les ressources de l'Institut : sur la période de référence

(2011-2016) : plus de la moitié des recettes (57 %) proviennent de sources de financements externes obtenues au moyen de réponses à des appels à candidatures.

On recense cinq partenariats de recherche d'envergure internationale sur la période 2011-2016 (liste en annexe 6) :

- Le projet « Identité et organisation des collectivités territoriales. Perspectives de droit comparé franco-espagnol » (2011-2013), financé par la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées.
- Le projet de recherche pluriannuel « COLEFIE » (2012-2015), financé par la Région Aquitaine.
- Le Réseau de recherche transfrontalier et latino-américain de droit public des biens (2014-2016), financé par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques. Celui-ci rassemble des laboratoires universitaires et des institutions académiques de 12 pays différents répartis en Europe et en Amérique-Latine (Espagne, France, Portugal et Italie, Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Mexique, Venezuela et Pérou).
- Le réseau REFERANS-DP (REseau Franco-espagnol tRANSfrontalier – Droit Public, Derecho Publico) (2016-2018), financé par la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées et l'AAPI UPPA).

On peut également répertorier plusieurs manifestations scientifiques œuvrant au rayonnement des axes de recherche de l'Institut : Nationalité et citoyenneté : perspectives de droit public comparé, droit européen, droit international public, Aix-en-Provence, 2011 ; Collectivités territoriales et intégration des étrangers. Perspectives de droit comparé, Pau, 2012 ; La composition des juridictions, Pau, 2013 ; Etat, collectivités territoriales et droits sociaux. Étude de droit comparé, Pau, 2014 ; Hommage à Louis Favoreu, Pau, 2015.

Par ailleurs, depuis maintenant cinq ans, la faculté de droit et le tribunal administratif de Pau organisent ensemble une journée d'étude à l'occasion de la rentrée solennelle de la juridiction : Rencontre TA de Pau - Faculté de droit de Pau du « Personnes en difficulté de logement », 23 septembre 2011 ; Rencontre TA de Pau - Faculté de droit de Pau : « Juge administratif et situations acquises », 28 septembre 2012 ; Colloque du 60e anniversaire des tribunaux administratifs sur « L'identité des tribunaux administratifs », 28 et 29 octobre 2013.

Enfin, la « journée des métiers du droit public » (cf. point 3. ci-après) s'est tenue chaque année de 2011 à 2016.

Prix et distinctions, enseignants invités. D. Löhrer s'est vu attribuer le prix de thèse de l'institut universitaire Varennes (2014) et le second prix de thèse du centre français de droit comparé (2013) pour ses travaux relatifs à « la protection non juridictionnelle des droits fondamentaux en droit constitutionnel comparé. L'exemple de l'Ombudsman spécialisé portugais, espagnol et français ». Par ailleurs, l'Institut a accueilli, sous le régime des professeurs invités, le Pr. Marc Carrillo (Univ. Pompeu Fabra, Barcelone) pendant trois années consécutives (2013-2016), Pedro Cruz Villalón, avocat général à la CJUE (2012), et Fernando

López Ramón, Pr. de droit administratif à l'univ. de Saragosse et président de l'Association espagnole des professeurs de droit administratif (2013). Enfin, O. Lecucq assume les fonctions de premier vice-président de l'UPPA depuis 2012 (réélection en mai 2016) et H. Alcaraz, titulaire de l'HDR depuis 2014 vient également d'être nommé (septembre 2015), en qualité de « Chargé de mission Laïcité » de l'UPPA.

Interactions avec l'environnement social, économique et culturel

Pour optimiser le rayonnement de l'Institut, le site a été entièrement restructuré dès 2012. Désormais, chaque programme de recherche dispose d'un espace dédié. La production du centre de recherche est listée en ligne. Un « blog » dédié à la publication d'articles d'actualités a également été créé ; bien qu'hébergé sur le site institutionnel de Pau Droit public (partenaire de l'institut), l'ensemble des doctorants de l'IE2IA contribue régulièrement à la diffusion d'articles scientifiques et à l'animation de ce blog. Par ailleurs, l'IE2IA et l'ensemble de ses membres ont initié, dès 2014, l'édition de la « lettre ibérique et ibérico-Américaine ». Œuvre collective, cette lettre, à paraître tous les trimestres, a pour objet d'informer les partenaires sur certains des faits les plus marquants, d'ordre surtout juridique, intervenus en Espagne, au Portugal et dans les pays d'Amérique latine au cours des derniers mois. Elle se présente sous la forme de trois rubriques correspondant aux sphères d'intérêt privilégiées de l'Institut : vie politique et institutionnelle, justice constitutionnelle et droits fondamentaux. On recense dix numéros sur la période d'évaluation, de mars 2014 à juin 2016.

3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche

L'IE2IA constitue, avec le laboratoire Pau Droit Public, le support des formations en droit public incluant les activités du master « Droit et contentieux publics » et de l'école doctorale. Dans le cadre du master « Droit et contentieux publics », codirigé par les Professeurs Lecucq et Terneyre, l'Institut participe activement à l'élaboration de journées d'études, à destination des étudiants en particulier, comme les Rencontres organisées annuellement avec le Tribunal administratif de Pau, ainsi qu'à l'intervention de professeurs invités étrangers. Les doctorants en droit public (ED 481) participent à l'ensemble de ses activités. Plusieurs membres de l'IE2IA siègent au conseil de l'école afin d'assurer un lien permanent entre celle-ci, les étudiants et le centre de recherche. L'Institut enregistre quatre soutenance de thèses sur la période, et compte actuellement 13 doctorants. Par ailleurs, l'IE2IA, l'Association des Publicistes Palois (A2P, association des doctorants et docteurs en droit public) et Pau Droit Public ont initié, depuis 2011, l'organisation d'une manifestation annuelle - « la journée des métiers du droit public » - dont l'objectif est clairement d'attirer les étudiants vers une formation en droit public en augmentant son attractivité au moyen de véritables actions de communication permettant de diffuser l'information auprès du plus large public, et en toute première ligne, auprès de nos propres étudiants. Cette étroite collaboration entre l'Institut et les jeunes publicistes se concrétise également dans le cadre de la co-animation de la cérémonie de remise des diplômes aux étudiants reçus des quatre parcours de droit public. De surcroît, les centres de recherche en droit public organisent régulièrement des séjours pédagogiques (visite et audiences au Conseil constitutionnel et au Conseil d'État). Enfin, l'ensemble des étudiants de Master participe à un

concours de plaidoiries organisé chaque année et assiste, au surplus, à une audience du tribunal administratif, suivie d'une rencontre avec les magistrats de la chambre concernée, depuis 2014.

4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat

La stratégie et les perspectives scientifiques de l'IE2IA pour le futur contrat quinquennal reposeront sur les marqueurs identitaires traditionnels de l'Institut et se déclineront en trois mouvements.

Les marqueurs identitaires traditionnels sont de quatre ordres. En premier lieu, la méthode scientifique mise en œuvre qui est celle du droit comparé au sens large (études comparatives, diffusion du droit français) et avec le monde ibérique principalement (péninsule ibérique et Amérique latine). En deuxième lieu, le mode de fonctionnement qui repose sur deux cultures : d'une part, la culture partenariale, tant avec des équipes nationales (de l'UMR principalement) qu'avec des entités étrangères ; d'autre part, la culture de projets de recherche financés. En troisième lieu, le fonds documentaire unique en France, dont le développement et le suivi demeurent une priorité pour l'activité de recherche et l'attractivité de l'Institut. En quatrième et dernier lieu, la formation par la recherche, qui reste un objectif résolu de l'IE2IA à travers le partage des savoirs au sein du master « droit et contentieux publics » attaché et de la formation doctorale et le recrutement de doctorants contractuels et de post-doctorants.

Les trois mouvements orientant l'activité scientifique pour le futur contrat sont : le renforcement de l'axe organisation territoriale, le maintien des axes justice constitutionnelle et droits fondamentaux, et la création d'un nouvel axe de recherche relatif à la justice transitionnelle. La présentation distincte de ces trois mouvements qui sera faite dans les lignes qui vont suivre ne doit cependant pas laisser penser que leur déroulement se fera de manière cloisonnée. Au contraire, proches par les thématiques exploitées, ils seront interconnectés et s'enrichiront mutuellement au sein de l'IE2IA comme au sein de l'UMR. L'interconnexion ressortira particulièrement du thème de l'identité dans ses rapports avec les collectivités territoriales dans une approche comparée et pluridisciplinaire, qui intéresse tout à la fois le droit de l'organisation territoriale, les droits fondamentaux et, subsidiairement, la justice constitutionnelle, voire la justice transitionnelle sur certains aspects particuliers. Mais elle sera de mise plus largement au sein des activités habituelles de l'Institut à travers la chronique espagnole de l'AIJC ou La lettre ibérique. De même, dans le cadre des relations établies avec le monde institutionnel et universitaire espagnol et portugais, deux projets d'ouvrages collectifs à l'occasion des quarantièmes anniversaires des Constitutions espagnoles et portugaises sont prévus.

Ces divers mouvements s'inscrivent dans l'ensemble des axes déterminés par l'UMR dans une logique collective.

1.4 Évolutions institutionnelles/ organisation de l'État – État unitaire / fédéral, identité et revendication (toute l'équipe)

La mise en œuvre du projet de recherche régionale COLEFIE (2012-2016) a permis de tisser des liens particulièrement solides avec des partenaires espagnols (Séville, Pays Basque) et italiens (Bologne, Alessandria, Calabre) fortement reconnus. Ces différents acteurs ont conçu un nouveau projet de recherche mis au point à l'occasion de deux séminaires dédiés (à Pau, octobre 2014 ; Toulon, octobre 2015) et orienté sur la thématique de l'identité dans ses rapports avec l'organisation territoriale. La IXe journée d'études de l'UMR sur le sujet « Sécession et processus sécessionnistes en droit constitutionnel, européen et international », le 14 octobre 2016, constituera un premier jalon de cette recherche. Par ailleurs, le consortium international né du projet COLEFIE a élaboré un programme détaillé de trois ans qui a été soumis dans le cadre de l'appel à projets générique de l'ANR 2016. Même si le projet n'a pas été retenu, malgré la grande qualité du dossier reconnue par les évaluateurs, le consortium œuvre d'ores et déjà à le reconduire pour de nouveaux appels à candidatures.

Les identités ont naturellement vocation à interpeller le droit dans leurs relations avec l'organisation territoriale de l'État, car cette dernière, dans ses multiples dimensions, n'est pas le fruit du hasard, elle repose en particulier sur des substrats humains plus ou moins spécifiques et sur des conceptions de la vie commune diversifiées qui en façonnent l'architecture et le mode de réalisation. Ainsi, l'organisation territoriale est le résultat de constructions qui intègrent un certain nombre de marqueurs identitaires eux-mêmes extraits des particularités objectives et subjectives des communautés humaines de référence et de la manière dont elles conçoivent le vivre ensemble. Dans ce contexte, le droit canalise et formalise ces aspirations. La correspondance entre les identités susceptibles d'être prises en compte et l'architecture organisationnelle de l'État n'est toutefois pas aisée à opérer, car elle n'est évidemment pas linéaire et statique. Elle est susceptible de changer au gré des évolutions sociétales, au point que le lien entre identités et organisation territoriale peut aussi bien être perçu dans un sens harmonieux que dans un sens conflictuel : les identités peuvent s'y trouver affirmées, niées ou transmises. L'ambition du projet consiste ainsi à identifier les termes du rapport entre les identités et l'organisation territoriale et à analyser la capacité des collectivités étatiques et locales à concilier l'évolution des identités avec les contraintes de leur organisation territoriale, ce qui conduira à évaluer les objets juridiques qui limitent ou favorisent leur marge de manœuvre. Cette démarche, inédite, s'inscrit résolument dans une perspective tout à la fois comparatiste, avec la mobilisation des systèmes espagnol et italien qui offrent un terrain d'investigation particulièrement adapté, pluridisciplinaire, car la thématique ne peut bien se comprendre sans exploiter les dimensions historiques, sociologiques ou géographiques qui, ici plus qu'ailleurs, nourrissent le champ juridique, et pratique, grâce à la participation d'acteurs politiques et de la société civile.

2. Justice, justices

2.3 Justice constitutionnelle : perspective nationales et comparées (toute l'équipe)

La justice constitutionnelle, dans une perspective de droit comparé avec le monde ibérique, principalement l'Espagne, est devenue si l'on peut dire la marque de fabrique de l'IE2IA qui produit régulièrement sur ce thème, à travers la Table ronde internationale de justice constitutionnelle et la chronique de l'AIJC notamment, et qui est régulièrement sollicité pour participer, en France ou à l'étranger à des manifestations collectives ou des conférences sur le thème. Cette activité continuera à être privilégiée sous cette forme, mais également dans le cadre des rencontres trilatérales annuelles des trois associations nationales de droit constitutionnel française, espagnole et italienne que l'Institut coorganise. Sur le fond, il s'agira d'être particulièrement attentif, notamment, à l'évolution de la jurisprudence et de la composition du Tribunal constitutionnel en proie à la critique depuis quelques années et qui est confronté à des dossiers brûlants touchant à des éléments déterminants du vivre ensemble espagnol (question catalane). De même, le champ latino-américain continuera d'être exploré, en particulier sous la forme du statut de Professeur invité dont bénéficient régulièrement O. Lecucq et H. Alcaraz (Argentine, République dominicaine), en vue de permettre la diffusion du modèle français de justice constitutionnelle dont l'introduction de la question prioritaire de constitutionnalité a renouvelé l'intérêt, et de provoquer l'analyse comparative avec des systèmes d'Amérique du Sud s'en étant fortement inspirés.

3. Démocratie, État de droit, droits fondamentaux

3.1 Nouveaux défis et mutations des droits fondamentaux :

- Mondialisation des droits fondamentaux (P. Bon, H. Alcaraz, O. Lecucq)

Le champ de prospective de l'IE2IA vers l'Amérique latine invite à s'intéresser à la mondialisation des droits fondamentaux. Les pays concernés se sont tous dotés dans les années 90 de Constitutions comportant un large catalogue de droits fondamentaux et la jurisprudence des juges suprêmes afférente s'est considérablement développée, et avec elle celle de la Cour interaméricaine des droits de l'homme. Dans nombre de cas, le modèle européen, plus ancien et mieux construit, sert de modèle de référence. Les potentialités comparatives sont ainsi considérables et particulièrement opportunes, étant entendu que les acteurs latino-américains adaptent évidemment les systèmes d'inspiration européenne à leurs particularités politiques, sociales et culturelles. Outre les conférences qui pourront avoir lieu sur la thématique, cet axe d'investigation trouvera sa place au sein du Congrès organisé chaque année par le Réseau international latino-américain de droit public des biens dont l'IE2IA fait partie.

Table des matières

Alcaraz continuera à suivre cette dimension nouvelle des droits fondamentaux. Un nouveau doctorant contractuel, Néomie Véron, vient du reste d'être recruté en ayant pour sujet de thèse « Le numérique, la production des données personnelles et la protection de vie privée ».

• Immigration et droits des étrangers (O. Lecuq)

Spécialiste reconnu en la matière, le Professeur Lecuq continuera à cultiver cette thématique, en l'orientant dans la mesure du possible vers une dimension comparative. Il aura l'occasion de le faire en particulier dans le cadre de la journée d'étude annuelle organisée à Bilbao par le Professeur Inaki Lasagabaster, directeur du département de droit administratif de l'Université du Pays Basque, sur la thématique du droit des étrangers sous un angle de droit comparé (dernière publication, « Tensiones entre las políticas extranjería y los derechos humanos », Tirant lo Blanch, 2016).

3.2 Crises, conflits, reconstruction des États et de la démocratie (J.-P. Massias)

Le droit de la transition politique et de la justice transitionnelle constituera un nouvel axe de développement des activités de l'IE2IA, qui se conçoit en accompagnement et en complémentarité avec les recherches entreprises sur cette thématique au sein du GERJC-ILF. Ainsi, seront plus particulièrement exploitées les situations dans le monde hispanique et latino-américain dans la mesure où, au cours des cinquante dernières années, la quasi-totalité des États concernés a été confrontée à des phénomènes de transition démocratique qui, dans le champ académique, conduisent à s'interroger tout à la fois sur les modalités spécifiques de transformation du système politique et de l'établissement de la démocratie, la capacité de « consolidation démocratique » des nouveaux ordres constitutionnels et le traitement du passé de la dictature.

1. Présentation de DICE	1
2. Réalisations.....	9
3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche.....	18
4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat.....	19
1. Nouvelles configurations normatives et institutionnelles	21
2. Justice, justices.....	22
3. Démocratie, État de droit, droits fondamentaux.....	23
4. Droit, sciences et techniques.....	23

Présentation des équipes composant DICE.....25

Centre de Droit et Politique Comparés Centre Jean-Claude Escarras CDPC.....25

1. Présentation de l'équipe.....	25
2. Réalisations.....	28
Axe n° 1 – Nouvelles configurations normatives et institutionnelles.....	30
1.1 Le recours, par le juge, à l'argument de droit comparé.....	30
1.2 Les réactions constitutionnelles à la globalisation.....	31
Axe n° 2 – Droits fondamentaux.....	31
2.1. La sécurité juridique et le contribuable	32
2.2 Le droit des étrangers en situation irrégulière après la transposition de la «directive retour». Regards croisés France, Espagne, Italie.....	32
2.3 Protection des données personnelles et sécurité nationale. Quelles garanties juridiques dans l'utilisation du numérique ?.....	32
2.4 La liberté syndicale et le droit de grève en France, en Italie et en Tunisie.....	33
Axe n° 3 – Droit de l'environnement	33
3.1 La protection des plages.....	33
3.2 La fiscalité environnementale.....	33
3.3 La protection de la forêt.....	34

3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche.....	36
4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat.....	36

1. Nouvelles configurations normatives et institutionnelles.....	37
1.1. Européanisation, internationalisation, circulations et diffusions normatives entre les ordres juridiques.....	37
2. Justice, justices.....	40
2.1. Justice constitutionnelle : perspectives comparées franco-italiennes	40
2.2. Les recours devant les cours suprêmes.....	40
3. Démocratie, État de droit, Droits fondamentaux.....	41
3.1. Le droit de la famille au prisme des droits fondamentaux	41
4. - Droit, sciences et techniques.....	43
4.1. Gouvernance de l'environnement : mer et territoires	43

Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires - CERIC.....44

1. Présentation de l'équipe.....	44
2. Réalisations	46
Axe n°1 : Nouvelles configurations normatives et institutionnelles	47
Axe n°2 : Droits fondamentaux	47
2.1. Droit international et européen des migrations.....	47
Axe n°3 : Droit de l'environnement.....	48
3.2 Droit international et européen de l'environnement et de la santé.....	48
3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche.....	51
4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat	53
Axe n°2 : Justice, Justices.....	55
2.1. Rôle des juges dans le développement du droit.....	55
Axe n°4 : Droit, Sciences et Techniques.....	58
4.1 Sciences et droit	58

Laboratoire de Droit humanitaire et de Gestion humaine des Crises - DHUGESCRI.....63

1. Présentation de l'équipe.....	63
2. Réalisations.....	64
3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche.....	67
4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat.....	67

Institut Louis Favoreu – Groupe d'études et de Recherches comparées sur la Justice Constitutionnelle ILF-GERJC68

1. Présentation de l'équipe.....	68
2. Réalisations.....	71
Axe n° 1 – Nouvelles configurations normatives et institutionnelles.....	71
Axe n° 2 – Droits fondamentaux (toute l'équipe de l'ILF).....	73
Axe n°4 – Sécurité, défense, maintien de la paix et reconstruction des États.....	76
4.2. Le renforcement et la reconstruction de l'État de droit	76
3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche.....	79
4. Stratégies et perspectives scientifiques pour le futur contrat.....	80

Institut d'études ibériques et ibérico-américaines - IE2IA.....85

1. Présentation de l'équipe.....	85
2. Réalisations.....	89
Axe n° 1 – Nouvelles configurations normatives et institutionnelles.....	89
Axe n°2 – Les droits fondamentaux.....	90
3. Implication de l'unité ou de l'équipe dans la formation par la recherche.....	92
4. Stratégie et perspectives scientifiques pour le futur contrat.....	93

UMR DICE

Espace René Cassin
3 avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence Cedex 1
Tél : +33 (0)4 86 91 42 42
dice-ceric@univ-amu.fr
<https://dice.univ-amu.fr/>

